VENDREDI 31 MAI 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1785
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Une fête agricole, pied au plancher



La fête départementale de l'agriculture des JA de Côte-d'Or, organisée à Is-sur-Tille, a fait un pied de nez à la météo médiocre en attirant tout de même un public nombreux et enthousiaste. Les courses de C15 sont pour beaucoup dans ce succès. Elles assurent le spectacle et la bonne humeur, aux côtés des ingrédients habituels de toute fête agricole : convivialité, bons produits et messages passés sur les réalités du moment.

Page 04



ACTUALITÉS P.05
Fleurs de vigne // Le délicieux mélange des mets et des vins



PRODUCTIONS P.14
Cultures // Vers une optimisation des pratiques



Pöttinger

DOSSIER *Machinisme* P.15
Semoirs // Les semoirs multitrémies jouent la carte de la polyvalence

fendt.fr
FENDT

MACHINES DISPONIBLES
FINANCEMENT EXCEPTIONNEL
Gamme fenaison Fendt :
Rentabilité déclinée, récolte en Vert assurée !
Prolongement naturel de nos tracteurs, notre gamme de fenaison comprend un large panel de matériels de récolte des fourrages qui vous assurera une efficacité et une rentabilité d'utilisation égales à celles des tracteurs. Des faucheuses à disques Slicer avec ou sans conditionneur et faucheuses à tambours Cutter aux andaineurs de 1 à 4 rotors Former en passant par les faneuses Lotus et Twister, la gamme fenaison Fendt vous garantira une récolte en toute tranquillité !
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

AGENCE DE CHABLIS
abeille ASSURANCES
Spécialiste professions agricoles et viticoles
ASSURANCE RÉCOLTE Interlocuteur Agréé
EIRL Myriam MADELIN
Myriam et Valérie
3 Rue Auxerroise - 89800 Chablis
06 03 59 69 45
chablis@abeille-assurances.com
N° Orias : 15000626 - www.orias.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 IS-SUR-TILLE : LA FÊTE EST PASSÉE ENTRE LES GOUTTES

.05 FLEURS DE VIGNE : LE DÉLICIEUX MÉLANGE DES METS ET DES VINS

.06 ANCIENS EXPLOITANTS : UN ÉCLAIRAGE NÉCESSAIRE

.07 PACK "5 ANS" : S'ADAPTER À L'AVENIR

.08 LUZY : L'ESPACE TEST DE MARAÎCHAGE OFFICIELLEMENT INAUGURÉ

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : L'AFDI, AU CROISEMENT DES CULTURES ET DES PROJETS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 FDSEA DE L'YONNE : TOUT SAVOIR SUR LE CONTEXTE SANITAIRE EN ÉLEVAGE

.11 SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE : UNE CAGE DE CONTENTION INNOVANTE PRÉSENTÉE

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 ESSAIS VARIÉTAUX : UNE ANNÉE TRÈS SINGULIÈRE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.13 MARAÎCHAGE : DES PISTES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DOSSIER // MACHINISME

.14 SPÉCIAL SEMOIRS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.20 ÉTANGS DE FRANCE NIVERNAIS-MORVAN : DÉMÊLER ET ALLER PLUS LOIN

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES : ÉCLAIRER UN TERRITOIRE

.31 À DIJON : LE PIQUE-NIQUE FERMIER VOUS ATTEND !



// LE DESSIN

// EN BREF

Importations ukrainiennes Marc Fesneau veut agir rapidement sur le sucre

En marge de la réunion du Conseil des ministres de l'Agriculture de l'UE du 27 mai, au cours de laquelle la situation des marchés agricoles européens était à l'ordre du jour, Marc Fesneau s'est exprimé en faveur d'une activation rapide des mesures de sauvegarde pour le secteur du sucre. Ce dispositif est prévu dans le cadre du mécanisme de *« frein d'urgence »* automatique destiné à contrebalancer les effets de la libéralisation des importations de produits agricoles ukrainiens. Sur ce point, le ministre français a d'ailleurs déclaré : *« On a voté un règlement sur les mesures commerciales autonomes et on entend bien qu'il soit respecté »*. En effet, selon les premières données de Bruxelles, près de 150 000 t de sucre blanc auraient été importées dans l'UE sur la période de janvier à mars, et le seuil de 262 000 t fixé par le nouveau règlement serait en passe d'être atteint, avant même son entrée en vigueur. Une demande qui est d'ailleurs déjà portée par les producteurs de betteraves sucrières européens (CIBE). En conférence de presse, la commissaire Mairead McGuinness (Services financiers), qui remplaçait Janusz Wojciecowski, a indiqué que les nouvelles mesures allaient aider à stabiliser les importations et les prix.

Agriculteur actif Nouvel assouplissement de la définition

Dans un décret daté du 22 mai, le ministère de l'Agriculture a de nouveau assoupli la définition de l'agriculteur actif, qui ouvre notamment l'accès aux aides de la Pac. D'une part, la définition est étendue à deux types de sociétés : les unions de sociétés coopératives agricoles et les sociétés d'intérêt collectif agricole (Sica), *« sous réserve d'exercer une activité agricole (...) sur les exploitations qui leur appartiennent en propre, qu'elles ont louées ou qui leur ont été concédées »*. En juin 2023, la FNSEA avait déjà obtenu un assouplissement pour les sociétés agricoles : l'abaissement à titre provisoire du seuil de capital au-delà duquel un actionnaire salarié de SCEA peut être considéré comme agriculteur actif. Par ailleurs, le décret du 22 mai assouplit la règle d'exclusion des agriculteurs ayant fait valoir leurs droits à la retraite ; une exception est ouverte pour les pensionnés au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer.

Loup le plafond de tirs est maintenu malgré la baisse de la population

Lors de la réunion du Groupe national loup le 24 mai, la préfète coordinatrice a annoncé que le plafond de tirs resterait fixé à 209 individus en 2024, malgré la baisse confirmée du nombre de prédateurs, indique Claude Font, secrétaire général de la FNO (éleveurs d'ovins, FNSEA) à Agra Presse. *« Cette année est une année intermédiaire »*, explique-t-il : à partir de 2025, une seule estimation consolidée de la population lupine sera communiquée en fin d'année, servant de base pour le plafond de tirs de l'année suivante. Les pouvoirs publics ont confirmé l'estimation de la population de loups à 1 003 individus (sur la base des indices récoltés entre mars 2023 et mars 2024), soit -9 % en un an. En revanche, les attaques et les dégâts seraient en hausse début 2024, selon M. Font : +22 % en nombre de constats et +40 % en nombre de victimes, à fin avril. Le sujet de la simplification administrative était également à l'ordre du jour du Groupe national loup (paiements des aides aux moyens de protection notamment), ainsi que celui de l'indemnisation des pertes indirectes – pour lequel une réunion est prévue avant l'été. De son côté, dans un communiqué du 24 mai, la Confédération paysanne regrette que les discussions sur les tirs aient *« concentré l'essentiel des débats occultant la question du manque d'accompagnement persistant »*. *« La question centrale est celle de la prévention et de la gestion des conséquences de la prédation »*, insiste le syndicat.

// EN IMAGE

Cinéma Un film agricole primé au Festival de Cannes

La 77e édition du festival de Cannes vient de fermer ses portes. Parmi les nombreux films qui ont été présentés, figure celui de Louise Courvoisier : *Vingt dieux* qui a concouru pour la Caméra d'Or, sans la remporter. Il a cependant remporté le Prix de la Jeunesse. Ce film raconte l'histoire de Totone et sa bande de potes, piliers de bar de la région. Tous passent le plus clair de leur été à écumer les bals du Jura. Suite au décès brutal de son père fromager, Totone se retrouve, à l'âge de 18 ans, soudainement responsable de sa petite sœur de 7 ans et doit trouver un moyen de gagner sa vie. Il se met alors en tête de fabriquer le meilleur comté de la région, celui avec lequel il remporterait la médaille d'or du concours agricole et 30 000 euros. Comme pour le film du réalisateur Gilles Perret, *La Ferme des Bertrand*, Louise Courvoisier s'est inspirée de l'ambiance de sa région pour réaliser une histoire mêlant réalité et fiction. *« Le film est né de l'envie de parler de mon village, de faire un portrait de l'intérieur de la jeunesse avec laquelle j'ai grandi. J'avais envie de raconter avec tendresse et humour la trajectoire d'un jeune homme abîmé qui essaye de s'en sortir. Et le comté… Difficile de parler de ma région sans évoquer le comté, qui habille nos paysages et occupe nos agriculteurs. J'avais envie qu'il soit au cœur de l'intrigue »*, a témoigné Louise Courvoisier[1]. Le film doit être diffusé sur grand écran dans le courant du mois de décembre prochain.


Laurent Le Crabe

(1) www.festival-cannes.com/2024/vingt-dieux-le-regard-de-louise-courvoisier/

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉLECTIONS EUROPÉENNES

L'agriculture, enjeu particulier du scrutin

Parlement, Conseil, Commission… Il est parfois difficile de s'y retrouver parmi toutes ces institutions européennes. Entre le 6 et le 9 juin, les électeurs des 27 pays membres de l'Union européenne sont appelés à désigner leurs eurodéputés. Nous revenons en particulier sur les enjeux agricoles liés à ce scrutin, à travers le point de vue du Côte-d'orien Jean-Pierre Fleury.



Philippe Stirnweiss

Le scrutin européen se tient du 6 au 9 juin dans les 27 pays de l'Union. Pour la France, s'emparer des dossiers agricoles paraît plus que jamais nécessaire.

Les 720 eurodéputés élus en juin siégeront au Parlement européen, situé à Strasbourg, durant cinq ans. La répartition des sièges dépend de la population de chaque pays. L'Allemagne, pays le plus peuplé, dispose ainsi de quatre-vingt-seize eurodéputés quand Malte, Chypre et le Luxembourg en comptent seulement six. En France, ce nombre va s'élever à quatre-vingt-un et l'élection se fera au suffrage universel à un tour, le dimanche 9 juin.

Le citoyen est appelé à voter pour une liste de candidats, généralement constituée par un ou plusieurs partis politiques nationaux. Si une liste recueille moins de 5 %, elle n'obtient aucun siège au Parlement européen. Au-dessus des 5 %, les listes bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Afin de comprendre le rôle du Parlement européen, il est essentiel de revenir sur le triptyque que forment les instances européennes.

L'Europe au quotidien des citoyens

« La Commission européenne est l'institution technique qui n'est pas censée être politique, mais qui est là pour proposer des lois et s'assurer de leur mise en œuvre. À contrario, le Conseil, composé des représentants des États membres et le Parlement, composé des eurodéputés, décident et votent », explique Faustine Bas-Defossez, du Bureau européen de l'environnement et spécialiste de la Politique agricole commune (Pac). Une fois en poste, les eurodéputés éliront leur président ou présidente à l'occasion d'une première session plénière en juillet. La désignation du président ou de la présidente de la Commission, élu par le Parlement sur proposition du Conseil, interviendra seulement quelques semaines plus tard. Que peuvent réellement changer ces institutions au quotidien des citoyens ? La suppression des frais d'itinérance téléphonique lors de voyages, l'interdiction du plastique à usage unique ou encore l'application du régime général sur la protection des données, plus connue sous le nom de « RGPD », sont autant de décisions issues des instances politiques européennes.

La Pac, sujet central des prochaines années

Concernant l'agriculture, la mesure emblématique est la Pac. Principale ligne de dépense de l'UE, elle a distribué 58,3 milliards d'euros en 2022. La France est de loin le pays membre qui en bénéficie le plus (9,5 milliards d'euros), suivie par l'Espagne et l'Allemagne qui reçoivent respectivement 6,9 et 6,4 milliards d'euros par an. Selon Faustine Bas-Defossez, la Pac est un sujet d'autant plus important que sa réforme va être au cœur du prochain mandat des eurodéputés. *« La révision du cadre financier pluriannuel s'arrête en 2027, mais les négociations pour établir ce nouveau cadre qui durera de 2028 jusqu'à 2034, ainsi que les discussions autour du budget de la Pac, vont débuter dès 2025. »*

Outre l'éventuelle relance d'un dialogue autour du Green Deal (Pacte vert), la question de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE risque d'enflammer les débats de l'hémicycle européen. Suite au conflit avec la Russie, l'Ukraine a été déclarée candidate en juin 2022 et a reçu le feu vert pour les négociations d'adhésion en décembre 2023. *« Certaines personnes évoquent une adhésion à l'horizon 2030 »*, note la spécialiste.

Selon un récent rapport du groupe de réflexion Bruegel, cette adhésion de Kiev à l'UE permettrait au pays céréalier d'obtenir 85 milliards d'euros d'aide de la Pac. Ce qui ferait de l'Ukraine le plus grand bénéficiaire de cette politique.

Léa Rochon

Jean-Pierre Fleury : *« Il va nous falloir un Commissaire à l'agriculture français »*

Président pendant près de dix ans du groupe de travail Viande bovine au sein du Copa-Cogeca, organisme représentant les syndicats agricoles de l'Union européenne, le Côte-d'Orien Jean-Pierre Fleury est un bon connaisseur des mécaniques à l'œuvre dans les débats qui traversent le Parlement européen. Il livre ici sa vision des choses sur ce qui se joue : *« Lorsque la Pac actuelle s'est construite, j'avais vraiment eu le sentiment d'une dichotomie entre une volonté européenne de prendre en compte le changement climatique, l'environnement, la biodiversité et l'impression d'un éloignement envers les principes de l'économie de marché. Cela reflétait les alliances politiques nées dans la foulée des dernières élections européennes de 2019, notamment avec des partis écologistes. L'Europe devait montrer l'exemple au reste du monde mais cela s'est révélé être une utopie. À ce moment-là, les décisions agricoles se sont mises à dépendre de quatre Commissaires européens : la Santé, le Climat, l'Environnement et le Commerce. Finalement, on s'est retrouvé avec un commissariat à l'Agriculture qui n'avait le droit de rien dire sur la Pac… On a décidé à ce moment-là de prendre l'agriculture non par le biais de la production, mais par celui de l'alimentation et là-dessus, les notes concernant l'agriculture ont subi une forte influence des ONG. En résumé, le message était le suivant : « il faut modifier le régime alimentaire des Européens ». De là, on en est arrivé au sujet de manger de moins en moins de viande. Le secteur animal de la Pac s'est retrouvé marginalisé par une certaine « prise de pouvoir » sur l'agriculture, du commissariat à la Santé. Alors, certes, la colère agricole exprimée en début d'année dans plusieurs pays européens a mis un peu tout cela en sommeil, mais dès que les élections seront passées et que les commissaires seront nommés, je pense que ce combat va repartir. Les agriculteurs doivent aller voter et, dès maintenant, il faut faire pression sur les députés et les sénateurs, et auprès du gouvernement pour décider de qui sera le prochain commissaire européen à l'Agriculture. La France va-t-elle proposer un candidat à ce poste ? Il y a très longtemps que ça n'a pas été le cas. La France devrait même se prononcer sur ce point avant les élections, en accord avec sa volonté de favoriser une souveraineté alimentaire européenne, en lien avec la Loi d'orientation agricole. Sur les accords de libre-échange, d'un côté, on serre la vis aux paysans en leur demandant de produire moins et avec plus de normes, et de l'autre, on ouvre encore plus le marché aux produits du reste du monde. L'opposition de ces deux orientations a fait dérailler le « train agricole » en début d'année. Depuis trente ans que j'observe ce qui se passe autour des accords de libre-échange, la viande bovine, par exemple, a toujours servi de variable d'ajustement. Si l'accord avec le Mercosur se fait, on va dépasser les 300 000 t d'importation de viande chaque année. On a tellement offert la viande bovine pour obtenir des avancées sur des produits « offensifs » (automobile, services, aéronautique) qu'il ne reste plus rien à donner… C'est pourquoi la France doit obtenir de prendre le commissariat à l'Agriculture ».

// À IS-SUR-TILLE

La fête est passée entre les gouttes

Pour leur fête départementale de l'agriculture, les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or et du canton d'Is-sur-Tille ont fait preuve d'une énergie à toutes épreuves, y compris celle de la météo. Le ciel menaçant n'a refroidi l'enthousiasme ni des organisateurs, ni des pilotes de C15 qui se sont affrontés sur circuit, pour le plus grand plaisir d'un public venu en nombre.



Le podium marquant la fin de cette belle journée festive.



Sur la course des C15, les JA de Châtillon-sur-Seine ont encore une fois raflé la mise.

Châtillon encore, Châtillon toujours ! Les C15 des JA de Châtillon-sur-Seine sont sortis vainqueurs des courses de C15 organisées le 26 mai sur le circuit d'auto-cross d'Is-sur-Tille, à l'occasion de la fête départementale de l'agriculture de Côte-d'Or. Les Châtillonnais se sont montrés les plus rapides (ou les plus fous !) comme en septembre 2023 lorsque La Barotte avait servi de cadre à une première course de ce type. Quels que soient les vainqueurs, lâcher ces véhicules emblématiques du milieu agricole sur une piste est une recette qui marche : la fête mise sur pied en un temps record par les JA du canton d'Is-sur-Tille, emmenés par Antoine Fouchet, aura pu compter sur les équipes engagées pour assurer le spectacle, et ce, malgré une météo qui faisait craindre le pire. C'est d'ailleurs sous la pluie que François Sauvadet, président du Conseil départemental, a inauguré l'évènement, en fin de matinée, mais les choses se sont arrangées par la suite. De fait, le ciel incertain n'a pas freiné la fréquentation et les visiteurs ont été nombreux sur un événement, salué comme une réussite par Antoine Duthu, nouveau président des JA21. Retrouvez ici en images les temps forts de la fête.

Berty Robert



François sauvadet, président du Conseil départemental, lors de l'inauguration, en compagnie de Thibaut Aubry, Antoine Fouchet, Antoine Duthu et Antoine Carré.



Comme toujours sur les fêtes agricoles, la présence d'animaux a fait le bonheur des enfants.



Le bar mobile des JA : un incontournable de la fête.



Malgré un ciel chargé, les allées de la fête n'ont pas désempli.

Les gagnants du tirage au sort de Terres de Bourgogne

Sur son stand de la fête départementale de l'agriculture, Terres de Bourgogne avait mis en place une urne dans laquelle il était possible de déposer un bulletin pour gagner deux vestes floquées au nom de votre hebdomadaire agricole. Les gagnants sont :

- **Christian Gradelet, de Saint-Seine-sur-Vingeanne ;**
- **Jean-Baptiste Taupenot, de Foissy.**

// FLEURS DE VIGNE

Le délicieux mélange des mets et des vins

Cette année encore, l'événement Fleurs de vigne a attiré les foules, le week-end du 25 et 26 mai, tant à l'abbaye Saint-Germain que sur les quais, à Auxerre.

Le week-end du 25 et 26 mai a été marqué par l'organisation de l'événement Fleurs de vigne, à Auxerre. Le samedi, des activités œnotouristiques étaient proposées dans la ville et dans le vignoble auxerrois, à l'image de visites guidées, un parcours sensoriel à l'abbaye Saint-Germain, ou encore un œnobus. Vignerons, négociants et producteurs locaux étaient présents le dimanche, sur les quais d'Auxerre, pour faire découvrir et redécouvrir leurs produits. Retour en images sur cette édition.

Christopher Levé

Retrouvez plus de photos sur www.agribourgogne.fr



Les visiteurs sont allés à la rencontre des vignerons, sur les quais d'Auxerre.



La ferme des Abry était présente avec ses fromages de brebis.



Enfin quelques rayons de soleil... Alors on se laisse tenter par une glace de l'Amour est dans le lait ?



Les produits de l'Yonne et de la région étaient mis à l'honneur.



Les escargots d'Armeau étaient au rendez-vous.



Que serait un événement festif à Auxerre sans la venue de Guy Roux, la légende locale du football.



// ANCIENS EXPLOITANTS

21 Un éclairage nécessaire

Les anciens exploitants de Côte-d'Or se sont intéressés à l'agrivoltaïsme lors de leur assemblée générale.



Daniel Bourge, François Willermoz, Rémy Taccard et Alain Pautet, juste avant la réunion.

La section des anciens exploitants de Côte-d'Or s'est réunie en assemblée générale le 16 mai à Varois-et-Chaignot. Ce rendez-vous a permis d'aborder bon nombre de thématiques, dont une en particulier : l'agrivoltaïsme. *« Ce sujet est dans l'air du temps et semble intéresser bon nombre de propriétaires. Il nous a semblé intéressant d'inviter une spécialiste de la question : Aurélie Lucas, juriste à la FDSEA de Saône-et-Loire »*, présente François Willermoz. Le président de la section a rappelé qu'un *« tas de sociétés frappent à la porte, proposent de construire sans rien débourser et avec des revenus à la clé »* : *« cela n'est en réalité pas si simple que cela, la vigilance est forcément de mise. Dans un tel contexte, un éclairage d'Aurélie Lucas était forcément le bienvenu »*. L'ancienne salariée de la FDSEA de Côte-d'Or a présenté les grandes lignes du décret agrivoltaïsme publié le 9 avril au Journal officiel, celui-ci est applicable à tous les projets dont les demandes de permis de construire sont déposées à partir du 9 mai 2024. L'intervenante a confirmé la méfiance de François Willermoz : *« Les contrats proposés par les énergéticiens sont longs, complexes et nécessitent impérativement d'être relus par un juriste averti et spécialisé ! »*.

Attention au démantèlement…

Deux sujets posent aujourd'hui problème, malgré le décret. La juriste cite en premier lieu le démantèlement : *« Il faut déjà y penser… Une fois arrivé à la date d'échéance de l'autorisation, soit 40 ans, il sera nécessaire de procéder à cette lourde et onéreuse tâche, ainsi qu'à la remise en état initial du site. Selon la loi AER du 10 mars 2023, la charge du démantèlement pèse entièrement sur le propriétaire des parcelles agricoles, et non pas sur l'énergéticien ! Les engagements pris par les énergéticiens dans les baux emphytéotiques (1), ne sont pas assez sécurisants. Le décret prévoit que le préfet peut subordonner la délivrance de l'autorisation d'urbanisme à la constitution de garanties financières par l'énergéticien, auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Le montant des garanties sera fixé par l'arrêté d'autorisation d'urbanisme, sur la base d'un barème forfaitaire fixé par arrêté ministériel. On évoque 10 000 euros par MWc, là où les techniciens estiment le coût total du démantèlement à 60 000 euros par MWc ! Ces montants sont donc beaucoup trop faibles. Il est actuellement proposé que ces 10 000 euros consignés lors de la mise en service soient complétés tous les 10 ans d'une somme équivalente, afin d'arriver en fin d'exploitation à une somme plus proche de la réalité »*.

…et à la contractualisation

Aurélie Lucas a également attiré l'attention du public sur la contractualisation entre le propriétaire et l'énergéticien : *« celle-ci passe presque toujours par la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée relativement longue, entre 40 et 50 ans selon les cas. Les énergéticiens disposent ensuite de la totale maîtrise du terrain, avec les mêmes droits qu'un propriétaire… Le propriétaire foncier perd la maîtrise de son terrain et se limite à percevoir les loyers versés chaque année. C'est l'énergéticien, en qualité d'emphytéote qui ensuite choisit l'agriculteur qui va réaliser les activités agricoles sous les panneaux. Pour cela, un autre contrat doit être conclu avec l'agriculteur choisi, afin de lui mettre à disposition les terrains. La plupart du temps, il est proposé des conventions de prêt à usage ou des prestations de services, qui sont précaires et librement résiliables par l'énergéticien »*.

Aurélie Lucas rappelle la position du syndicalisme agricole : *« deux baux valent mieux qu'un ! Là où l'énergéticien exige la sécurité et une garantie béton par la conclusion d'un bail emphytéotique, l'agriculteur, même propriétaire-exploitant, négociera un bail rural soumis au statut du fermage ! Une proposition de loi viendra sous peu, insérer dans le Code rural, un article dédié aux exploitations agrivoltaïques »*.

AG

(1) Bail emphytéotique : Le bail emphytéotique, ou emphytéose, est un bail de très longue durée. Il est conclu pour 18 ans au minimum et peut dépasser les 99 ans. Le contrat de bail emphytéotique donne un droit réel immobilier à l'emphytéote, le locataire.

Un peu de bon temps



Une soixantaine de membres de la section des anciens exploitants de Côte-d'Or se sont rendus fin avril dans le pays cathare, dans l'Aude, siège de la plupart des citadelles bâties par le roi de France Louis IX au XIIIe siècle. Des visites touristiques et dégustations se sont enchaînées sous une météo plutôt clémente. Les Côte-d'Oriens ont rencontré leurs homologues de l'Aude, ces derniers leur ont réservé un accueil particulièrement chaleureux. Le voyagiste Chagrive Voyages a également organisé une visite privilégiée de l'usine Airbus, le tout dans une ambiance bon enfant qui a largement contribué à faire oublier les douleurs musculaires dues aux distances parcourues à pied.

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Les festivités continuent

Les Jeunes agriculteurs de Sombernon organisent une nouvelle soirée mousse, cette quatrième édition aura lieu le 28 juin sur le parking de Super U.

La fête départementale est déjà derrière nous, mais bien d'autres rendez-vous JA arrivent sur l'agenda. Dès ce samedi 8 juin, les festivités reprennent en Côte-d'Or avec un bal organisé par les Jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc à l'étang Fouché. Un jambon à la broche sera servi sur réservation (07 78 31 75 32). L'équipe de Sombernon prendra le relais à la fin du mois, vendredi 28, avec une nouvelle soirée mousse. Le succès de cette manifestation grandit chaque année : plus de 2 000 visiteurs avaient été accueillis à la salle des fêtes en 2023 ! *« À 2 h 30 du matin, il n'y avait plus rien ! 200 kg de cuisses de bœufs et 31 fûts de bières étaient partis »*, se rappelle Justine Chaboud Donnet, ancienne présidente du canton. Lucie Faurie, qui lui succède depuis début mars, annonce une grande nouveauté pour cette édition 2024 : *« la soirée se tiendra sur le parking du Super U, là où sera organisé un marché de producteurs le lendemain. Le nouveau responsable du magasin est à fond pour le local et nous le remercions »*. Des sandwiches américains *« made in JA »* à la sauce Époisses seront au menu, il n'est pas nécessaire de réserver : *« il y aura des barnums, beaucoup de tables et une grande piste de danse sur laquelle de la mousse sera projetée. Notre super DJ Gaëtan sera présent ! La météo ? Le beau temps est le bienvenu, nous nous replierons à l'Espace de la Brenne uniquement en cas de fortes intempéries »*

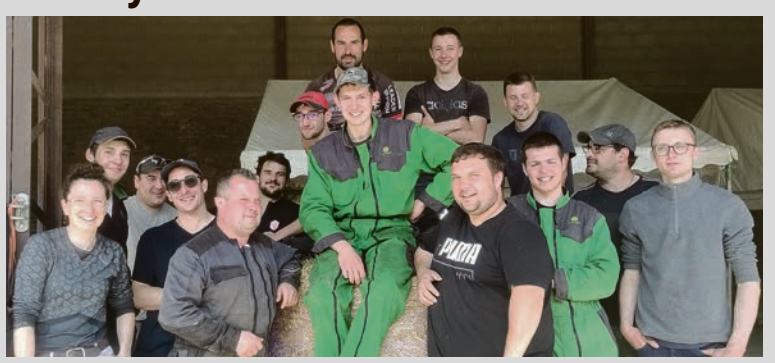
AG

Un nouveau bureau
Sombernon



Justine Chaboud Donnet, qui présidait l'équipe sombernonaise depuis trois mandats, est partie s'installer dans une ferme laitière en Franche-Comté avec son mari Kévin. Lucie Faurie lui succède à la tête de l'équipe cantonale JA : cette jeune femme de 25 ans habite Lux et travaille au Service de remplacement Côte-d'Or. Ancienne stagiaire et apprentie dans plusieurs exploitations autour de Sombernon, Lucie Faurie connaît bien l'agriculture locale et avait à cœur d'apporter *« sa pierre à l'édifice »* : *« Il est important de maintenir notre équipe, sachant que nous ne sommes plus très nombreux. À ce titre, toutes les jeunes recrues sont les bienvenues parmi nous ! Il n'y a pas besoin d'être installé pour être à nos côtés. Nous avons d'ailleurs un certain nombre d'étudiants et de salariés »*. Baptiste Jeannin, de Barbirey-sur-Ouche, a lui aussi intégré le bureau de Sombernon : cet apprenti en BTS Acse deuxième année à Pouilly-en-Auxois assure le secrétariat des JA. Autre personne clé : Christophe Briandet, de Fleurey-sur-Ouche, occupe le poste de trésorier, mais depuis plus longtemps.

Du monde malgré la pluie
Pouilly-en-Auxois



Les Jeunes agriculteurs de Pouilly-en-Auxois ont organisé leur traditionnel marché de producteurs samedi 18 mai. La pluie s'est invitée à ce rendez-vous mais n'a pas empêché les visiteurs de venir en nombre et de passer un très bon moment. *« À cause de la météo, nous nous sommes repliés sous le hangar de notre président Benoît Laprée, à deux pas de l'endroit où ce marché devait initialement se tenir »*, informe Baptiste Fagotet, trésorier de l'équipe cantonale JA. Le jeune éleveur de Thoisy-le-Désert estime à 450 le nombre de repas servis sur la journée : *« c'est un très bon bilan encore une fois ! Notre manifestation a réuni 14 exposants et s'est poursuivie dans la joie et la bonne humeur jusqu'en toute fin de soirée, les derniers visiteurs étant partis à 1 h 30 du matin »*. Les JA de Pouilly-en-Auxois remercient toutes les personnes et tous les organismes qui ont participé de près ou de loin à la réussite de cette nouvelle édition. Ce marché sera logiquement reconduit l'an prochain, avec ou sans pluie !

// PACK "5 ANS"

58 S'adapter à l'avenir

Le 16 mai, les BTS ACSE 2e année du Legta de Challuy présentaient les résultats de leur étude sur le pack 5 ans aux élus et représentants de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Afin d'offrir une aide adaptée aux jeunes installés, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a souhaité se réinterroger sur la pertinence de son « Pack 5 ans ». Dans ce cadre, la CA 58 a mandaté les BTS ACSE 2e année du Legta de Challuy, afin de conduire une étude sur : « Ce pack correspond-il aux attentes actuelles et futures des jeunes installés nivernais ? ». Le 16 mai, les jeunes étudiants restituaient leurs travaux aux élus et représentants de la Chambre consulaire.



Les BTS ACSE 2e année du Legta de Challuy ont présenté les résultats de l'étude sur le Pack 5 ans le 16 mai aux services de la Chambre d'agriculture.

Bonne option

Pour répondre à cette interrogation, une cinquantaine de retours ont été récoltés. Âgés de 21 à 42 ans, les jeunes installés ont en moyenne autour des 30 ans avec une installation en 2021. Leurs exploitations sont quant à elles *« représentatives de la Nièvre »* selon les BTS avec des ateliers bovins allaitants, grandes cultures ainsi qu'ovins et caprins. Pour les résultats, l'étude met en évidence que le pack est, d'après le panel, *« judicieux pour un jeune installé »* avec un système *« satisfaisant »* notamment pour la prestation de déclaration PAC. Autre avantage du pack existant, les réponses des interrogés présentent les chèques sans segmentation comme très adaptés puisqu'ils offrent une liberté de choix en fonction des envies et des besoins de chacun. Les BTS précisent : *« Ce cadre modulable d'axer sur du conseil individuel ou des formations est très apprécié »*.

Malgré tout, quelques retours semblent contradictoires. Parmi eux, une partie des personnes sollicitées soulignent qu'aucune formation ne les intéresse mais souhaiteraient avoir plus de formations pour la nouvelle formule du pack. Sur ce point, les BTS analysent ces éléments en expliquant que les formations sont *« sûrement trop longues et que des demi-journées sont à préférer »*. Ensuite, si près de l'intégralité du panel ne regrette pas son adhésion au pack 5 ans, ils pointent qu'ils n'ont pas encore utilisé toutes ses possibilités par manque de temps tout en rappelant qu'ils ont de grandes difficultés pour se faire remplacer sur leur exploitation en cas d'absence. Pour les autres ajustements, la demande d'accès à des salons spécifiques grâce au pack a été formulée ainsi que celui a des groupes de travail : *« nos échanges avec eux dénotent une envie de partager leurs expériences autour de sujets techniques. Nous pensons que développer les groupements professionnels serait pertinent »* détaillent les BTS. Enfin, la qualité du travail fourni par ces derniers a été saluée par les élus et représentants de la chambre d'agriculture de la Nièvre. Loin de ne servir à rien, ces résultats permettront aux services de la Chambre d'agriculture de la Nièvre d'établir plus précisément, dès juin, des évolutions possibles du pack, avec un dévoilement de la nouvelle version prévu à l'automne.

Chloé Monget

// ANEFA

89 « Place à l'Agri », c'est le 7 juin

L'événement « Place à l'Agri », organisé par l'Anefa a pour objectif de présenter l'agriculture, ses métiers, ses formations, au grand public.

Le rendez-vous est pris : « Place à l'Agri », événement organisé par l'Anefa, aura lieu le vendredi 7 juin, de 8 heures à 13 heures, place de l'Arquebuse, à Auxerre. Un événement qui entre dans le cadre des JNAgri (journées nationales de l'agriculture).

Pour France Lahutte, animatrice de l'Anefa Yonne, « *l'idée est d'aller à la rencontre du grand public qui va sur les marchés. Le concept est de venir leur présenter l'agriculture et ses productions en mettant en avant tous les métiers et les formations agricoles possibles sur le département. On retrouve également des partenaires de l'emploi et de la formation locale comme France Travail, le CFA agricole de l'Yonne, la MFR de Villevallier, AVE 89, les Cuma, les JA 89, l'UNEP (union nationale des entreprises du paysage) et VITA Bourgogne* ».

L'autre objectif est de présenter les produits locaux. « *Il y aura des dégustations de viandes et de fromages locaux. On est aussi là pour parler des produits, des productions, des emplois à pourvoir sur l'ensemble du territoire, que ce soit en grandes cultures, en élevage ou en vigne. On est très bien fourni en ce qui concerne la formation dans le département* ».

L'événement a lieu pour la troisième année consécutive en France. En Bourgogne, il a déjà eu lieu à Mâcon, en 2022, et à Nevers, en 2023. « *Il y aura des événements similaires à celui de l'Yonne partout en France cette semaine-là* », indique France Lahutte.



Un village emploi/formations agricoles et viticoles sera installé et diverses animations sont au programme. Outre les dégustations, un stand photo (avec la présence d'un photoboth) sera accessible, « *il y aura aussi un stand de maquillage pour les enfants, un autre autour de la découverte de machines agricoles miniatures avec des maquettes, un autre avec le jeu de lancer de bottes (game of bottes), ou encore un avec le jeu de reconnaissance de graines* », liste l'animatrice Anefa Yonne. Cette journée est à destination des familles, des collégiens et lycéens, des salariés en poste ou des personnes en reconversion.

Christopher Levé

// ALYSÉ

89 Découverte de l'élevage ovin

Dans le cadre du programme Inn'Ovin qui promeut la filière ovine en France, les élèves du lycée La Brosse ont pu découvrir un élevage, celui du Gaec des Plantes à Précy-le-Sec.

Le jeudi 2 mai, les élèves d'une classe de seconde professionnelle du lycée agricole d'Auxerre La Brosse se sont rendus au Gaec des Plantes à Précy-le-Sec. Accompagnés de la technicienne ovine d'Alysé, Marie Mauchossé, les élèves ont pu découvrir les éléments clés d'un élevage ovin.

Chaque année, la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, en collaboration avec Alysé, organise des journées de sensibilisation à l'élevage ovin dans le cadre du programme Inn'Ovin, autrefois connu sous le nom de « relance ovine ». L'un des axes de ce programme est consacré à la mise en avant de l'élevage ovin aux élèves d'établissements de l'enseignement agricole. Ce programme permet ainsi de faire connaître cette filière, aujourd'hui porteuse et très adaptée à notre département. En effet, la complémentarité des élevages ovins et les évolutions des systèmes grandes cultures avec l'introduction de luzerne et autres légumineuses fourragères offrent de nombreuses compatibilités.

Cette journée, a permis aux élèves de se familiariser avec la lecture d'un certificat d'origine et de qualification (COQ). Ils ont participé à l'évaluation de l'état d'engraissement des agneaux, et de la note d'état corporelle (NEC) des brebis. Une occasion pour eux de réaliser des manipulations de brebis, des évaluations de l'état de santé et même du parage d'onglons.

Une journée bien remplie, au cours de laquelle les élèves ont pu voir et acquérir des gestes techniques et poser de nombreuses questions sur le métier d'éleveur de brebis. Ils sont repartis satisfaits de cette découverte qui se poursuivra par d'autres interventions au lycée comme les ovinpiades et les journées thématiques.

La Chambre d'agriculture et Alysé se félicitent de pouvoir à nouveau organiser ces journées et maintenir des relations étroites entre la profession et les établissements d'enseignement agricole. La filière ovine offre de nombreuses opportunités d'emplois, de stages et d'apprentissage pour les jeunes en parcours agricole, avec en ligne de mire des possibilités d'installation.



Photo : Alysé

Lilian Rameau a accueilli des jeunes de La Brosse sur son exploitation.

Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé



// LUZY

58 L'espace test de maraîchage officiellement inauguré

L'espace test de maraîchage de Luzy a été officiellement inauguré le 25 mai durant la 18e édition de la Fête de la nature ; *« tout un symbole »* pour Jocelyne Guérin, maire de Luzy.



L'inauguration de l'espace test de Luzy s'est déroulée le 25 mai. Outre le vin d'honneur pour célébrer l'événement, un marché de producteurs locaux était organisé sur le site.

L'inauguration officielle de l'espace test de maraîchage de Luzy a eu lieu le 25 mai à Montarmin. Jocelyne Guérin, maire de Luzy, rappelle que l'événement se déroulait durant la 18e édition de la Fête de la nature (1) : *« une date choisie spécifiquement car ici à Montarmin, avec l'espace test (2), la nature explose »*.

« La ferme de Montarmin est propriété de la commune depuis des décennies. Et, de nombreux projets pour la métamorphoser ont été évoqués et travaillés depuis. Mais, tous ne sont pas arrivés à bon port. En 2020, le conseil municipal a validé le projet d'espace test. Cela semblait une évidence que ce lieu devait redevenir agricole car c'est la première économie de notre territoire – le tout en accord avec la volonté locale des habitants sans laquelle rien n'est possible. Aujourd'hui, c'est chose faite, avec le travail de Vincent le maraîcher. Cet espace lui permet, durant trois ans, d'essayer et de tester. C'est une chance pour un jeune de pouvoir expérimenter dans un cadre où l'investissement financier est soutenu par de nombreux partenaires ». Pour cette inauguration, un marché de producteurs fut aussi prévu, afin que : *« les habitants s'approprient ce lieu »* pointe Jocelyne Guérin. De son côté, Vincent Keignaert sourit : *« C'est cool, il y a du monde »*, avant d'ajouter humblement : *« cela montre l'intérêt de la population de ma commune d'adoption pour ce projet. Pour moi, ce n'est que de la joie »*.

Tendre vers l'avenir

Tous les partenaires financiers, politiques et techniques ont été remerciés pour leur implication dans le projet, comme l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, le Pays Nivernais-Morvan, la communauté de communes, le Parc naturel régional du Morvan, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le Cerd, Semeurs du possible ou encore le Gabni et Bio Bourgogne Franche-Comté. Jocelyne Guérin insiste : *« C'est l'engagement de tous qui a permis de faire émerger ce projet d'espace test. Je suis persuadée que c'est sa pertinence qui a rassemblé les volontés »*. Enfin, Jocelyne Guérin a également remercié tous les agriculteurs et producteurs du territoire : *« Je salue tout le travail réalisé par la profession agricole depuis des générations sur notre territoire. Ce dernier est la preuve de la qualité de leur labeur et de leur professionnalisme. Je parle des générations antérieures, actuelles mais aussi futures, car nous avons de nombreux jeunes exploitants et tous font un travail remarquable. Tous œuvrent pour l'agriculture de demain ; indispensable pour trouver notre autonomie alimentaire. Je rappelle d'ailleurs que la restauration collective du collège se fournit à 100 % en local pour la viande et la charcuterie. Nous avons encore du travail à faire sur les légumes, mais nous allons nous donner les moyens de le faire et l'espace test en est le témoin. En effet, outre la vente aux particuliers le samedi matin, Vincent Keignaert fournira la restauration collective de notre territoire. Aujourd'hui, avec cette inauguration, nous avons mis une nouvelle pierre à l'édifice du nouveau modèle que nous souhaitons mettre en place axé sur le beau, le bien et le bon »*. Après la coupe officielle du ruban, un vin d'honneur fut partagé entre tous.



L'inauguration fut également l'occasion pour les visiteurs de découvrir l'exploitation, guidés par Vincent Keignaert (à droite).

Chloé Monget

(1) https://www.ofb.gouv.fr/agenda/fete-de-la-nature-2024

(2) voir TDB n° 1771 et 1772.

// SALON DE L'AGRICULTURE

21 Des médailles à la pelle

Le Conseil départemental a organisé sa traditionnelle soirée d'après-Salon, en réunissant les producteurs ayant porté haut les couleurs de la Côte-d'Or.

« Parvenir à l'excellence au Salon de l'agriculture est le fruit d'une volonté et d'un travail minutieux », a souligné François Sauvadet, président du Conseil départemental, qui a tenu à féliciter toutes celles et tous ceux qui ont défendu du bec et ongles les couleurs de la Côte-d'Or au dernier Sia. Une soirée était organisée le 13 mai à Dijon pour *« marquer le coup »*, en présence de Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture. De nombreux producteurs avaient accepté l'invitation, à l'image d'Élise Bazzana du village d'Arcenant près de Nuits-Saint-Georges, traditionnellement réputé pour la culture des petits fruits rouges.

Cette liquoriste de 39 ans est revenue du Salon 2024 avec quatre médailles autour du cou : deux en or pour sa crème de cerise et son guignolet, et deux en argent avec sa crème de cassis et sa liqueur de framboise. *« Les cérémonies qui mettent en avant le monde agricole sont toujours les bienvenues, alors je participe volontiers à ce rendez-vous très sympathique organisé par le Département »*, confie la Côte-d'Orienne, qui s'est vue remettre des diplômes et une plaque comme chacun de ses homologues agriculteurs. Pour l'anecdote, Élise Bazzana avait déjà été récompensée lors des trophées de l'agriculture 2022, dans la thématique *« intergénérationnelle »*. Le savoir-faire de la liquoristerie Joannet se transmet effectivement au fil du temps : créée en 1978 par Jean-Baptiste Joannet, l'activité a été reprise en 2001 par Viviane Lallemant Joannet, sa fille, puis par Élise Bazzana, sa petite-fille, en 2020. L'exploitation comprend douze hectares de champs dont la moitié est cultivée en cassis. Les fruits sont transformés en crèmes, liqueurs et confitures. La clientèle de cette petite entreprise artisanale et familiale est essentiellement constituée de particuliers. *« Participer au salon de l'agriculture nous permet de nous situer par rapport aux autres producteurs. C'est forcément une fierté de revenir avec deux médailles d'or, cela nous conforte dans nos choix »*, indique la gérante labellisée 100 % Côte-d'Or.



Élise Bazzana, liquoriste à Arcenant, a remporté quatre médailles dont deux en or au dernier Sia.



Lors de la photo souvenir avec l'ensemble des participants.

Philippe Bruchot - CD 21

AG

Renseignements : www.cremedecassis-joannet.com

// SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'Afdi, au croisement des cultures et des projets

C'est le lycée agricole de Fontaines, en Saône-et-Loire, qui a accueilli l'assemblée générale d'Agriculteurs français et développement international (Afdi) de Bourgogne-Franche-Comté, mi-mai. L'association assume de véritables missions de service public profitant à toutes et tous. Elle a aussi un nouveau président en la personne d'Étienne Degay, agriculteur jurassien.

« La cause et les valeurs que vous défendez sont aussi les nôtres, surtout à l'heure du repli sur soi » : c'est par ces mots que Pierre Botheron, directeur de l'EPL Sud Bourgogne, à Fontaines, en Saône-et-Loire, accueillait, le 14 mai, les participants à l'assemblée générale d'Agriculteurs français et développement international (Afdi) BFC. Malgré une forte sensibilisation, avec des bénévoles faisant le tour des établissements scolaires agricoles et des organisations professionnelles, l'association reste méconnue, regrette son président sortant, Marc Gauthier, auquel a succédé le Jurassien Étienne Degay. Ce n'est pourtant pas faute de se démener. Pour le trésorier, Marcel Cottin, s'il devait valoriser le temps passé par les bénévoles – en réunions, en missions à l'étranger, en accueil d'étrangers, en formations – cette *« riche vie associative »* (équivalente à 489 journées d'activités bénévoles) aurait rapporté 87 000 euros en 2023 comme en 2022. *« Ce sont des paysans qui parlent à des paysans,* soulignait Bernard Lacour, président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. *Une relation de compagnonnage entre agriculteurs français et africains avec une même passion, les yeux qui brillent, et des projets… Des passerelles créées entre villages pour s'apporter mutuellement et avec de meilleurs projets de vie. La paix de notre village mondial passe par l'ouverture d'esprit »*. Encore faut-il se comprendre et dépasser nos idées reçues. D'où des formations au Nord à l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

Des valeurs propres à chaque société

Comme l'avait étudié l'anthropologue Claude Lévi-Strauss (Race et Histoire, 1952), les valeurs locales sont propres à chaque société et la modernité ou la richesse peuvent se mesurer différemment selon les coutumes. L'animatrice de l'Afdi BFC, Grâce Joffre, intervient pour *« planter des petites graines dans les cerveaux »* des futurs agriculteurs de la région dans l'espoir de leur ouvrir l'esprit tout au long de leur carrière pour voir l'international comme une chance. En 2023, l'Afdi a réalisé 12 interventions scolaires (269 élèves sensibilisés). Cela passe surtout par l'accueil de missions de partenaires. La Saône-et-Loire a des partenariats avec le Tchad et Madagascar.

Chaque département noue ses propres partenariats avec des organisations paysannes de pays qu'il a envie d'aider et inversement. Les bénévoles de l'Afdi vont aussi à la rencontre des élus des organisations professionnelles de BFC pour *« initier des opérations afin de travailler ensemble »*, comme avec les Chambres d'agriculture, le syndicalisme ou encore Groupama. *« Finalement,* sous-entendait Pierre Bothéron, *il y a plus de points communs entre deux paysans qu'entre un agriculteur et un urbain parfois »* sous-entendait sans méchanceté, Pierre Bothéron, qui peine à recruter pour son établissement dans les familles chalonnaises avoisinantes.

Lien avec la Draaf

Le président d'Afdi BFC avait convié Marie-Catherine Arbellot, de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf BFC) afin de proposer l'intégration dans le conseil d'administration de l'Afdi, d'un représentant de cette administration. L'opportunité de toucher potentiellement près de 10 000 jeunes scolarisés en établissements publics et privés auxquels se rajoutent 4 000 apprentis et un million d'heures de formations pour adultes. Outre la gestion des formations, des bourses, des examens, la Draaf a pour mission de développer des partenariats avec l'étranger pour permettre aux BTS de faire des stages et suivre des cours dans d'autres pays européens ou tiers *« pour une troisième année à l'international »*. Un programme Erasmus est même déposé, en attente de validation, pour les BTS agricoles de la région. Également à savoir : un consortium s'est noué entre le Maroc et la Région sur les questions de transformations alimentaires des produits fermiers et commercialisation en circuit court.

Malgré des populations africaines comptant encore beaucoup de paysans, les pays n'ont pas forcément de formations agricoles structurées. Marie-Catherine Arbellot se charge donc d'écrire et de proposer des référentiels de formation en agronomie pour les écoles agricoles du Burkina Faso, par exemple. L'Afdi aide des organisations paysannes dans leurs projets *« pour les accompagner vers l'autonomie technique et financière »*, expliquait Étienne Degay. Les équipes proposent aux paysans africains leur aide sur la commercialisation, l'installation des jeunes, l'inclusivité et l'appui aux femmes, sur la qualité des produits, mais surtout sur *« l'égalité dans la gouvernance »*. Des rapports permettent de rendre compte aux financeurs publics (Agence France développement…) ou privés (négoce Bresson, Fromagerie Milleret…). Attention toutefois à ne pas vouloir aller trop vite : les équilibres locaux sont fragiles.

Le mieux est parfois l'ennemi du bien

L'Icaunais Thierry Desvaux témoignait à propos de la gouvernance du Cercle régional des agriculteurs malgaches (Cram) Fianarantsoa, à Madagascar, qui a presque « trop bien » réussi. L'Afdi BFC accompagne 139 paysans adhérents à ce Cram sur la production de riz. Avec le développement du volet multiplication de semences, *« ils se sont spécialisés presque à outrance, mettant à l'écart certains producteurs »*, soulignait le céréalier de l'Yonne. Productivité, rentabilité peuvent exclure ceux ne suivant pas, ne pouvant pas ou ne voulant pas être semenciers. L'Afdi leur a donc proposé de revoir le règlement intérieur pour intégrer les autres producteurs moins spécialisés. Désormais, une vingtaine de semenciers sont regroupés au sein de la coopérative avec les producteurs de riz qui développent des légumineuses (arachides, pomme de terre…). Si une entente a pu être trouvée, peut-être est-ce aussi en raison de la forte présence de femmes *« dynamiques dans une gouvernance inclusive »* avec les hommes. L'occasion pour Joseph Roux, autre agriculteur de l'Yonne et président de l'Afdi national pour Madagascar, de parler du Projet innovant de la société civile et coalitions d'acteurs (Piscca), qui va avec le Groupement pour le développement des paysans de Haute-Matsiatra (une région de Madagascar), *« à vocation plutôt syndicale au départ qui cherchait des activités rémunératrices »*. Le Piscca a bénéficié à 12 femmes. Elles se sont formées au maraîchage et à la gestion collective de pépinières sur cinq communes. 93 tonnes de légumes ont été produites dès cette première année. Le tout a été complété par des formations sur la nutrition *« pour changer du riz »*. Carotte, choux chinois, courgette, concombre… 24 légumes « peu habituels » sont rentrés dans l'alimentation des familles. La récolte de crédits au sein d'un groupe – sous forme de tontine – a permis de mettre en place la vente des surplus au profit du collectif. De quoi enclencher d'autres projets dans une boucle vertueuse.

Cédric Michelin

Besoins de bénévoles et de mécènes

Des baisses de dotation de l'Agence française de développement, où du côté de la Région BFC, vont impacter le budget de l'Afdi. *« On arrive tant bien que mal à équilibrer les comptes »*, déplore Marc Gauthier qui en appelle à de nouveaux agriculteurs cotisants individuels, entreprises ou OPA. Les économies imposées lors de la crise sanitaire du Covid, qui avait freiné les missions à l'étranger, ont été nécessaires pour équilibrer les comptes cette année. Les nouveaux partenariats au Togo ou les voyages d'études à Madagascar dépendent donc de plus en plus des ventes de produits ou réalisation d'événements payants (repas solidaire…). *« On a aussi du mal aussi à mobiliser les filières Comté et Vins de Bourgogne »* pour du mécénat salutaire.

// PRODUCTION LAITIÈRE

Arrivées chez Alysé

Deux nouvelles salariées viennent d'être recrutées au pôle lait de la coopérative Alysé.

Elles sont toutes les deux en poste depuis plusieurs semaines et occupent la même fonction : agent de pesée. Lucie Wytinck et Marine Robert, qui opèrent respectivement au nord-ouest et au sud-est de la Côte-d'Or, ont déjà fait connaissance avec de nombreux éleveurs laitiers. Lucie Wytinck est originaire de l'Aube et travaillait jusqu'à présent dans une porcherie dans la Marne, après des études l'ayant menée jusqu'à un BTS « production animales » obtenu au lycée de Chamarandes-Choignes (52). Marine Robert vient quant à elle d'Épinal, dans les Vosges. Après un certificat de spécialisation « production, transformation et commercialisation de produits fermiers » suivi à Bar-le-Duc (55), la jeune femme issue du milieu agricole a travaillé à la Ferme du Faubourg à Frénois (21) puis à la fromagerie Germain (52). D'autres recrutements sont en cours à Alysé : la coopérative est à la recherche d'un agent de maintenance (poste basé à Migennes), mais aussi d'un conseiller bovins lait en Côte-d'Or et d'un pédicure bovins (avec des interventions dans le 21 et le 89). L'actualité d'Alysé, c'est aussi la tenue imminente de son assemblée générale, programmée vendredi 7 juin à partir de 9 h 45 à la salle André Laforge de Migennes. Pour plus de renseignements sur les postes à pourvoir : http://www.alyse-elevage.fr/alyse-recrute

AG





Lucie Wytinck et Marine Robert sont agents de pesées en Côte-d'Or.

// FDSEA

89

Tout savoir sur le contexte sanitaire en élevage dans l'Yonne

La FDSEA de l'Yonne a organisé une réunion d'information à destination des éleveurs, le vendredi 17 mai, à Auxerre, afin de présenter le contexte sanitaire dans le département.



Une quarantaine d'éleveurs étaient présents lors de cette réunion organisée par la FDSEA.

Le 17 mai, la FDSEA de l'Yonne a organisé une réunion d'information à destination des éleveurs, adhérents et non adhérents au syndicat. Les docteurs vétérinaires Marc Arbona, vice-président de l'ordre national des vétérinaires de Bourgogne Franche-Comté exerçant à la clinique vétérinaire de la Croix Blanche à Cussy-les-Forges, et Maxime Chassaing, chef du service vétérinaire de la DDETSPP 89 sont venus présenter le contexte sanitaire dans l'Yonne en axant sur les maladies suivantes : la FCO (fièvre catarrhale bovine), la MHE (maladie hémorragique épizootique) et la besnoitiose bovine.

L'objectif était d'informer sur les risques liés à ces maladies, donner les règles de biosécurité et indiquer la marche à suivre en cas de contamination.

Il faut savoir que la FCO et MHE sont des maladies infectieuses vectorielles transmises par des moucherons culicoides qui se nourrissent de sang. L'extension de ces maladies se produit surtout en période d'activité vectorielle, de mars à novembre.

La FCO touche les bovins et les ovins, tandis que la MHE touche principalement les bovins. L'infection des ovins et caprins est généralement asymptomatique.

La FCO a fait sa réapparition dans le Massif Central en 2023 avec une nouvelle souche inquiétante pour laquelle il n'existe, à ce jour, aucun vaccin. La MHE, elle, circulait dans le sud de l'Europe en octobre 2022 et est arrivée dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées en septembre 2023. C'est une maladie classée DE (c'est-à-dire déclaration obligatoire des foyers et contraintes aux mouvements sur un périmètre de 150 km) dans la loi de santé animale.

Quels signes cliniques ?

Les signes cliniques de la FCO sur les bovins sont divers : fièvre, symptômes locomoteurs et respiratoires, conjonctivite, ulcères de la bouche et des naseaux, avortement et veaux « idiots ». Ceux de la MHE sur les bovins sont aussi pluriels, avec des abattements, de l'hyperthermie variable, une congestion du mufle, de l'écoulement nasal avec croûtes au niveau des naseaux, de la salivation ou encore la boiterie.

Dans tous les cas, en cas de suspicion, la première étape à suivre est d'appeler son vétérinaire pour que celui-ci procède à une prise de sang. Il est utile de prévenir également la DDETSPP et le GDS 89.

En cas de contaminations, il est important de limiter la diffusion de la maladie en isolant les animaux malades, en nettoyant et désinfectant le matériel d'élevage, en attendant une vaccination.

L'Yonne étant pour l'heure encore en zone indemne concernant la MHE, la maladie est sous surveillance événementielle par la DDETSPP. Si un cas venait à se déclarer dans le département, la maladie viendrait à être réglementée. Alors, une zone réglementée de 150 km serait instaurée avec des restrictions de mouvements et une interdiction de mouvements d'animaux vers un autre État membre de l'UE. Certaines destinations vers des pays tiers font également l'objet de restrictions.

La besnoitiose inquiète

La besnoitiose, a, quant à elle, déjà été observée dans l'Yonne. C'est une maladie parasitaire vectorielle transmise par piqûres d'insectes (taons et stomoxes). Une transmission est également possible par les aiguilles à usage multiple. Après inoculation par la piqûre, le parasite (coccidie besnoitia besnoiti) se multiplie et forme des kystes parasitaires pouvant persister toute la vie du bovin (seule une partie des bovins contaminés exprime des signes cliniques).

La forme classique de la maladie évolue en trois phases : la phase fébrile du 3 au 10e jour après la contamination (avec pour symptômes : isolement de l'animal, larmoiements, jetage c'est-à-dire écoulements clairs, animal essoufflé, fièvre, congestion des muqueuses, photosensibilité) ; la phase d'œdème 1 et 2 semaines après la contamination (on remarque un œdème bien visible au niveau de la tête et aux extrémités des membres, des déplacements difficiles et pour les mâles une hypertrophie testiculaire) ; la phase de dépilation et sclérodermie à partir de la 6e semaine après la contamination (sont constatés un épaississement cutané durable semblable à une peau d'éléphant, des crevasses aux articulations, des dépilations diffuses, un amaigrissement, l'apparition possible de kystes sur la sclère oculaire c'est-à-dire le blanc de l'œil).

Le diagnostic clinique se fait par sérologie mais la maladie n'est détectable qu'à partir de la 6e semaine après contamination. Aucun traitement spécifique n'existe contre la besnoitiose bovine. Le meilleur moyen de garder le contrôle sur la situation sanitaire de son troupeau est d'effectuer une prophylaxie complète.

Les principaux vecteurs sont les taons et les stomoxes et il est difficile de lutter contre ces insectes. L'utilisation d'insecticide peut s'avérer utile mais la besoitiose est une maladie qui « s'achète ». Il faut donc contrôler les introductions de bovins dans les cheptels systématiquement.

À noter qu'il faut compter en moyenne 1 500 € pour une prophylaxie complète, cette somme peut paraître élevée mais c'est en réalité un investissement qui permet de repérer le plus tôt possible un cas au sein de son troupeau.

En cas de question ou pour la déclaration d'un cas d'une de ces maladies, contactez votre vétérinaire sanitaire, le GDS de votre département ainsi que la DDETSPP.

C. L. avec la FDSEA 89

// SANGLIERS DANS LES NOURRISSEURS

21

À voir dans la durée

Nous l'avions rencontré le mois dernier pour des problèmes de sangliers dans ses nourrisseurs. Franck Jeannin, qui lançait un appel aux abonnés de Terres de Bourgogne, espère avoir trouvé la solution.

La vidéo postée le 22 avril sur la page Facebook du journal a rencontré un grand succès avec près de 200 000 vues et plus de 300 commentaires. *« Je ne pensais pas qu'il allait y avoir autant de réactions. C'est la preuve qu'il y a un vrai problème, je ne suis pas le seul à avoir des sangliers qui viennent dans les nourrisseurs »*, confiait Franck Jeannin, il y a quelques jours. L'éleveur du village de Chazilly a bien pris note de plusieurs conseils d'internautes, mais un certain nombre de pistes avaient déjà été tentées ces années passées, et toutes étaient restées vaines. Le Côte-d'Orien a testé, depuis, les deux idées qu'il mûrissait lors de notre première rencontre. La première est la mise en place d'un rouleau en acier positionné environ 20 cm plus haut que l'aliment : *« les sangliers ne peuvent plus monter à l'intérieur et n'ont pas accès à la nourriture. Cela a l'air de fonctionner pour le moment, mais ce système montre ses limites : les bovins de moins de cinq mois ne peuvent pas se nourrir non plus car ils ne sont pas assez grands… Mes plus jeunes bêtes ne sont donc pas dans le pré où j'ai installé ce rouleau. Et même si je pouvais m'en douter : le problème n'est que déplacé car désormais, c'est mon voisin qui rencontre un nombre grandissant de soucis avec ces sangliers »*. Franck Jeannin a également investi dans trois effaroucheurs plus couramment utilisés aux abords de poulaillers : *« je n'étais vraiment pas convaincu quand je les ai commandés, mais je suis prêt à tout pour trouver une solution à cette problématique. Ces effaroucheurs ont été installés sur trois autres nourrisseurs, les résultats semblent être au rendez-vous ! Ces petits boîtiers munis d'une batterie solaire émettent de la lumière, des aboiements de chiens et des tirs de chasseurs quand ils détectent un mouvement la nuit. Il n'y a plus de traces de sangliers depuis plus de trois semaines : à voir si cela se confirme dans la durée car ces bêtes sauvages sont malignes et pourraient vite comprendre le « truc » … J'avais peur que cela gêne dans le même temps les bovins, mais ce n'est pas le cas »*.

AG



Ce rouleau en acier bloque l'accès aux sangliers.



Ce petit effaroucheur imite des aboiements de chiens et des tirs de chasseurs.

ÉLEVAGE

// SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Une cage de contention innovante présentée

La coopérative Feder, à Venarey-les Laumes, en Côte-d'Or, a servi de cadre à la présentation du prototype d'une cage de contention qui tente de répondre aux enjeux de bien-être animal, de sécurité et de confort de travail accru pour les opérateurs de centres de rassemblement. Un vrai défi !



Le prototype Bov'Adapt, qui vise à la fois à la bientraitance animale et à de meilleurs conditions de travail pour les opérateurs en charge de la constitution de lots d'animaux en centres de rassemblement.

« La cage de contention, c'est l'organe vital de l'entreprise ! C'est par là que passent tous les animaux et c'est là que se fait le résultat de l'entreprise ». Ce constat c'est un directeur de centre de rassemblement qui l'a fait à Barbara Ducreux, responsable de projet au sein de l'Institut de l'élevage (Idele), et coordinatrice du projet Partenariat européen pour l'innovation Contention animale garantie ergonomique et sécurisée (PEI Cages), présenté le 17 mai au centre de rassemblement de la coopérative Feder, à Venarey-les Laumes, en Côte-d'Or. En rappelant cette phrase, elle positionnait clairement les enjeux à l'œuvre autour du prototype de cage de contention présenté ce jour-là.

Le PEI Cages, porté financièrement par la Caisse nationale d'assurance maladie, la MSA et, l'interprofession bétail et viande (Interbev) découle d'une réflexion large portée sur les conditions de travail des opérateurs et l'amélioration de la bien traitance animale. Le pôle d'innovation en agroécologie Agronov a fédéré les acteurs utiles à la concrétisation de ce projet et a aidé dans le montage du dossier destiné à obtenir des financements.

Interventions multiples

L'activité d'allotement propre aux centres de rassemblement est apparue centrale. Les animaux sont triés pour constituer des lots homogènes qui correspondent aux attentes des clients. Dans ce cadre, les opérateurs doivent procéder à des interventions, pour valoriser au mieux les bovins ou prévenir certaines maladies. Ces interventions sont multiples : lecture des boucles d'identification, parfois remplacement de ces boucles, pesée, marquage des animaux à la bombe de peinture, traitements sanitaires, diagnostic de gestation, prises de sang ou de température, écornage, tonte sur différentes parties de l'animal… Autant de tâches qui réclament une contention de l'animal. La performance globale des centres de rassemblement se lit à travers différents critères : la santé et la sécurité des opérateurs, la qualité du travail, la productivité, la bien-traitance animale, la traçabilité des animaux, la sécurité sanitaire, la satisfaction client… La cage de contention a un impact direct sur cette performance globale. Le PEI Cages a donc été monté avec la volonté de réfléchir collectivement autour d'un système de contention individuelle pour les bovins en prenant en compte le cadre réglementaire existant, l'activité humaine et le comportement des animaux. *« Il fallait apporter une réponse à une question essentielle,* précise Barbara Ducreux : *qu'est-ce que ce système de contention individuelle doit permettre pour les hommes et les bovins ? »* Pour y répondre, une enquête en ligne a été menée auprès de tous les centres de rassemblement de France. Une analyse des usages et des pratiques a été faite dans une dizaine de ces centres, afin d'avoir les retours des utilisateurs. Les besoins identifiés ont été traduits en solutions concrètes.

Une tête qui « s'efface »

Il en a résulté un prototype, conçu en grande partie par Patrick Naudot, et fabriqué par l'entreprise Coppeaux Nicolas Mécano Soudure (CNMS), à Bard-lès-Époisses. *« On a imaginé un dispositif,* précise Patrick Naudot, *qui permet de libérer beaucoup plus facilement l'animal, avec une tête de contention qui, lorsqu'elle descend sur l'animal peut également reculer dans la cage, accompagnant de ce fait le mouvement instinctif de recul que l'animal peut avoir, et qui, à sa libération, remonte et « s'efface » dans la partie supérieure de la cage »*.

C'est au centre Feder de Venarey qu'il a été expérimenté, avec l'idée d'identifier des évolutions possibles ou nécessaires, en fonction des retours des utilisateurs. *« Le système de contention idéal n'existe pas,* souligne Barbara Ducreux, *il résulte de compromis qui correspondent au mieux aux besoins d'entreprises différentes. Ce prototype, nous souhaitons que les professionnels du secteur s'en saisissent pour faire émerger des solutions auxquelles nous n'aurions pas pensé »*. Nommé Bov'Adapt, le dispositif ambitionne de répondre à la fois à une problématique de santé et de sécurité au travail, et de bien-traitance animale. Des notions qui « parlent » à Jean-Paul Clerget : en charge du matériel d'élevage chez Feder, il a plus de 30 ans d'expérience dans les centres de tri et la contention. *« Toutes les équipes des sites Feder ont contribué à la réflexion,* souligne-t-il, *à Venarey-les Laumes mais aussi à Charolles et Montceau-les-Mines. Un des buts recherchés était de soulager physiquement les opérateurs, qui, avec parfois plus d'une centaine d'animaux qui passent dans la cage de contention dans une journée, souffrent de troubles musculo-squelettiques (TMS). Nous avons aussi de plus en plus de femmes dans nos équipes de centres de tri. On va continuer à travailler à l'évolution de ce projet. Une bonne partie de nos idées se sont retrouvées appliquées dans le prototype »*.

Au-delà de Feder, d'autres entreprises ont participé à la réflexion sur sa conception : CCBE, Sicarev, Corneloup Philibert, Bourlet Carcouet Bétail, Minec.

Prochaine étape pour le PEI Cages : sa candidature aux trophées des Sommets d'or du prochain Sommet de l'Élevage de Cournon-d'Auvergne, en octobre.

Berty Robert

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

// GDS 21

Prochaines collectes des déchets vétérinaires

Par leur nature, les déchets de soins vétérinaires présentent des risques toxiques et infectieux. Il est interdit de les brûler à l'air libre ou de les mélanger aux déchets ménagers. Le GDS et la Chambre d'agriculture proposent de les éliminer en respectant la réglementation grâce à une collecte annuelle. Des kits spécifiques sont proposés aux éleveurs. Ils sont remplis tout au long de l'année sur l'exploitation et rapportés annuellement sur l'un des 15 points de collecte répartis sur le département. Ces fûts sont alors collectés par un prestataire agréé (Proserve Dasri) avec un camion spécifique. Pour déposer et/ou acheter un kit de déchets vétérinaires, présentez-vous au point de collecte de votre choix aux horaires indiqués, avec le règlement par chèque à l'ordre de Proserve Dasri (vous pouvez aussi payer par CB), d'un montant de :

- 28 euros comprenant 1 fût de 30 litres + 1 boîte d'aiguilles et coupants ;
- 34 euros comprenant 1 fût de 50 litres + 1 boîte d'aiguilles et coupants.

Attention : sans règlement, le nouveau kit ne pourra pas vous être remis. Un bon de livraison vous sera délivré, à conserver 5 ans en cas de contrôle.

Avant de rejoindre le point de collecte, vérifiez que vos bacs sont fermés hermétiquement et bien identifiés, soit par le code-barres collé (reçu avec votre facture), soit en inscrivant votre numéro de cheptel au marqueur.

Dates des collectes en Côte-d'Or :

Lundi 10 juin

- 8 h à 9 h 15 : Châtillon-sur-Seine : 110 Bourgogne, coopérative agricole - 40 Bis, avenue de la gare. (Ne pas stationner devant l'ouverture et porter un gilet jaune).
- 10 h à 11 h : Lucenay-le-Duc : Dijon Céréales, route départementale 19.
- 11 h 45 à 12 h 15 : Munois - Darcey : Dijon Céréales, silo hameau Munois.

Mardi 11 juin

- 8 h à 9 h : Aignay-le-Duc : Dijon Céréales, voie communale 6.
- 10 h à 11 h : Saint-Seine-l'Abbaye : Dijon Céréales, route de Sombernon.
- 12 h 15 à 13 h 30 : Is-sur-Tille : cour du cabinet vétérinaire du Dr Behiels, rue Jean Zay.
- 14 h 30 à 15 h 15 : Pontailler-sur-Saône : Dijon Céréales, rue Industrie.

Mercredi 12 juin

- 8 h à 9 h 15 : Saulieu, Gamm Vert, rue ingénieur Jean Bertin. (Stationner sur le parking, le camion sera vers la grille).
- 9 h 45 à 11 h : Précy-sous-Thil : Dijon Céréales, route de Semur-en-Auxois.
- 11 h 30 à 12 h 45 : Champ-d'Oiseau : Parking de l'Église, place de l'Église.
- 14 h à 15 h 45 : Vitteaux : Dijon Céréales, 8 route de la justice.

Jeudi 13 juin

- 8 h 30 à 10 h 15 : Pouilly-en-Auxois : Dijon Céréales, 12 rue de la Coopérative.
- 11 h à 12 h 15 : Arnay-le-Duc : Marché aux bestiaux (comice agricole), rue du docteur Chauveau.
- 13 h 30 à 14 h 30 : Ivry-en-Montagne : Société coopérative agricole pour l'élevage moderne en Bourgogne, route Molinot.
- 15 h 45 à 16 h 45 : Aiserey : Dijon Céréales, lieu-dit Sucrerie.

Pour tout renseignement, contactez Mariette Aupy du GDS 21 au 03 80 68 67 30

// ESSAIS VARIÉTAUX

58 Une année très singulière

Le 23 mai, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et les GDA, en partenariat avec Arvalis, proposait une visite d'essais de variétés de blés tendres d'hiver et d'orges d'hiver.



Les essais de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, sur les terres de l'EARL de Baye, furent présentés avec Diane Chavassieux d'Arvalis.



La variété KWS Ultim présentant le plus de septoriose pour l'essai de cette année.



La nouveauté variétale : THERMIDOR, présentant un bon profil maladies sauf pour la rouille brune à laquelle elle est sensible (4).



La variété Prestance offre une résistance à la septoriose mais est relativement sensible à la fusariose des épis (4,5).

L'EARL de Baye (Bazolles) accueillait l'essai variétés blé tendre d'hiver et l'EARL Cornu (La Collancelle) l'essai orge d'hiver de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) menés avec le GDA Centre Nivernais pour cette année. Ils furent présentés le 23 mai, en partenariat avec Arvalis. Cédric Zambotto, responsable d'équipe des productions végétales à la CA 58, précise que : *« Les essais sont placés dans les secteurs selon le volontariat des exploitants. Suivant les années ils peuvent se réaliser sur des types de sols différents mais représentatifs de nos terroirs Nivernais, ce qui les rend complémentaires des résultats d'Arvalis et d'autres structures. De ce fait, celui d'aujourd'hui est représentatif des terrains argilo-limoneux et limoneux. Ils sont notamment ciblés sur les blés tendres d'hiver à débouché BPS et les orges d'hiver pour les débouchés brassicoles et fourragers ».*

Pour lui ces essais sont primordiaux car : *« ils permettent de rassembler, au même endroit, des variétés diverses sans segmentation commerciale ce qui facilite l'analyse pour les exploitants, d'autant plus avec les éclairages de nos conseillers et d'Arvalis – et plus précisément celui de Diane Chavassieux pour cette journée du 23 mai. Le choix des variétés porte sur leurs atouts agronomiques, leurs débouchés, et leur potentiel. Pour rappel, cet essai est supporté par le groupe de développement GDA Centre Nivernais et d'autres essais (fertilisation, biostimulants, maïs, couverts intermédiaires, etc.) sont menés avec le GDA Bourgogne Nivernaise ».*

La goutte d'eau…

Afin de commencer les échanges, une présentation globale fut réalisée par Diane Chavassieux : *« Nous avons eu en moyenne 65 % de pluie en plus depuis le semis par rapport à la moyenne des 20 dernières années. Pour trouver des niveaux similaires d'humidité, il faut remonter en 2001… Cette situation a posé de nombreux soucis notamment pour les semis ainsi que pour l'enracinement des plantes et donc leur alimentation. Ceci dit, ces conditions sont positives pour la biomasse et nous constatons un nombre d'épis apparemment satisfaisant – à voir par la suite. Dans le même temps, nous avons connu un faible rayonnement pouvant impacter la fertilité des épis. Il faut encore attendre pour se prononcer ».*

Beaucoup d'inscriptions 2024

En parallèle, elle rappelle que 2024 est aussi atypique car : *« il y a 46 variétés inscrites ; du jamais vu qui prouve le travail génétique effectué. Parmi celles-ci, on dénombre environ 8 blés améliorants et 4 ou 5 Bio ».* Pour poursuivre sur les blés, Jean-Paul Leroy, conseiller grandes cultures et expérimentateur à la CA 58, pointe que pour les essais : *« Cette année est singulière avec une montaison rapide et une floraison retardée par les conditions climatiques d'avril. Nous constatons une explosion de la septoriose depuis environ une semaine, à cause des pluies et des températures. Néanmoins, il est encore trop tôt pour tirer les conséquences de ces conditions climatiques sur le rendement final. Quid du risque fusarioses ? À suivre… ».*

Des différences de tolérances

En attendant les résultats finaux post-récolte, les notations intermédiaires confirment la sensibilité à la septoriose de KWS Ultim avec de la maladie jusqu'à la dernière feuille. Celebrity déçoit un peu sur l'essai sur l'aspect septoriose, à confirmer sur d'autres plateformes. Chevignon, parmi les références, a connu une montée précoce de maladie comme l'an dernier mais elle surprend par une certaine tolérance sur la fin de cycle avec une montée modérée sur les deux dernières feuilles. Prestance et RGT Luxeo, de leurs côtés, confirment une bonne tolérance à la septoriose. Dans les nouveautés testées, quelques bonnes surprises sont à relever comme SU Pulsion, SU Sauvignon et Thermidor qui se montrent très saines - à voir ensuite leur rendement et qualités. En parallèle, peu d'autres maladies sont à noter sur la plateforme pour le moment. Le nombre d'épis moyen est de 550/m² et les variétés étaient à floraison sauf pour Prestance et Thermidor qui avaient terminé ou encore Chevignon et King-Kong qui n'avaient pas encore fleuri. Durant la visite, des interrogations ont émergé dans l'assemblée sur l'efficacité des traitements. Diane Chavassieux pointe pour le T1 un aspect visuel intéressant des associations phosphonate et soufre (biocontrôle), à suivre aux rendements. Mais, elle nuance : *« rien n'est magique ».*

Pour les orges d'hiver, peu de maladies (helminthosporiose et rhynchosporiose) sont constatées. Mais il y a en cette fin de cycle une montée spectaculaire de ramulariose. Sur ce dernier point, LG Zorica et CARROUSEL sont sur l'essai les moins touchées. LG Zebra est aussi parmi les moins touchées sur l'essai malgré une note de tolérance moyenne. Au contraire, LG Zenika est la plus touchée. En moyenne sur l'essai, 490 épis/m² sont dénombrés avec un record pour une orge deux rangs, Comtesse, à 790 épis/m². Cette année il est noté une petite taille d'épi sur certaines variétés.

Les comptes rendus après récoltes de ces expérimentations seront communiqués aux GDA, puis disponibles dans l'hiver sur : https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/nievre/

Chloé Monget et CA 58.

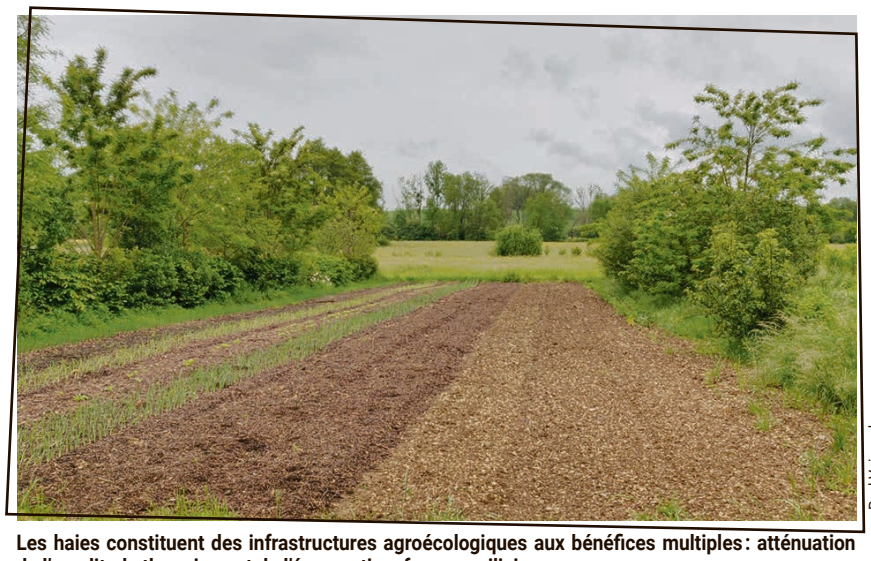
Bertrand Leguy
vous accueillera sur son stand
aux **Journées Chatillonnnaises, les 1er et 2 juin,**
pour marquer ses 35 ans d'acivités en aliments du bétail.
Nord 21 nutrition

DIVERSIFICATION

// MARAÎCHAGE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

70 Des pistes d'adaptation

La perception et les mesures d'adaptation au changement climatique de maraîchers de Haute-Saône ont fait l'objet d'une enquête de la Chambre régionale d'agriculture. Plusieurs pistes se dégagent.



Paul Voirgard

Les haies constituent des infrastructures agroécologiques aux bénéfices multiples: atténuation de l'amplitude thermique et de l'évaporation, faune auxiliaire...

Pour Marc Burri, installé depuis 2014 à Theuley, à l'ouest de Vesoul, le constat est évident: la fréquence et l'intensité des périodes de sécheresse et de précipitations sont en augmentation, et la culture de légumes peut être prolongée plus tard dans l'année, notamment sur la première moitié de l'hiver, sous serre (une pratique inenvisageable il y a seulement 10 ans en Haute-Saône). Ces transformations climatiques ne sont pas sans conséquences pour son exploitation. En 2018, les fortes sécheresses ont coïncidé avec les premières pertes d'EBE. Aujourd'hui, la croissance économique est davantage contrainte, avec des conditions météorologiques toujours plus changeantes et imprévisibles. D'autre part, les pressions croissantes de certains ravageurs (altises) entraînent d'importantes difficultés à conduire certaines cultures (le chou par exemple), ce qui remet en cause leur pérennité. Est-ce la présence de colza alentour qui favorise l'accroissement des populations de ces insectes inféodés aux crucifères ou les hivers de plus en plus doux qui favorisent une remontée des populations du Sud ou Nord? Ou les deux?

Différents leviers

Afin de faire face à la multiplicité de ces aléas, différents leviers sont considérés par Marc Burri pour l'adaptation de son système. On retrouve la réduction du travail du sol et sa couverture (paillage, engrais vert). L'objectif: conserver l'humidité dans les sols. Seule problématique: la limitation du réchauffement des sols en sortie d'hiver, peu propice à la production de légumes primeurs. D'autre part, la plantation d'arbres entre les jardins de plein champ est un autre levier, avec des perspectives de résultats à long terme. Au-delà du microclimat établi et de l'ombrage protégeant les cultures des fortes chaleurs, les plantations arborées sont propices à l'attractivité de la biodiversité utile. À plus petite échelle, l'utilisation de semences de ferme montre un intérêt grandissant dans l'adaptation du végétal aux conditions climatiques changeantes (résultats satisfaisants observés sur la tomate). Le choix des cultures est quant à lui davantage réfléchi aux conditions de sécheresse. Marc a notamment introduit de la patate douce dans ses rotations et transfère certaines implantations initialement sous serres en plein champ. L'adaptation des équipements est le dernier point mentionné par le maraîcher. Bien que rare en Haute-Saône, le blanchiment des serres (technique de protection des cultures permettant de réfléchir jusqu'à 90 % des rayons du soleil) pourrait être davantage considéré les prochaines années. Certains maraîchers s'y sont déjà essayés par eux-mêmes.

Vents et sécheresses

De son côté, Cyrille Chaille, maraîcher et éleveur de volailles à Confracourt, un peu plus au nord, remarque depuis son installation il y a 10 ans une augmentation des forces du vent et de la fréquence des sécheresses. Un décalage des saisons est également perçu, avec des intersaisons sensiblement moins marquées. Par conséquent, les besoins en irrigation ne cessent d'augmenter. Pour autant, un de ses points forts réside dans la gestion et la disponibilité de la ressource en eau sur son exploitation. La création d'un bassin de rétention, alimenté par les eaux de pluies via les chéneaux, ainsi que la disposition de cuves de récupération d'eau de pluie de part et d'autre des jardins permet à Cyrille d'être autonome toute l'année. Son indépendance vis-à-vis de la fourniture en eau du réseau lui permet de réduire drastiquement ses coûts d'irrigation. L'arbre (mise en place de jardin – verger), la couverture du sol (paillage, engrais vert), la multiplication des semences de ferme (une quinzaine de variétés de tomates), l'association culturale et la limitation du travail du sol sont autant de pistes développées pour s'adapter aux conséquences du changement climatique. Plusieurs pistes sont mises en place par les producteurs afin d'adapter leur système de production (couverture et réduction du travail des sols, récupération des eaux pluviales, plantations arborées/arbustives, sélection des semences, etc.). Cet effort d'adaptation induit des coûts d'investissement supplémentaires, parfois difficilement absorbables pour ces petites structures. En outre, l'adaptation du maraîcher en tant que travailleur exposé aux conditions météorologiques est aussi un point à considérer. On observe une évolution dans la manière travailler, avec désormais des horaires d'été décalés et ajustées. En période de pleine production, cela implique un réveil à 5 heures et une reprise à 16 heures jusqu'à la tombée de la nuit, après une pause entre midi et 16 heures.

Paul Voirgard (CA70)

// MARAÎCHAGE

58 Retour à l'essentiel

Baptiste Naudin s'est installé en juillet 2023 à Magny-Cours. Il entame sa première campagne, avec ses premiers marchés en juin.



Baptiste Naudin s'est installé à Magny-Cours en juillet 2023.

Originaire de l'Oise, Baptiste Naudin, 36 ans, a fait le choix de venir dans la Nièvre afin de lancer une activité de maraîchage. Installé depuis juillet 2023 à Magny-Cours, il entame sa première campagne avec un début de commercialisation le 7 juin au marché de Magny-Cours, le 9 juin à la fête de village de Saint-Parize-le-Châtel et le 18 juin à Trévol.

Il sourit: *« j'ai un peu de stress car je n'ai jamais fait cela. C'est comme une rentrée des classes! »*. Pour lui, cette activité de maraîchage est une reconversion professionnelle décidée après deux ans de voyage à l'étranger: *« j'ai pris un billet d'avion aller et un sac à dos. Rien d'autre »* souligne-t-il.

Passer le pas

Au fil de son parcours dans environ 40 pays, de l'Asie au continent américain, il dort majoritairement chez l'habitant. À leur contact, il constate que l'agriculture vivrière est encore très pratiquée: *« surtout en Amérique du Sud »* pointe-t-il et ajoute: *« en France, nous avons perdu cela au fil des ans. Je trouve cela dommage »*; la graine d'une potentielle installation en maraîchage était plantée. En revenant en France, il devient papa: *« Entre la naissance de mon fils, Soka, et de son frère, Aurel, je me suis rendu compte que je voulais leur offrir une alimentation saine et répondant à ma conviction que les produits de proximité sont l'avenir. Je voulais apporter ma pierre à l'édifice d'un certain maillage de produits locaux, car pour moi cela a du sens »*. En discutant avec Laure, sa compagne, il se lance dans le projet d'une reconversion: *« Cela m'est apparu comme une évidence! »*.

Accès aux terres

Seul problème alors: les prix du foncier dans l'Oise. *« Nous voulions avoir une maison et un lopin de terre. Mais les tarifs sont très élevés et souvent inaccessibles pour de jeunes installés. Du coup, nous avons cherché dans la Nièvre car nous avons de la famille à proximité de ce département »*. Ils trouvent alors la maison de Magny-Cours, attenante à un terrain d'environ 1,2 ha: *« C'était parfait. Et nous avons déménagé »*. Si au départ Laure s'est questionnée pour prendre part au projet avec un atelier de plantes aromatiques, elle a fini par y renoncer: *« Il nous est apparu qu'avoir un salaire fixe était une sécurité dans un premier temps. Elle reste un vrai soutien pour le projet, elle me rassure quand je doute et gère le quotidien avec les enfants pendant cette phase d'installation plutôt dense. Et, elle n'hésite pas à venir aider au champ si j'en ai besoin »*.

Toile locale

Aujourd'hui, Baptiste dispose d'environ 3 000 m² cultivés avec deux serres de 250 m²: *« Je suis en première année de conversion Bio, avec une production de légumes diversifiés (une trentaine environ). Les planches de cultures commencent à bien se remplir, mais j'ai encore beaucoup à faire. Les aléas de la météo ou des ravageurs sont parfois un peu décourageants mais le soutien et l'écoute des autres professionnels du secteur permettent de surmonter ces moments »*. Sur ce point il poursuit: *« Il y a une véritable solidarité entre les maraîchers avec des conseils prodigués et des coups de main possibles au besoin. En complément, je suis un groupe Facebook national de maraîchers, qui permet d'avoir des réponses sur certaines interrogations ou ne serait-ce qu'un lien avec nos autres confrères; cela ouvre les horizons »*. Pour le nom de son entreprise, Baptiste a opté pour: Les trois petits chicons. *« Après Soka et Aurel, nous avons avec Laure eu la chance d'avoir une petite fille Cléophée: nos trois petits chicons! Cela fait également référence au célèbre conte. Et j'adorerais que l'endive soit le produit phare de mon activité »*. Pour le moment, la vente à la ferme n'est pas proposée, mais Baptiste ne se l'interdit pas pour l'avenir car: *« Cela serait dans la lignée de mon idée de maillage local de producteurs: aller au plus près pour ses produits. Mais, je dois déjà faire quelques saisons avant de me positionner sur cela. Dans tous les cas, je souhaite que « Les trois petits chicons » reste une petite exploitation familiale »*. Il conclut: *« Je n'ai pas la folie des grandeurs, je veux simplement revenir à l'essentiel »*.

Chloé Monget



Pour le moment, l'irrigation n'est pas totalement installée dans son exploitation.



À terme, Baptiste souhaiterait se passer des variétés hybrides pour ses productions – comme ici pour les tomates.

// SEMOIRS

Les semoirs multitrémies jouent la carte de la polyvalence

L'offre en combinés herse rotative – semoir à trémie multiple s'est fortement développée ces dernières années et répond à une demande croissante.



Pöttinger

Avoir plusieurs trémies pour les semences et ou l'engrais donne accès à de multiples combinaisons.

Les usages des combinés herse rotative – semoir multitrémies sont multiples. Certains agriculteurs les utilisent pour apporter l'engrais, à l'image de la fertilisation starter avec un semoir monograine. L'engrais est déposé dans la ligne de semis ou à proximité. Ainsi localisé, il est plus vite disponible pour la culture, qui se développe plus rapidement pour couvrir la surface, limitant le développement des adventices. La culture est aussi plus forte pour affronter les ravageurs et les aléas climatiques. Par rapport à un épandage d'engrais en plein, les pertes par lixiviation sont aussi réduites. À la clé, des apports globaux d'engrais qui peuvent être divisés par deux, voire par trois, contribuant à amortir le surcoût du semoir.

Autre cas d'usage, le semis de couverts végétaux, de prairies ou de cultures mixant plusieurs espèces. Utiliser plusieurs trémies évite les phénomènes de ségrégation et de sédimentation, comme cela peut arriver à la longue pour les mélanges de graines aux caractéristiques différentes au sein d'une même trémie.

Différentes configurations d'implantation

De la même façon que pour la fertilisation combinée à une semence, il y a selon les appareils différentes façons d'implanter deux semences. Les appareils les plus simples disposent d'un doseur par trémie, avant un transport des deux types de graine dans le même conduit et par conséquent une dépose des deux produits à la même profondeur. Certains leur reprochent de réaliser des mélanges de graines plus ou moins homogènes, selon les caractéristiques notamment aérodynamiques des semences et engrais transportés.

D'autres utilisent deux conduits jusqu'à l'élément semeur, mais les mixent juste avant la dépose dans la ligne de semis. Certains proposent en plus un cyclone au niveau de chaque élément semeur, supprimant les effets potentiellement néfastes du transport pneumatique.

D'autres encore retiennent deux têtes de répartition - une pour chaque circuit - et y bouchent un rang sur deux, afin d'implanter alternativement chaque espèce un rang sur deux. En jouant sur les réglages de profondeur qui peuvent être distincts entre les deux lignes de semis, il est possible d'emblaver les deux cultures en respectant pour chaque espèce la profondeur de semis qui leur est optimale.

Enfin, certains appareils proposent deux dosages différents, deux conduits et des zones de dépose des graines à deux endroits distincts l'un entre les disques de l'élément semeur, l'autre plus ou moins en arrière des éléments d'enterrage : entre ces deux lieux de dépose, une quantité plus ou moins importante de terre ferme le sillon, permettant ainsi de moduler la profondeur de semis de la deuxième semence par rapport à la première. Pour les apports d'engrais en localisé, cette solution dispense des problèmes de brûlures éventuelles des semences.

Ludovic Vimond



L. Vimond

Quatre exemples d'utilisation de semoirs à multiples trémies. 1 - Une seule semence. 2 - Semence et engrais dans la même ligne. 3 - Deux semences implantées un rang sur deux à des profondeurs différentes. 4 - Deux semences implantées un rang sur deux à des profondeurs différentes + engrais dans l'une des deux lignes de semis, grâce à une trémie additionnelle (microgranulateur).

AgriDis INTERNATIONAL A/S
www.agridis.com
HE-VA

Semoir Pneumatique de Précision pour petites graines et engrais granulés



Le Multi-Seeder est un semoir Pneumatique de Précision pour tous types de petites graines et Engrais granulés, adaptable sur toute la gamme des Rouleaux, Herses Etrille, Décompacteurs, Déchaumeurs à dents et disques HE-VA.

Jean Michel CHENILLOT :
06 08 95 26 90
e-mail : jmc@agridis.com

Adrien AUVIGNE :
06 47 99 32 10
e-mail : aa@agridis.com

NOUVEAU
BEDNAR arrive chez Brazey Motoculture



Swifterdisc, déchaumeur universel
Omega, précision et performance de semis

Brazey Motoculture
21470 Brazey-en-Plaine
Contact : Alexis Faudot - 06 02 71 62 34
BEDNAR

SEMOIRS // Les nouveautés 2024

Agrisem Le semoir Rex adapté au strip-till



Agrisem

Déclinée en largeur de 3 à 12 m, la gamme de rampes de semis indépendantes Rex d'Agrisem peut travailler en solo ou combinée à un strip-till StripCat et à une trémie frontale DSF. Dotées d'un châssis fixe ou repliable renforcé, ces rampes disposent d'éléments semeurs montés sur un parallélogramme à régulation de pression pneumatique, s'appuyant sur des socs rasettes couplés à un disque cranté de diamètre 410 mm. Le suivi de terrain repose sur une roue avant à doigts et une roue arrière de rappui, travaillant comme un boggie à contrôle pneumatique. Ce dernier permet de piloter facilement – grâce à la poignée intelligente EasyDepth – la profondeur d'implantation en fonction des conditions et de la nature des sols. Chaque élément semeur peut être simple ou double rang : le Rex propose ainsi une palette d'interrangs allant de 18,5 à 80 cm.

Amazone Fertilisation liquide sur le semoir direct Primera DMC

Le semoir de semis direct Primera DMC d'Amazone est désormais disponible avec un système de fertilisation liquide. Pour cela, le constructeur associe à cet appareil la cuve frontale FT-P 1502 d'une capacité de 1 500 l. L'engrais est déposé dans la ligne de semis, via un tuyau d'injection fixé à l'arrière de la dent semeuse. La combinaison est possible avec les Primera DMC de 3 à 9 m de largeur de travail et elle est compatible avec la coupure de rangs par GPS Section Control et la modulation de dose. La trémie frontale est valorisable avec d'autres outils Amazone, à l'instar des semoirs monograines ou des bineuses.



Amazone

Amazone Le semoir monograine Precea disponible en grandes largeurs

Capables de semer jusqu'à 15 km/h, les nouveaux semoirs monograines Precea 9000-TCC et 12000-TCC d'Amazone affichent une largeur de travail de 9 et 12 m. Proposés en interrangs de 70, 75 et 80 cm, ils disposent d'une trémie centralisée Central Seed Supply de 2 000 l pour les semences et d'une seconde de 6 000 l divisée en deux compartiments pour l'engrais. Chaque élément semeur dispose d'une petite trémie tampon alimentée par la trémie centrale par un flux d'air. Dotés du système de régulation automatique de pression de terrage SmartForce assurant une précision dans la profondeur de semis même en conditions de sol hétérogènes, ces semoirs disposent d'un entraînement électrique de la distribution ElectricDrive pilotée depuis le terminal Isobus. Ceci leur permet de réaliser facilement de la modulation de dose à partir d'une carte de préconisation, de couper individuellement chaque rang dans les pointes et les fourrières. De plus, dans les courbes, un capteur mesure la différence d'avancement entre l'intérieur et l'extérieur du virage et adapte la distribution pour avoir un espacement entre graines constant, grâce au CurveControl. Par ailleurs, les Precea TCC disposent d'un essieu télescopique permettant d'ajuster la position du train roulant en fonction de l'interrang et ne pas tasser sous la ligne de semis, tout en limitant le gabarit routier à 3 m de large. À court terme, ces semoirs seront également déclinés en interrangs de 45 et 50 cm (soit 18 à 24 rangs au total) pour les betteraves, le colza ou le soja.



Amazone

Agrodrone Un drone pour les semis de couverts végétaux

L'AG100, le dernier-né des drones agricoles d'Agrodrone, en impose avec son envergure de 3 m, sa masse maximale au décollage de 95 kg et sa charge utile de 50 kg. Pesant à vide 34 kg, il s'utilise pour semer des couverts végétaux et pulvériser des produits de biocontrôle, blanchir des serres ou des toits de bâtiments d'élevage. Cet aéronef emporte au choix un semoir doté d'une trémie de 60 l ou un système de pulvérisation alimenté par une cuve de 40 l. Il est alimenté par une batterie au lithium de 68,4 volts et de 2,1 kWh de capacité. La recharge de 20 à 95 % se réalise en environ 13 minutes. Le temps de vol à pleine charge est de 8,5 minutes en pulvérisation et 7 minutes en épandage. Le Drone AG100 bénéficie d'une autorisation d'exploitation délivrée par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Il est utilisé en prestation sur toute la France par Agrodone et est commercialisé par la société aerial-shop.com.



Agrodrone

AGUIRRE

SEMOIRS PNEUMATIQUES TRAINÉS

> Le seul constructeur qui vous propose 4 trémies (4 distributions) sur sa gamme de semoirs.

> Idéal pour implanter vos cultures associées

> Inter-rangs possibles : 13 cm | 16 cm | 19 cm | 25 cm

> Épaisseurs de dents : 12 mm

ISOBUS sur toute la gamme



Semoir pneumatique de grand rendement (vitesse de travail élevée)	Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve	Exclusivité AGUIRRE, cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée
Largeur de travail de 6 à 9 m	Double parallélogramme	Electro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par GPS
Capacité totale 7 000 L, 60/40 (4 200/2 800 L)	Roue de jauge avant et arrière	
Option 3e et 4e cuves (180 L)		

31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail: aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com

MACHINISME

Bednar Grande autonomie pour le semoir de semis direct Matador MO


Bednar

Le semoir de semis direct Matador MO 6000 de Bednar réalise simultanément trois opérations. Il prépare le sol en bandes comme un striptiller, incorpore l'engrais et implante la semence. D'une largeur de travail de 6 m, il bénéficie de deux trémies pressurisées totalisant 5 000 l de capacité. Un troisième produit peut être apporté en ajoutant, en option, le semoir de petites graines Alfa Drill 400. La préparation du sol est réalisée par 16 dents espacées de 37,5 cm et pourvues de pointes de 40 ou 80 mm de large. Ces pièces travaillantes, réparties sur deux rangées, sont protégées par des sécurités non-stop hydrauliques. Elles intègrent le tube de descente pour l'application localisée d'engrais. Les dents sont suivies de disques, qui s'ajustent hydrauliquement pour niveler ou former des buttes. Le sol est ensuite rappuyé par un double rouleau composé de pneus disposés en quinconce. Le Matador MO embarque, pour les semis de céréales ou d'oléagineux, la rampe de semis Corsa CN disponible en interlignes de 12,5 et 16,7 cm. Comme il dispose d'un attelage arrière trois points, ce semoir s'utilise aussi en combinaison avec un semoir monograine. Dans cette configuration, il est possible de relever une dent sur deux pour être en phase avec l'interrang du semoir.

Duro-France La trémie frontale gère jusqu'à quatre produits


D. Laisney

Duro-France étoffe sa gamme de trémies frontales Eole avec l'arrivée du modèle de 1 100 l. Cet équipement, qui vient en complément des variantes de 1 700 et 2 300 l, bénéficie d'une cuve pressurisée en Inox. Il inaugure le nouveau châssis standard de conception épurée pour un meilleur positionnement tarifaire. L'Eole 1100 est aussi disponible avec le châssis modulable pourvu d'une interface amovible permettant, sans augmenter le porte-à-faux, d'ajouter un tasse avant à pneus autodirectionnel ou, depuis peu, une masse additionnelle de 400 kg. Comme les autres trémies Duro-France, l'Eole 1100 est disponible en version à simple ou double doseur. Un volet sur charnière se déplace manuellement à l'intérieur pour modifier le volume des deux compartiments : ratio de 50/50 ou 65/35. Les modèles de 1 700 et 2 300 l sont maintenant éligibles au montage d'une troisième cuve pour les petites graines, intégrée dans la trémie principale : 60 l sur la Eole 1700 et 80 l sur la Eole 2300. Sur l'ensemble des capacités, il est possible d'embarquer un produit liquide comme de l'engrais, en accrochant à l'avant une cuve de 300 l à la place de la rampe frontale. Cet accessoire en aluminium intègre une pompe débitant 16 l/min et une réserve d'eau claire de 75 l. Il accède, comme les trémies Eole, au pilotage Isobus.

Eco-Mulch Une trémie frontale plus polyvalente


Eco-Mulch

Déclinée jusqu'en capacité de 3 000 l (4 000 l en position arrière), la trémie pressurisée à multiples compartiments Multi-Pro d'Eco-Mulch se compose d'un double attelage, lui permettant d'être équipée d'une rampe d'épandage frontale jusqu'à 21 m ou de roues avant pour effectuer un transfert de charge. Le boîtier en cabine autorise désormais de réaliser de la coupure de tronçons tout en gérant plusieurs produits simultanément.



Grégoire Besson Les déchaumeurs se transforment en semoirs


Grégoire Besson

Le constructeur français Grégoire Besson propose d'équiper ses déchaumeurs d'un kit de semis à la volée composé d'une tête de répartition alimentant, via des tuyaux souples, des diffuseurs fixés devant le rouleau arrière. Ce montage peut être utilisé pour implanter des couverts végétaux ou apporter de l'engrais. Il se combine avec la trémie frontale Epona commercialisée par la firme française. Ce kit est compatible avec les déchaumeurs à disques indépendants Occitan (2,5 à 8,20 m), les modèles Discordon (4,20 à 7,20 m) combinant disques et dents, les outils à dents Crossland 50 et 60 (3 à 5,50 m), ainsi que les cover-crops Cover X T70 (3,80 à 6,20 m).

Güttler Un nouveau boîtier pour piloter le semis



Güttler

Le nouveau boîtier Seed Profi de Güttler permet de modifier la densité de semis depuis le terminal lorsque le tracteur est en mouvement. Recevant un écran 5 pouces, il s'intègre sur les outils de semis et d'entretien des pâturages GreenMaster et sur les semoirs SuperMaxx Culti. La régularité de semis est assurée par une roue (DPAM) ou par GPS (DPAE). La dose de semence souhaitée est réglée sur le Seed Profi : l'opérateur laisse ensuite tourner un certain temps le rouleau doseur depuis le terminal avant de peser l'échantillon. Si besoin, une correction est apportée. En fonction du test d'étalonnage, la vitesse d'avancement minimale et maximale est indiquée, de même que l'allure effective, ce qui simplifie le travail.

Horizon Agriculture Le semoir direct DSX en version portée



Horizon Agriculture

Importée en France par Latitude GPS, la marque britannique Horizon Agriculture dévoile une version portée de son appareil de semis direct DSX. Baptisée M : DSX, cette rampe de semis se décline en largeurs de 3 ; 4 ; 4,80 ; 5 et 6 m et reprend le système d'éléments de semis direct à disque incliné, espacés tous les 22 ou 25 cm. Elle peut travailler en combinaison avec n'importe quelle trémie frontale, notamment le modèle FT 2200 d'Horizon Agriculture. D'une capacité de 2 200 l, cette cuve pressurisée se divise en deux compartiments (1 320 et 880 l) disposant chacun de son propre doseur surmonté d'une trappe et d'un capteur de niveau. La FT 2200 peut être pilotée depuis un moniteur RDS Isocan ou depuis le terminal Isobus du tracteur. Elle reçoit une grande boîte à outils, un marchepied repliable, des feux de route et de travail et en option, des masses pour le lestage.

Horsch Le semoir Avatar SD accède à l'AutoForce

Afin d'offrir davantage de polyvalence à son semoir de semis direct Avatar SD (4 modèles de 10 à 12 m), Horsch propose de l'équiper de l'AutoForce, dispositif apparu en 2016 sur le monograine Maestro, qui permet de faire varier automatiquement la pression exercée sur chaque élément semeur en fonction des conditions de sol. Son fonctionnement est basé sur l'utilisation d'un capteur de pression installé sur la roue de jauge de deux éléments du semoir. L'Avatar SD affiche un interligne de 25 cm et peut désormais semer alternativement deux cultures différentes un rang sur deux, avec la possibilité d'un réglage différencié de la profondeur. Il peut aussi semer un rang sur deux pour du soja à 50 cm, par exemple. À noter d'ailleurs, que le modèle de 12 m est dorénavant disponible en interrang de 50 cm.



Horsch

Horsch Le semoir monograine Solus sème toutes les semences

Horsch a dévoilé un prototype de semoir monograine à faible interrang composé de 47 rangs sur 10 m de large. Baptisé Solus, cet outil est proposé en interrangs de 22,5 cm, ce qui permet d'emblaver des céréales, du colza ou encore, en fermant un élément sur deux, des betteraves à 45 cm. Il est également proposé en interrangs de 25 cm pour les céréales, le colza, mais aussi le tournesol (en 50 cm, un rang sur deux) ou le maïs (en 75 cm, un rang sur trois). Il reçoit une distribution par surpression Airspeed, héritée des monograines Horsch Maestro, sur lequel il est possible d'avoir des disques à 122 ou 195 trous, permettant d'atteindre une densité jusqu'à 240 graines par mètre carré. Le Solus est doté d'une trémie double, comprenant un compartiment de 5 400 l pour la fertilisation et de 2 200 l pour les semences. Des petites trémies peuvent aussi intégrer un rang sur deux pour le semis des betteraves par exemple.



L. Vimond

Kuhn Le combiné de semis Venta en version doubles disques et Isobus

Après les modèles Venta 310 à socs et Venta 320 à éléments monodisques, Kuhn complète sa gamme de combinés de semis pneumatiques compacts Venta 100 avec le modèle Venta 330. Toujours proposé en une seule largeur de 3 m et deux interlignes (20 rangs à 15 cm ou 24 rangs à 12,5 cm), celui-ci se différencie par ses éléments semeurs SeedFlex 100 à doubles disques décalés de 41 mm, montés sur parallélogramme et associés à une roulette de rappui. Ces organes d'enterrage sont répartis sur deux rangées espacées de 15 cm et profitent d'une pression de terrage réglable jusqu'à 40 kg.

L'ensemble de la gamme Venta 100 accède par ailleurs à de nouvelles solutions de pilotage. Proposés jusqu'à présent uniquement avec le boîtier Quantron S-2 non Isobus, ces combinés sont désormais contrôlés par un terminal Isobus : celui du tracteur ou un modèle proposé par Kuhn (VTI 60, CCI 800, CCI 1200). Pour les tracteurs non Isobus, Kuhn propose également le terminal VT 30



Kuhn

Kverneland La fertilisation ciblée Pudama disponible sur le semoir monograine porté



D. Laisney

Le semoir monograine porté Optima F est désormais éligible au montage de la fertilisation ultralocalisée Pudama développée par Kverneland. Ce procédé se caractérise par la dépose de l'engrais par paquets en dessous de chaque graine, et non en continu sur une ligne à l'instar des systèmes conventionnels. Il garantit une meilleure assimilation du fertilisant par les racines et permet, selon les tests de l'université de Cologne (Allemagne), d'économiser au moins 25 % d'engrais starter par rapport à la fertilisation localisée classique. L'Optima F présente une largeur de travail de 6 m et se décline en différents interrangs : 8 rangs écartés de 75 ou 80 cm, 9 rangs à 60 cm ou encore 12 rangs à 45 ou 50 cm. Il se combine à la trémie frontale f-drill pour la fertilisation ciblée.



ET SI VOTRE VÉHICULE PROFESSIONNEL VOUS CONDUISAIT VERS UN AVENIR PLUS PROPRE ?

DÉCOUVREZ NOS OFFRES POUR FINANCER UN VÉHICULE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur. 05/2024 – H39167-1 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG. Crédit photo : Getty Images.

Kverneland Le semoir Solo Satio vise la simplicité

La gamme de semoirs pneumatiques Kverneland accueille l'appareil porté Satio, caractérisé par son poids contenu compatible avec des tracteurs de puissance modeste. Travaillant en solo, celui-ci se décline en versions fixe et repliable pour des largeurs de 3 à 6 m. La première profite d'une trémie de 750 ou 1 000 l alimentant un doseur mécanique compatible avec tout type de graine de 2 à 380 kg/ha. La version repliable se démarque par sa capacité de trémie de 1 700 l et son doseur Eldos à entraînement électrique (1 à 400 kg/ha) avec ou sans pilotage Isobus. Le Satio utilise des éléments monodisques CX-II boulonnés sur deux rangées, permettant d'opter pour un interligne de 12,5 ou 25 cm. Ces éléments supportant jusqu'à 50 kg de pression, peuvent fonctionner sans roue plombeuse en conditions humides. Les modèles repliables profitent également du réglage centralisé de la profondeur de semis.



Kverneland

LeciTech La trémie frontale alimente quatre têtes de répartition

Compatibles semences et engrais, les trémies frontales Fertimax de la firme familiale espagnole LeciTech sont disponibles en acier revêtu d'une peinture Époxy ou en Inox. Elles se déclinent en 1 600 et 2 300 l et existent en version bi-compartimentée (ratio 50/50 ou 1/3 - 2/3). Ces trémies pressurisées peuvent uniquement servir de réserve pour ravitailler la cuve d'un semoir arrière en cours de chantier et, dans ce cas, elles ne disposent pas de doseur. Avec un seul produit, elles alimentent une, deux voire quatre têtes de répartition. La Fertimax 2300 Twin bi-compartimentée est capable de délivrer un ou deux produits vers deux ou quatre têtes de répartition, dont l'ouverture et la fermeture se pilotent indépendamment. Ces trémies frontales bénéficient d'unités de distribution en Inox et accèdent en option au pilotage Isobus. Elles se complètent de différents accessoires, tels qu'un agitateur mécanique, un système de gestion des fourrières, une masse de 600 kg, un tasse-avant…



D. Laisney

Mzuri Quatre trémies pour les semoirs Pro-Til 4TX

L'appareil de semis direct Pro-Til 4TX développé par Mzuri se démarque avec ses 4 trémies disposant chacune de leur propre doseur. La trémie principale de 4 500 l bi-compartimentée (40/60) est complétée à l'arrière de deux cuves de 500 l. Un des doseurs de la cuve principale est dédié à la fertilisation en lien avec les tubes de descente des dents fissuratrices, tandis que le second est relié à une tête de répartition alimentant les dents semeuses. Les deux petites trémies possèdent aussi chacune leur tête de distribution, pour une dépose au niveau des dents semeuses ou à la volée par des diffuseurs sur la herse de recouvrement.

Le Pro-Til 4TX profite d'un nouveau terminal tactile disposant d'une liaison wifi et d'une connexion pour la télématique. Cette interface donne notamment accès au réglage automatique de la profondeur des dents de fissuration, mais aussi de la profondeur et de la pression appliquée sur les dents semeuses, en fonction des mesures de pH et d'humidité du sol réalisées au moyen de capteurs installés sur les dents de fissuration. L'automatisme peut aussi prendre en compte une cartographie de sol.

Mzuri propose par ailleurs une nouvelle rampe de semis monograine développée avec l'aide du constructeur brésilien J. Assy. Les carters et disques des doseurs fonctionnant en dépression sont construits en matière plastique. La pression sur les éléments semeurs est pilotée hydrauliquement.



M. Portier

Pöttinger Le semoir Vitasem gagne en ergonomie et en autonomie



Pöttinger

Décliné en largeur de 2,50 m à 4 m, le semoir mécanique Vitasem de Pöttinger bénéficie d'évolutions pour la saison 2024. Variant de 530 à 1 700 l selon les modèles et options, la trémie gagne jusqu'à 25 % de capacité. Son ouverture est plus importante pour faciliter le chargement au godet ou au big bag et une large surface de pose rend plus aisé le chargement manuel des sacs. L'accès s'améliore avec une large passerelle et une main courante le long de la trémie. L'étalonnage est également facilité par un bac se glissant sous les doseurs et par une manivelle sur les côtés : en option, il peut être électrique via Isobus. Pöttinger a fait évoluer la distribution de façon à offrir une visibilité permanente des augets pendant l'étalonnage. Montées ensemble sur l'arbre de distribution, deux roues indépendantes sont disposées dans un même carter. Cela permet de passer en quelques secondes d'une configuration pour les petites graines à une autre pour les grosses graines.

Pöttinger Un semoir à dents traîné de grande largeur



Pöttinger

La nouvelle déclinaison Profiline du semoir Terrasem de Pöttinger se distingue par une alimentation en huile hydraulique du tracteur de type load sensing, combinée à un pilotage électrohydraulique des différentes fonctions du semoir et de son outil de travail du sol. La modulation de dose, la coupure de sections et tous les autres paramètres (profondeur de travail du déchaumeur à disques, pression des éléments semeurs, etc.) se pilotent depuis le terminal en cabine, soit manuellement, soit automatiquement, par exemple à partir d'une carte de préconisation.

Cette déclinaison pilote les séquences de levage et de descente des outils en fonction du temps ou de la distance, voire automatiquement avec le GPS. La gestion intelligente permet de limiter les distances de relevage.

Des KOCKERLING disponibles immédiatement !



Déchaumeurs : • Flatline 900, 9 m, neuf
• Flatline 900, 9 m, 2023, démo
• Allrounder 530 V2, neuf
• Vector 570, neuf
• Vario 570, 2017, occasion
• Rebell 520, 2023, occasion
Autre demande, n'hésitez pas à nous consulter.

Votre spécialiste KOCKERLING

SPAI Solutions pour l'agriculture & l'industrie

B. KALLENKOOT - 06 81 82 64 46 - RN 60 / 89 Malay le Grand



MACHINISME

Sola Le semoir Terrasem s'automatise



D. Laisney

D'une largeur de 9 m, le semoir Vesta P de Sola compte trois rangées de dents. Il est conçu pour intervenir sur labour, sur préparation de sol superficielle et en direct. Cet appareil traîné est équipé d'une trémie pressurisée de 7 000 l dotée de deux compartiments (70/30) et de deux doseurs à entraînement électrique. Le Vesta P existe également en version à trois cuves pour l'apport de microgranulés. Les dents sont équipées de deux tuyaux de descente permettant, en cas de fertilisation localisée, de déposer l'engrais et la semence à des endroits différents. Pour la gestion de la profondeur de travail, la rampe de semis est équipée de deux roues de jauge à l'avant et de quatre à l'arrière.

Väderstad Des sélecteurs de graines automatiques sur les semoirs monograines Tempo



D. Laisney

Les semoirs monograines Tempo F 6-8, V 6-12 et L 8-32 de Väderstad profiteront à compter de l'été 2024 du système électronique WSX fonctionnant sous 48 volts. Cette évolution leur donnera accès à de nouvelles fonctionnalités, telles que le réglage automatique du sélecteur de graines. Avec cet automatisme, la sélection sera pilotée en continu grâce à des capteurs placés dans la distribution, qui éviteront les doubles et les manques. Les Tempo WSX bénéficieront de la correction de la dose en virage pour garantir une densité constante. Ils intégreront également la gestion automatique de la pression au sol des éléments semeurs (individuelle ou globale), qui agit en permanence pour respecter la valeur programmée par le chauffeur. Ainsi, durant le semis, le système diminuera la pression dans les zones aux sols légers et l'augmentera dans celles aux terres plus lourdes. Avec la configuration à pilotage rang par rang, il sera possible de relever les éléments fermés durant le jalonnage, afin de se repérer plus facilement dans la parcelle lors des opérations de pulvérisation de pré-levée.

Väderstad Trois trémies sur le semoir à dents Seed Hawk



Väderstad

La dernière génération de semoir à dents Seed Hawk de Väderstad se caractérise par l'adoption de trois trémies en polyéthylène contenant respectivement 2 400, 2 000 et 2 600 l. Produit en Suède, cet appareil de semis direct, disponible en largeurs de 6, 8 et 9 m, est ainsi capable d'implanter simultanément deux semences différentes et de fertiliser en localisé. Il bénéficie de doseurs volumétriques Fenix III entraînés électriquement et pilotés à partir d'un iPad. Le Seed Hawk conserve le principe de mise en terre à l'aide d'une première dent pour la fertilisation et d'une seconde pour la semence (concept Knife Coulter). Les éléments, respectant un interrang de 25 cm, sont chacun contrôlés par un vérin hydraulique et sont équipés d'une roue de jauge pour la gestion de la profondeur. Ils se complètent en option d'un disque pour couper les résidus.

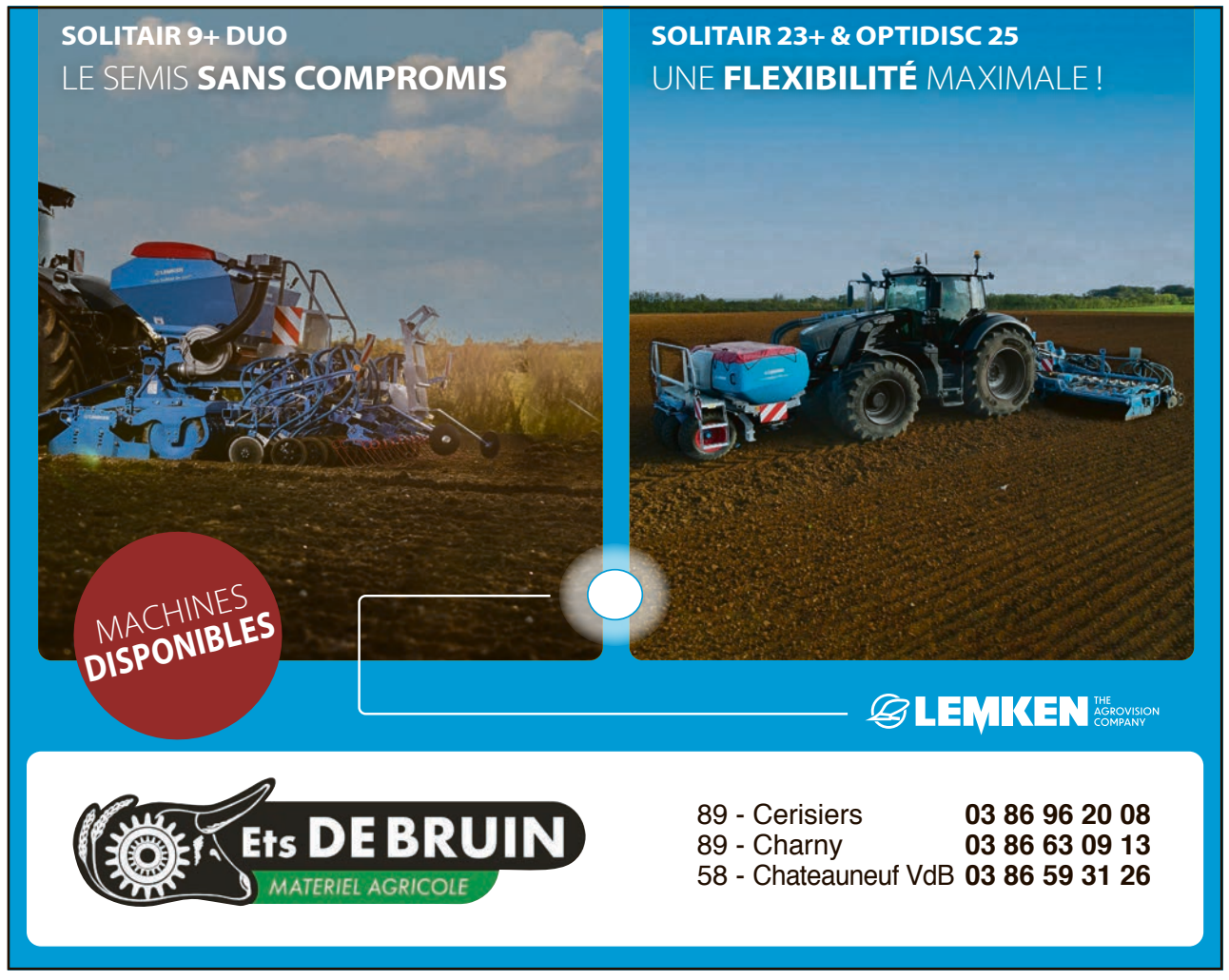
Weaving Un semoir à dents plus léger pour le TCS



M. Portier

Weaving étoffe sa gamme de semoirs avec un nouvel appareil à 4 rangées de dents. Reprenant la trémie de 2 000 l et la distribution du modèle Sabre dédié au semis direct, le Lynx est davantage typé TCS avec une conception plus légère. L'unique modèle de 6 m est constitué de deux éléments montés sur un axe pendulaire équipés chacun de deux roues de jauge après les deux premières rangées de dents. Le réglage de profondeur s'effectue manuellement par des cales sur les quatre roues. Les dents semeuses verticales traitées au carbure intègrent une sécurité à ressort et sont espacées de 16,6 ou 20 cm. Elles reçoivent un tube de descente réglable en hauteur. Le travail est complété par une herse de recouvrement à l'arrière. Le Lynx peut aussi être associé à une trémie frontale bi-compartimentée, associée à une tête de distribution sur le semoir, à la place de la trémie.





// ÉTANGS DE FRANCE NIVERNAIS-MORVAN

58 Démêler et aller plus loin

Le 17 mai, l'association Étangs de France Nivernais-Morvan proposait à ses adhérents une formation d'une journée sur la gestion pratique et les axes juridiques des étangs animée par le CFPPA de Château-Chinon.



La formation sur la gestion des étangs fut dispensée au CFPPA de Château-Chinon.

Le CFPPA de Château-Chinon accueillait et animait une formation proposée par l'association Étangs de Morvan à ses adhérents, le 17 mai. Jean De Gesnais, président de l'association, insiste : *« les propriétaires d'étangs ont besoin de réponses et d'accompagnement car la gestion est très compliquée tant sur le plan pratique, administratif que juridique »*.

Au total, une vingtaine de participants a répondu à cette invitation afin de se renseigner sur ces points, détaillés par Damien Belpaire et Rodolphe Esbelin, professeurs d'aquaculture au Legta et intervenants au CFPPA du Morvan.

La base de tout

« Dans tous les cas, le point de départ de la bonne gestion d'un étang est la connaissance de son statut juridique » martèle Damien Belpaire en complétant : *« Ce point est indispensable puisqu'il déterminera ce que vous pourrez ou ne pourrez pas faire, et actera si vous être Res propria (propriétaires des poissons) ou Res nullius (non-propriétaires des poissons). Attention tout de même, car si un statut juridique est défini, il peut y avoir des exceptions. À cela s'ajoute la superposition réglementaire, au niveau départemental, national et Européen, la gestion déjà complexe des étangs l'est d'autant plus que ces strates évoluent pour certaines. Il y a presque autant de statuts et de réglementations que d'étangs, car chacun est spécifique »*. En plus de ce mille-feuille, il pointe un autre paramètre qui ne le simplifie pas du tout.

Géométrie variable

« Certaines réglementations peuvent être différentes selon les territoires rendant la gestion des étangs pour leurs propriétaires difficile. Par exemple, plusieurs textes définissent la vidange des étangs selon les statuts juridiques de ces derniers, la complexité étant, pour les propriétaires, de régulariser leurs étangs ou de détenir les preuves de leurs statuts juridiques vis-à-vis des autorités » pointe Damien Belpaire et ajoute *« En effet, en cas de doute sur le statut, c'est à vous, propriétaires, d'apporter les preuves du statut juridique de votre étang, par des documents officiels ou des actes de création afin d'avoir une ligne directrice pour la gestion – et pour les présenter à l'administration en cas de besoin. Néanmoins, sans documents officiels, il est possible de s'appuyer sur les cartes de Cassini et de Belleyme (disponibles en ligne) »*. D'autres points peuvent aussi sembler troubles à l'image du principe d'eau close : *« c'est le critère de non-circulation du poisson qui fait foi. S'ils ne passent pas, c'est un étang en eau close. Cela ne se calque donc pas sur la circulation de l'eau en elle-même »* détaille Jean De Gesnais. D'autres points très spécifiques ont également été mis en lumière pendant la journée, comme l'assec ou encore l'écosystème de l'étang.

Matière à penser

Enfin, Jean De Gesnais s'exclame : *« On ne peut pas ignorer l'histoire humaine et les évolutions acquises par celle-ci. Il n'y a presque aucun étang naturel dans notre territoire. Et c'est à l'Homme que nous devons ces ouvrages et leurs entretiens pour les préserver »*. De son côté, Damien Belpaire souligne : *« les étangs ont toujours été très utiles via diverses fonctions : lutte contre les incendies, abreuvement des animaux, production de poisson, lagunage (purification des eaux), élevage de canards, production de glace (au Moyen-Âge), réserves d'eau pour les moulins et l'industrie, etc. Même si certaines sont aujourd'hui désuètes, d'autres vocations ont encore une grande pertinence et particulièrement avec le changement climatique qui force à repenser des systèmes »*. Jean De Gesnais conclut : *« si les formations de ce type sont très profitables à nos adhérents, elles le sont aussi pour tous les corps de métiers car, je le répète, les étangs sont salutaires pour notre avenir, alors autant les favoriser »*.

Chloé Monget

Renseignements pour les Étangs de France Nivernais-Morvan auprès du Cerd : cerd@wanadoo.fr ou au 03 86 85 02 10.

// CHÂTILLON-SUR-SEINE

21 Merci, les JA

Les Jeunes agriculteurs de Châtillon/Laignes/Montigny ont remis un chèque de 1 000 euros au lycée la Barotte. Cette somme participera au financement d'un spectacle proposé par des étudiants le 12 juillet à Alésia.

Nous avons tenté d'en avoir un, nous aussi, mais la requête a été vaine. Un chèque de 1 000 euros a été remis au lycée La Barotte par les JA de Châtillon/Laignes/Montigny. Cette somme issue des recettes de la dernière fête régionale de l'agriculture et des fonds propres de l'association aidera seize jeunes Barottins à préparer un spectacle sur le thème des Jeux olympiques. *« La flamme sera de passage à Alésia le 12 juillet, c'était l'occasion de se manifester ! »*, indique Florence Lemaire, directrice de La Barotte. Les étudiants concernés sont en classe de Terminale CGEH (conduite et gestion de l'entreprise hippique) : *« il s'agit de la même équipe qui avait proposé Olympus, un très joli spectacle l'an passé sur l'histoire des Jeux et l'évolution des épreuves hippiques. Ils se produiront cette fois-ci à l'intérieur du Muséoparc, le 12 juillet à 13 h 15. Le passage de la flamme est programmé quelques minutes plus tôt, à 12 h 43 : nos jeunes débuteront par une haie d'honneur avec leurs chevaux »*. Florence Lemaire remercie les élèves, leur professeur d'équitation et bien sûr les JA : *« nos jeunes sont volontaires et joueront les prolongations à la Barotte pour la préparation qu'ils ont déjà commencée, notamment à l'occasion des jours fériés de mai. Merci également à Arnaud Jeannin qui est à l'origine de ce projet et qui se donne à fond avec nos élèves de Terminale. En ce qui concerne les Jeunes agriculteurs, nous sommes fiers de travailler en partenariat avec eux, avec notamment le prêt de nos locaux à la moindre sollicitation. Le chèque a été remis par Jérémy Rognon et Antoine Schmith, le président et le trésorier du canton. Ce sont tous les deux des anciens élèves de la Barotte ! Merci à eux, nos étudiants vont vivre une expérience unique, c'est certain »*.

AG



Lors de la remise du chèque, avec Jérémy Rognon, Antoine Schmith et Arnaud Jeannin.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Cap circuits-courts

• 11 et 12 juin

La vente en circuits-courts revêt des enjeux majeurs tant sur le point commerciales, réglementaires, et même de communication. Lieu de formation : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Certicrea : Maîtriser les chiffres clés de mon étude économique

• 3, 7 et 13 juin

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Certicrea : Commercialiser ses produits en circuit court

• 4 juin + deux heures de e-learning

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Je suis référent bien-être animal

• Mardi 11 juin

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Initiation au dressage de chien de troupeau

• 11 juin et 17 juillet

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre et à Lainsecq.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Savoir reconnaître les auxiliaires des cultures et améliorer leur habitat

• Mercredi 12 juin

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Njaka Ralaizafisoloarivony (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 07 88 39 84 17.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Protéger ses cultures naturellement

• Jeudi 13 juin

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organise, à la pépinière Dima de Beire-le-Chatel, une journée technique sur le thème suivant : « Recourir aux solutions d'origine naturelle pour protéger ses cultures maraîchères et horticoles ». Elle est organisée dans le cadre du programme régional Eco'Transfer BFC, pour la généralisation des pratiques agroécologiques en BFC. Ce sera l'occasion d'apprendre un peu plus sur les Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) et sur les auxilliaires, et d'échanger avec des producteurs maraîchers et horticulteurs sur leurs métiers et leurs pratiques.

Inscrivez vous sur : https://forms.office.com/e/WSLDyPGcxf.
Contact : Ines Mahé : 06 75 67 62 79

NIÈVRE

// Rencontres agronomiques Axéréal

• Mardi 4 juin

Comme tous les ans, Axéréal organise Les rencontres agronomiques. Cette année, pour la Nièvre, le rendez-vous est donné à partir de 9 h à Suilly-la-Tour, dans l'exploitation d'Arnaud Bertrand (chemin de la Buffière – sortie Suilly/route de Pouilly). Au total les participants pourront visiter quatre pôles dédiés au maintient de parcelles propres, à l'alliance entre l'agriculture régénérative et productivité, à l'optimisation des têtes de rotation, et à l'installation du meilleur potentiel en blé tendre. Ainsi, différents sujets y seront abordés comme les stratégie de désherbage, l'ajustement de pression des pneumatiques, la démarche CultivUp régénaratif, diverses variétés (colza, blé), les couverts ou encore l'amélioration du contact terre-graine. Pour mémoire d'autres dates sont prévues pour les régions Boischaut-Berry-Bocage (24 mai), Champagne Berrichonne (28 mai), Grand Ouest (7 juin), Seine-Loire (11 juin), Eurélienne (14 juin). Accès réservés aux agriculteurs adhérents ou clients Axéréal, Alliance Négoce et Agrinégoce.

Inscriptions avant le 24 mai (pour la Nièvre) sur axereal.pro et alliancenegoce pro.

// Assemblée générale du SR 58

• Vendredi 7 juin

Le Service de Remplacement de la Nièvre organise son assemblée générale le 7 juin à la mairie de Lormes à 10 h. Outre le rapport d'activité ou le rapport financier de 2023 sera présenté un état des lieux de l'activité au 1er trimestre 2024. Pour l'occasion, Karim Cheurfamolinier, SR France, fera une intervention sur les nouveautés et les actualités du réseau.

Renseignements : service.remplacement58@yahoo.fr ou au 03 86 93 40 93.

// Tournées de collectes des déchets de soins vétérinaires

• 5, 6 et 7 juin

Afin d'éliminer les déchets de soins vétérinaires, des dates de tournées de récupération des fûts sont programmées.
Le mercredi 5 juin : Alligny-Cosne : Coopérative Cap. Nièvre, Suchet : arrivée à 8 h départ à 8 h 45. Clamecy : Coopérative Cap. Nièvre, route de Varzy : 9 h 15 - 10 H 45. Corbigny : Sicagemac, route de Saint-Saulge : 12 h - 13 h 45.
Jeudi 6 juin : Montsauche : parking près du Crédit Agricole : 8 h - 9 h. Château-Chinon : parking municipal Jean Sallonyer : 9 h 45 - 10 h 45. Moulins-Engilbert : Sicafome, 29 route de Châtillon : 11 h 15 - 13 h. Châtillon : Coopérative Cap. Nièvre, route d'Aunay : 14 h -15 h 30. Guérigny : Coopérative Cap. Nièvre, ZI Villemenant : 16 h 15 - 17 h.
Vendredi 7 juin : Sermoise : GDS, ZA du Clos Ry : 8 h - 9 h 30. Decize : Parking Gamm Vert, route de Champvert : 10 h 15 - 11 h 45. Cercy-la-Tour : Coopérative Cap. Nièvre, route de Decize : 12 h 15 - 13 h 45. Luzy : gare - coopérative agricole TEOL : 15 h - 16 h 15.
Le GDS 58 insiste sur le fait de se conformer aux dates et horaires indiqués, car aucune autre possibilité de collecte n'est prévue pour 2024. Pour rappel : les deux fûts doivent être remis fermés (inscrire le numéro d'élevage) et un bon de prise en charge sera délivré lors de la remise, ce dernier devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 34 euros TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société PROSERVE DASRI, seuls les règlements par chèque seront acceptés.

Renseignement complémentaire : 03 86 90 18 90 (GDS 58).

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Jeudi 6 juin

Sessions : 9 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 15 h 30 / 16 h - 18 h. À la caserne des sapeurs-pompiers de Sens (11 avenue de Lörrach).

Inscriptions sur groupama.fr.

// Circuit Vert Arvalis

• Mardi 11 juin

Arvalis organise son Circuit Vert, une rencontre technique consacrée à la présentation de nouveautés variétales en blé et en orge, ainsi que les résultats d'essais culturaux. L'évènement va se tenir dans le sud de l'Yonne, de 9 h 30 à 17 heures sur deux sites : à Joux-la-Ville, près d'Avallon, et Puits de Bon. Il s'adresse aux agriculteurs mais aussi aux techniciens de Chambres ou de coopératives.

Inscription pour les techniciens : https://my.weezevent.com/circuit-vert-joux-la-ville-89-11062024

Inscription pour les techniciens et les agriculteurs : https://my.weezevent.com/visite-des-sais-puits-de-bon-89-11062024-am

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/05/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 283 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,08	4,08	4,08	
		300-350	3,81	4,02	3,97	- 0,04
		350-400	3,94	4,03	3,98	+ 0,03
		400-450	4,05	4,13	4,11	
		450-500	3,99	3,99	3,99	
	R	250-300	3,64	3,94	3,85	- 0,01
		300-350	3,75	3,98	3,87	
		350-400	3,71	3,81	3,80	
F	U	300-350	3,46	3,52	3,50	- 0,06
		350-400	3,38	3,54	3,41	- 0,19
	R	200-250	3,32	3,40	3,38	
		250-300	3,35	3,44	3,39	- 0,30
		300-350	3,31	3,31	3,31	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 199 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,82	4,10	3,98	+ 0,01
		400-450	3,79	4,04	3,93	+ 0,01
		450-500	3,67	3,67	3,67	- 0,13
	R	300-350	3,57	3,75	3,71	- 0,04
		350-400	3,74	3,74	3,74	+ 0,01
F	U	300-350	3,57	3,59	3,58	
		400-450	3,43	3,46	3,44	+ 0,18
		450 et +	3,02	3,13	3,09	- 0,14
	R	350-400	3,54	3,54	3,54	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 270 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,58	2,69	2,63	- 0,03
	R	+ 500 kg	2,42	2,56	2,49	+ 0,09
F	U	24 à 36 mois	3,01	3,55	3,24	- 0,02
		- 5 ans	2,85	3,29	2,99	- 0,02
		5 à 10 ans	2,78	3,27	2,92	- 0,08
		+ 10 ans	2,62	2,84	2,70	- 0,05
	R	24 à 36 mois	2,37	2,98	2,87	
		- 5 ans	2,58	3,29	2,75	- 0,04
		5 à 10 ans	2,43	2,87	2,74	- 0,05
		+ 10 ans	2,37	2,62	2,51	- 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 752 - Taux de vente : 95 %

Broutards / taurillons : L'offre tend à se réduire au fur et à mesure que la saison s'avance. Une nouvelle hausse s'applique dans les lots de qualité du fait du déséquilibre offre / demande.

Laitonnes / génisses : Les transactions sont plus sélectives dans les derniers lots d'écurie, et les acheteurs ciblent désormais les lots herbés et valablement vaccinés pour satisfaire les commandes italiennes.

Vaches / génisses 30 mois : Des apports corrects mais de qualité moyenne avec beaucoup d'animaux d'étable. On remarque donc une légère variation des cours cette semaine avec la perte de quelques centimes. Rien d'alarmant concernant les bons sujets herbés qui se commercialisent rapidement à des cours fermes.

Taureaux : Apports corrects, demande suivie dans les bons sujets.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/05/2024

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 203 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,46	1,91	1,59	- 0,18
F	U	< 60 kg	1,79	2,02	1,90	
		> 60 kg	1,48	1,79	1,57	- 0,01
	R	< 60 kg	1,28	1,52	1,43	
		> 60 kg	1,23	1,49	1,43	- 0,04

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 778 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,93	5,49	5,15	+ 0,09
		de 38 à 44 kg	4,59	5,38	5,02	- 0,22
		de 44 à 50 kg	4,49	5,24	4,85	- 0,60
	R	de 32 à 38 kg	4,32	5,11	4,85	+ 0,23
		de 38 à 44 kg	4,81	5,05	4,92	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : ? - Vente : ? %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		10	41	26	

OBSERVATIONS

Effectif global : 981 - Taux de vente : 96 %

Cette semaine signe le retour à des volumes plus conséquents en agneaux comme en brebis. De plus le niveau de qualité est satisfaisant. La valorisation des agneaux est très convenable avec quelques achats en mâles qui anticipent la demande pour la fête de l'Aïd El Kébir. En brebis, l'activité commerciale demeure régulière notamment dans les bonnes lourdes.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/05/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 118 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	350-400	3,66	3,88	3,78	- 0,06
		400-450	3,58	3,77	3,68	
F Charolais	U	250-300	3,39	3,59	3,52	
		300-350	3,44	3,56	3,54	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 60 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2,81	3,13	2,91	
		- 5 ans	2,68	2,92	2,84	+ 0,02
		5 à 10 ans	2,68	2,74	2,72	- 0,05
		+ 10 ans	2,62	2,88	2,66	- 0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 178 - Taux de vente : 94 %

Broutards / laitonnes : Cours reconduits dans les broutards charolais valablement vaccinés, légère hausse dans les femelles limousines de bonne qualité.

Vaches / génisses : La qualités des animaux présentés reste porté sur des animaux maigres imputant directement le déroulement de la vente. La vente est longue et les cours à la baisse. Les bonnes génisses se valorisent néanmoins plus facilement. La viande à la criée reprend quelques centimes, et la demande en vache grasse semble plus forte cette semaine.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/05/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 352 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,18	5,84	5,32	+ 0,47
		de 38 à 44 kg	5,38	6,00	5,44	+ 0,58

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 174 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,43	1,90	1,54	- 0,13
		+ de 60 kg	1,26	1,83	1,60	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 71 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		14	46	30	- 29,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 556 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : La baisse subit la semaine passée n'aura pas eu le temps de s'installer, les agneaux repartent à la hausse cette semaine, les provisions pour la fête musulmane s'accélère et profite aux éleveurs présents ce jour.

Brebis : Très peu d'apports, légère baisse des cours mais peu significative.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

27 Mai 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché stable sur la femelle. En JB, la demande est là malgré le discours des opérateurs, restez ferme sur la négociation de vos animaux!

Bovins maigres : Bonne demande et cours bien orientés, avec des hausses marquées sur les animaux les plus recherchés (de bonne adéquation poids / âge).
/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

Lors du Groupe national loup du 24 mai, la préfète coordinatrice a annoncé que le plafond de tirs resterait fixe (de 209 individus en 2024) malgré la baisse confirmée du nombre de prédateurs (de près de 9% en un an). Cela s'explique par des attaques et des dégâts en hausse début 2024 : +22% en nombre de constats et +40% de victimes, à fin avril. La FNB tient néanmoins à rappeler que la question des tirs n'est pas le seul combat mené par la FNB et que le statut de non-protegeabilité du bovin ainsi que celle des indemnisations encore trop faibles restent centrales !

SANITAIRE

Le 21 mai 2024 a été publié au journal officiel, un arrêté fixant les mesures financières relatives à la maladie hémorragique épizootique. Cet arrêté précise les modalités de participation financière de l'Etat pour les visites sanitaires réalisées en cas de suspicion clinique de MHE ainsi que concernant les analyses des prélèvements (de sang, voire d'organes) en laboratoire agréé pour confirmer ou infirmer la MHE. Cet arrêté est disponible sur le lien suivant : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049592747

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le gouvernement se félicite de la mise en œuvre rapide d'un affichage de l'origine des produits, nommé « Origin'Info ». En effet, ce nouveau logo alimentaire va voir le jour cet été, et permettra aux consommateurs de connaître l'origine des ingrédients des produits alimentaires transformés. Si le gouvernement se félicite de cette action, quand est-il de l'affichage de la rémunération des producteurs ? Qui n'est autre que l'article 10 de la loi EGalim2 promulgué….en octobre 2021 rien que cela ! Les éleveurs bovins, qui avaient construit un dispositif nommé « Rémunérascore » pour y répondre, attendent toujours la mise en œuvre de l'expérimentation 3 ans plus tard! Et sur ce sujet, aucune réponse du gouvernement! Le flou total, alors que l'importance est d'autant plus grande pour la souveraineté alimentaire d'avoir la rémunération des producteurs…

FAIT DE LA SEMAINE

Le projet de Loi d'Orientation Agricole, après 10 jours de débat plénier, est soumis ce 28 mai à vote de l'Assemblée Nationale. A l'article 1 figure parmi les priorités des politiques publiques, l'objectif de maintien du cheptel et la nécessité d'un Plan stratégique pour l'Elevage. En revanche, d'autres avancées restent en attente (sur le revenu, la gestion des risques, les ICPE…) . L'examen du texte se poursuit au Sénat à partir du 12 juin, avant qu'une Commission paritaire statue début juillet.

FOCUS

La Section Bovin INTERBEV a acté la mise en place d'une feuille de route RHD sur 2024. Cette feuille de route composée d'actions spécifiques sur la restauration collective (lobbying politique) et sur la restauration commerciale (formations t communication vers les grossistes) se mettra en œuvre sur le 2nd semestre avec l'appui des comités régionaux INTERBEV! La FNB déplore l'ambition timide des acteurs de la filière, qui souhaite ne pas en faire « trop » sur un secteur pourtant friand de viandes d'imports!!!

CHIFFRE A RETENIR

3 kg/hab/an

D'après l'étude « Où va le veau », c'est la consommation de viande de veau en France. Une viande qui se vend majoritairement en GMS (41% des volumes commercialisés par cette voie), suivi de près par la boucherie traditionnelle pour 35% des volumes. La RHD, qui représente 14% des volumes de viande de veaux française, est par ailleurs le premier débouché de la viande importée (Provenant majoritairement des Pays-Bas)

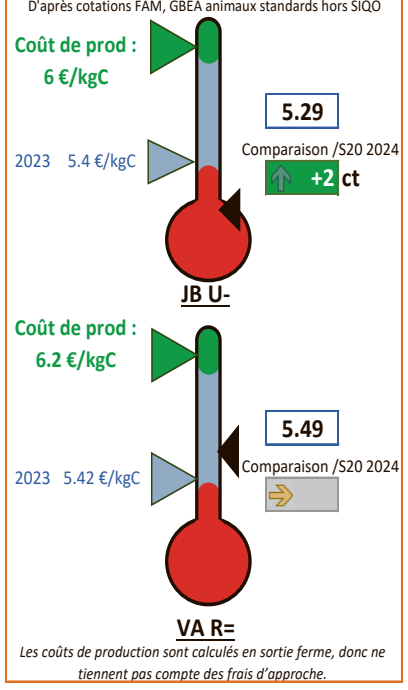
EN REGION

APTIMIZ, outil de suivi de gestion du temps de travail chez les exploitants agricoles, avec qui la FNB a mis en place une étude en 2023 a profité de la FRB organisée en Bourgogne Franche-Comté pour présenter les premiers résultats sur ce territoire, auprès des éleveurs bovins entrant dans l'expérimentation.
La FRB a mis l'accent sur la nécessité de sensibiliser les éleveurs bovins sur le temps de travail, le poids des déplacements ou encore la rentabilité économique, et ceci à des moments clefs (projets investissements, transmission…)

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

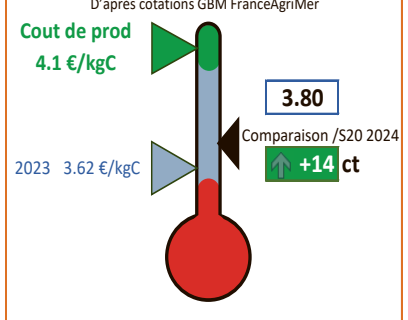
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

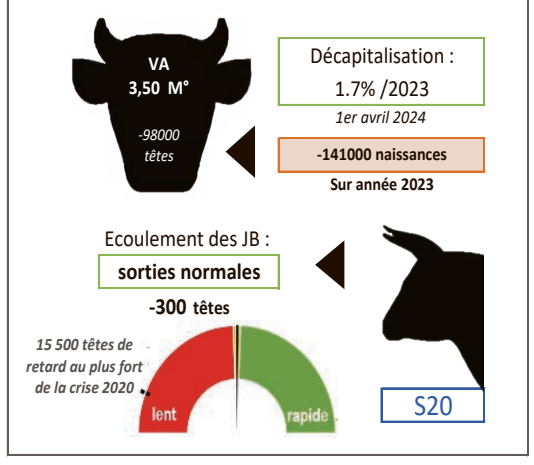
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

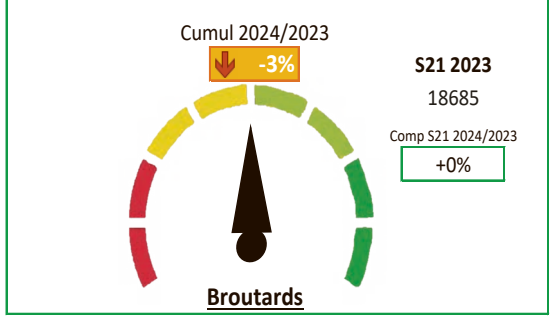
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

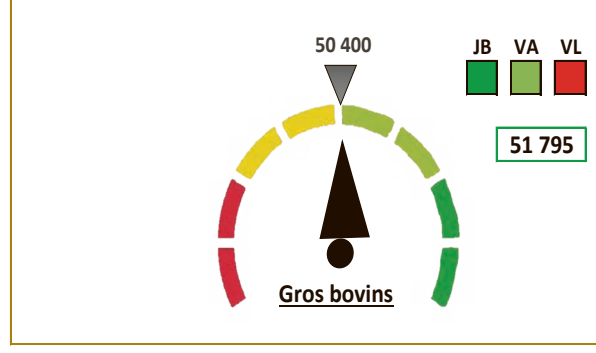
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6.00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 22
du 27 mai au 2 juin.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Des apports toujours modérés avec des cours facilement reconduits et attractifs. Les ventes sont rapides. Les mâles vaccinés et de qualités sont recherchés avec des cours à la hausse. Les animaux ordinaires ou non préparés se vendent mais avec des concessions tarifaires.

Gros bovins maigres : L'offre ne couvre pas les besoins en cette saison avec beaucoup de vaches maigres voir très maigres. La vente est longue et les cours sont à la baisse pour ces animaux de mauvaise présentation. Les bonnes génisses se valorisent néanmoins plus facilement et la vente est davantage facile.

Boucherie : La demande est bonne ce qui permet de maintenir les cours voir même de les augmenter, que ce soit en vaches ou en génisses et pour toutes les catégories. Les ventes sont faciles et dynamiques.

Veaux : Une vente toujours active avec des apports corrects dans l'ensemble. Une baisse des cours pour les mâles de moins bonnes qualités mais les bons veaux font grimper les prix. En femelles les cours sont reconduits avec des effectifs stables. En veau gras, la présentation est hétérogène, marché plus calme dans l'ensemble, en mâles tassement des cours y compris dans les bons blonds, regain d'intérêt pour les mâles limousins lourds à très lourds. En femelles marché également plus calme, les femelles limousines légères se tiennent.

Ovins : En agneaux, les effectifs sont à la baisse avec des cours à la hausse dans toutes les qualités d'agneaux. La baisse subit la semaine passée n'aura pas eu le temps de s'installer. Les provisions pour la fête musulmane s'accélèrent et profitent aux éleveurs présents ce jour. En agnelet, les effectifs sont à la hausse mais les cours sont instables. La vente est régulière pour les brebis.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

25 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac, genre 1000, 1100, 1300, 1400, etc… Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

42 - Vends Renault Ceres 340, bon état, révisé, 4 RM, 3 DE, 16 000 euros HT.
✆ **06 69 79 85 85**

58 - Vends tracteur Case CVX 225 Puma (2003)
✆ **06 83 25 49 06**

70 - Sté d'intégration familiale Veau Plaisir recherche éleveur de veaux de boucherie pour création ou reprise d'élevage.
✆ **06 07 68 28 70**

Récolte

01 - Vends cellule de stockage de grains environ 400 qx gaine de ventilation vis de reprise.
✆ **06 78 99 45 99**

38 - Vends pirouette Fella 6m80 BE ; faucheuse tambour Samasz et Peugeot 207 pour pièce.
✆ **06 70 24 56 64**

55 - Vends faucheuse frontale Kuhn GMD 3125, année 2020, Tbé ; andaineur Kuhn GA 6632, année 2017, essieu tandem, TBE.
✆ **06 25 10 74 57**

63 - Vends remorque autochargeuse Pottinger Boss 1T 22m3, toutes options très peu servie 5000 euros.
✆ **06 79 73 84 72**

71 - Vends andaineur doubles rotors Fella, juras 671, TBE.
✆ **06 09 32 28 89**

73 - Vends coupe à blé 1030 IH 4m30 pour axial + chariot bon état.
✆ **04 79 72 02 72**

73 - Vends Pirouette SIP 5m70. Cause retraite très peu servi. 4500 € TTC.
✆ **06 50 42 61 95**

89 - Vends équipement tournesol Bourdonneau rabatteur + plateau monté sur coupe case en 10.80 servi 1 campagne, 8500 € HT (2201)
✆ **06 46 48 55 17**

Divers

01 - Vends faucheuse Kuhn, semoir double plateau, chenillette, laveuse électrique Bazooka, concasseur.
✆ **06 75 24 49 62**

21 - Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Vends télesco MF 9407, 3 680 H, 37 800 euros, - herse de prairie, 6 m., Hauswirth 2080 euros, - décompacteur 3 m., 5 dents Lely sécurité boulon,1500 euros, - CHERCHE hangar bois ou métallique démonté 18 x 12m. (2004)
✆ **06 42 75 69 96**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (2006)
✆ **06 74 23 69 42**

HENRI VAN INGEN
SOURCIER
Conseiller technique en forages
06 85 53 68 87
sourcier-vaningen.fr
Siret N°34938975900029

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2102)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends cultivateur avec rouleau 2,50m 250 euros ; charrue vigneronne 3 socs essieu 40 mm freiné 50 euros.
✆ **06 87 40 25 93**

38 - Récupère épaves pièces Deutz 20 25 30.
✆ **04 74 84 56 62**

38 - Vends cause retraite hachoir viande drc 82 tri 800 euros ; scie à os Fama 500 euros peu servie.
✆ **06 81 42 49 16**

42 - Vends vis à grains 6m, 220 V, 500 euros ; 2 cornadis chèvre 2m, 6 places, 200 euros ; diff. faisselles écrémeuse Bernard E 22, 50 euros ; donne baratte bois.
✆ **07 88 32 02 97**

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

RAINURAGE BÉTON OU CAILLEBOTIS


AGRI RAINURAGE
Partout en France
Tél. : 06 73 92 70 27
www.agri-rainurage.com
agrirainurage@gmail.com

42 - Cause retraite vends round baller JD, faneuse 6T, vis à grain, pailleuse, pince enrubannage, déroulerue, ratelier auge.
✆ **06 44 21 93 94**

69 - Vends 2 brouettes de cueillette fruits grand modèle Delannoy bon état- 2 auges métalliques 6 m. avec roulettes, bon état.
✆ **04 78 81 85 79 HR**

Véhicule

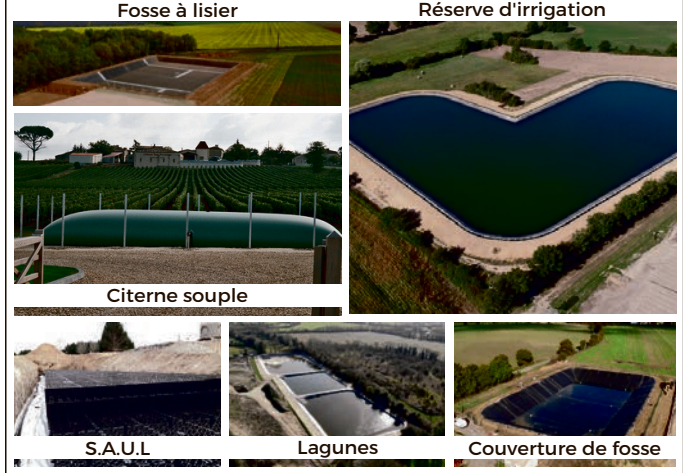
Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up .
✆ **06 42 69 14 31**

73 - Vends bétaillère Mercedes 515D de 2001, 61000 km, CT OK, 21900 €.
✆ **06 78 92 11 95**

Constructeur matériel agricole et forestier
Plateau C9/8m PTAC 11.25T
A partir de ~~9700 € HT~~
7760 € HT
Plateau semi porté S7/6m PTAC 7.8T
A partir de ~~6925 € HT~~
5460 € HT
Plateau GP190/10m PTAC 19T
A partir de ~~18638 € HT~~
14450 € HT

D'AUTRES MODÈLES EN STOCK !
CMS CONSTRUCTEUR
Tél : 03.84.63.93.12 - Cial : 06.07.35.52.33
www.cms-constructeur.fr
Soumis à conditions / Photos non contractuelles

SODAFGÉO ÉTANCHÉITÉ
POSE ET FOURNITURE DE DISPOSITIFS D'ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANES
Fosse à lisier
Réserve d'irrigation

Citerne souple
S.A.U.L
Lagunes
Couverture de fosse
ZI Le Petit Bourbon | 85170 BELLEVIGNY | 02.51.24.40.15 | contact@sodafgeoetancheite.fr

Elevage

07 - Cherche occasion nourrisseurs porcs (post sevrage et engraissement)+bascule porcs 1m20/1m40 environ faire offre
✆ **06 09 52 71 60**

26 - A vendre cause retraite Louve MARCHAND récente.
✆ **06 07 64 29 69 HR**

38 - Vends pipeline Westfalia pompe rps 800 TBE, 36 tapis de logettes 175x110x18 // 165x110x18.
✆ **06 33 98 33 36**

69 - Vends racleur hydraulique à lisier ou fumier, 3 / 4 mètres avec centrale hydraulique + armoire électrique.
✆ **06 99 44 65 13**

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

74 - Vends 4x4 Isuzu D-Max 3L 2004 5 places, 235000 km, 11800 €.
✆ **06 25 58 97 08**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 2023 BR, diam. 125 b. qual. + vis grains diam. 160x7, diam. 100x5 m, moulin farine Fao.
✆ **06 13 38 27 92**

21 - Achète herbe sur prairies pour fenaison, région Val de Saône (1706)
✆ **06 86 00 02 01**

38 - Vends andaineur Kuhn ga300 pour pièces 250 euros.
✆ **07 84 46 65 29**
// **04 74 53 08 11**

42 - Producteur vend maïs épis et orge. Possibilité livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

Fourrage

89 - Vds paille de céréales derrière MB, grandes parcelles, 23 km d'Avallon. (2203)
✆ **06 81 42 11 54**

63 - Vends balle ronde 120-120 foin de 2023 20 euros la botte, Puy-de-Dôme.
✆ **04 73 79 27 84**

Terrain

38 - Recherche terre agricole à vendre et exploitation pour installation secteur dauphiné.
✆ **06 31 62 38 03**

Location

Autres

63 - 31 Luchon loue T1B 2/3 pers. calme, ensoleillé, vue sur montagne, confort vacances cures 220€/280€ semaine.
✆ **06 48 68 29 18**

Divers

38 - Vends petit prix 6 tonnes de laine mérinos, 20 tonnes de laine commune, collecte en Isère.
✆ **06 80 01 17 28**

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 8 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey (1406)
✆ **06 31 23 56 01**

21 - Vends taureau HBC 5 ans suite fin de saillie, origine Vigny x Artois, IVMAT 113, ISEVR 106, CRSEV 107, AVEL. 116, ALAIT. 109 (2007)
✆ **06 15 28 77 63**

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17-18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisson-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12**
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (1109)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends grand choix de taureaux HBC SC, hétéros et homozigotes, génotypés, 14 - 16 mois, apte à saillir, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (1303)
✆ **06 08 78 05 01**
ou 06 99 25 33 53

71 - Élevage charolais HBC vend 1 taureau 2 ans et choix de taureaux 18 mois, Chatillon J.-M., Mevres.
✆ **06 15 93 22 70**

LE GROUPE ARVERN' ÉNERGIES
— SOLUTIONS - DÉVELOPPEMENT - INSTALLATIONS —
Centrale photovoltaïque agricole et industriel
NOS SOLUTIONS
Vos idées, vos projets, notre expertise !
REVENTE TOTALE
TIERS INVESTISSEUR
AUTO CONSOMMATION

Nous trouver
Siège social
ZA du Colombier 15500 Massiac
Tel : 04 71 50 52 84
contact@arvernenergies.fr
Agence du Cher
Ouvert prochainement
septembre 2024
www.arvernenergies.fr

PETITES ANNONCES

71 - Cause retraite vends 1 taureau lim. 6 ans, extra viande et 1 taureau lim. 4 ans, élevage inscrit, dispo.
✆ **06 83 56 83 98**

73 - Vends génisses blonde Aquitaine 10/12 mois père/mère inscrits.
✆ **04 79 72 02 72**

74 - Elevage Mauris prend en pension bétail en été, alimentation ensilage maïs + foin.
✆ **06 08 53 93 69**

74 - Vends ou échange 2 taureaux charolais 15 mois.
✆ **06 19 33 56 77**

74 - Prends une vingtaine génisses en pension parc Jura. Prix à définir. Vente paille et foin.
✆ **06 82 10 30 18**

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ **Mandron Laurent : 06 87 16 54 66 - Maxime : 06 42 67 44 29**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

21 - Vends 3 chiots Border Collie nés 24.03.24, parents travail sur bovins, N° mère : 250269100309169, n° siret : 31442159500013. (2202)
✆ **06 24 69 61 13**

Equin

63 - ACHETE chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ **06 81 21 25 20**

Emploi

Offre

01 - Cherche jeune dynamique (enfant d'agriculteur bienvenu) pour saison paille (juillet), nourri, logé. Permis VL indispensable.
✆ **06 68 93 44 60**

25 - Recherchons couple dynamique et enthousiaste possédant des connaissances dans le domaine de la restauration pour la gestion d'une brasserie (proche de MONTBELIARD) apprécié pour son ambiance conviviale et sa cuisine authentique. Une occasion de faire partie intégrante de la communauté locale en animant un lieu de vie social et gourmand et la liberté de contribuer aux menus et aux événements spéciaux de la brasserie. Un logement de fonction, permettant une immersion totale dans la vie de l'établissement est mis à disposition. Très bonne rémunération. Envoyer un CV par mail uniquement à :
✆ **alancla@icloud.com**

26 - Cherche jeune agriculteur pour conduite ensileuse à lavande + chauffeur camion polybenne de 5 à 6 semaines, logement.
✆ **06 83 00 65 05**

URGENT recrute
Mécanicien agricole - soudeur (H/F)
Éts LÉVÊQUE
21 Saffres
03 80 49 63 86

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr



«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)

MISSION : Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.

COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

SICAREV COOP – ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

BOucherON – TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT – JCB

Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)

TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)

Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR – NEW HOLLAND



SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Suivez-nos publications sur Instagram

Suivez-nous sur notre page Facebook

Regardez-nous sur YouTube

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
PANNES GALVA
Profil SIGMA, profil Z, profil C
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

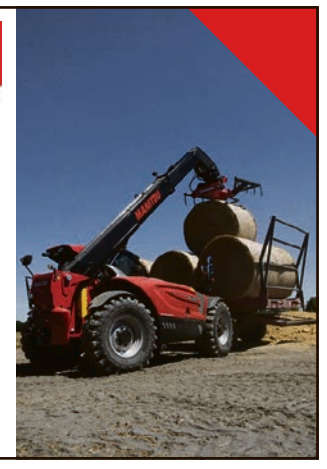
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

MALKI SERVICE VITI
TOUS TRAVAUX VITICOLES
Taille • Tirage des bois • Pliage • Plantations
Carassonnage • Levage • Relevage
Travail soigné / Personnel qualifié
06 17 46 04 22 elmalkiserviceviti@hotmail.com

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calciques et chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. Vente pièces moteur.
✆ **06 63 43 51 15**

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ **06 63 31 48 59**

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

LES ATELIERS DE LANGALERIE

SAS au capital de 185 000 euros
Siège social : 23 avenue Victor Hugo
21000 DIJON
829 317 296 RCS DIJON

Par décision du 15.04.2024, l'associée unique a constaté que le mandat du cabinet Cléon Martin Broichot et Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, était arrivé à expiration et a décidé de ne pas désigner de Commissaire aux Comptes. Pour avis

AL24013776

COMMISSAIRE AUX COMPTES

OPTIQUE VENAREY LES LAUMES

SAS au capital de 44 000 euros
Siège social : Centre Commercial Super U - Place de la Libération
21150 VENAREY LES LAUMES
485 259 394 RCS DIJON

Par assemblée du 15.03.2024, les associés ont constaté que le mandat du cabinet Expertise Comptable et Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, était arrivé à expiration et a décidé de ne pas désigner de Commissaire aux Comptes. Pour avis

AL24013777

MODIFICATIONS DES STATUTS

D.M.P. SELAS au capital de 5290560 € Siège social : Chemin de la Quénissière 21910 Saulon la Chapelle 391 872 868 RCS de Dijon L'AGE du 15/05/2024 qui s'est tenue à 9h30 a pris acte de la cessation des fonctions de Directeur Général de M. DEVANNE Thomas, à compter du 15/05/2024. L'AGE du 15/05/2024 qui s'est tenue à 10h00 a décidé de diminuer, à compter du 15/05/2024, le capital social de 5 290 560 € à 2 848 304 €. Mention au RCS de Dijon

AL24013797

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU TRIUM HORECA

au capital de 375 000 euros
Siège social : 11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1 -
21000 DIJON
823 297 189 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 04/04/2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 04/04/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS
La Présidente

AL24013830

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV « BITOUZET-PRIEUR »

Société civile
au capital de 608.000 €
19, rue de la combe
21190 VOLNAY
482 060 365 RCS DIJON

Par décisions de l'AGE des associés réunie en date du01/05/2024 à effet du même jour,le capital social a été augmenté, par incorporation de réserves,à la somme de1.596.000€ divisé en3.800parts de420€ chacune.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis,

AL24013834

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : DEFI-CO.
Forme : SARL.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 7 Rue DU CHAPEAU ROUGE, 21000 DIJON.
507594760 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 20 mai 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 1 juin 2024, de transférer le siège social à 80, Rue des Fontaines, 39570 Frebuans.
Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de Lons le Saunier.

AL24013844

MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE

Aux termes d'une AGE en date du 26/04/2024, statuant dans les conditions prévues par la loi, les associés ont approuvé la transformation de la société en SCEA dénommée SCEA PIDET PERE ET FILS à compter du 26/04/2024, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes Forme: la société, précédemment sous forme EARL, a adopté celle de SCEA. Dénomination: SCEA PIDET PERE ET FILS. A été nommé Benjamin PIDET, gérant, demeurant 20 rue de la Marronniere à MERCEUIL(21190). Mention sera portée au RCS de DIJON. POUR AVIS. Le gérant.

AL24013846

NON DISSOLUTION

AGORA – ANDRE-LE-GROUPE

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 4 Place Jules Marey – 21200 BEAUNE
850 806 894 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 22 février 2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24013857

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS HOTEL LE GLOBE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 15 et 17 rue de Lattre de Tassigny -
21190 MEURSAULT
844 065 649 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 02/01/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
- Galerie d'art, vente de peintures, de sculptures, d'objets de décoration, photographies, meubles contemporains, de luminaires, d'antiquités ;
- Commissionnement sur la vente et location d'œuvres d'art.et a modifié corrélativement l'article 2 des statuts.Pour avis. Le Président.

AL24013865

TRANSFORMATION

PLANET BOURGOGNE. SARL transformée en SAS au capital de 95 080 euros. Siège social : 24 Rue de la Redoute 21850 ST APOLLINAIRE. 403 226 012 RCS DIJON. AVIS DE TRANSFORMATION. Aux termes d'une délibération en date du 07/05/2024, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 95 080 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. M. Jean-Michel LEFAURE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : ARTHEMIS DEVELOPPEMENT, SARL au capital de 473 900,00 euros, ayant son siège social 7 Rue de la Libération 21240 TALANT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 488 668 914, représentée par M. Jean-Michel LEFAURE. Pour avis. Le Président

AL24013872

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SNC MAROMA

Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social
20 rue Jacques de Molay
21200 BEAUNE
909 454 514 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 17 mai 2024 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de démolition de tout bâtiment existant, l'aménagement de tout terrain, la construction de tout immeuble et la mise en location de tout immeuble et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Ancienne mention :
- Achat, vente de tous biens immobiliers, marchand de biens, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Nouvelle mention :
- Achat, vente de tous biens immobiliers, marchand de biens, la démolition de tout bâtiment existant, l'aménagement de tout terrain, la construction de tout immeuble et la mise en location de tout immeuble, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.Pour avis, la gérance

AL24013888

NON DISSOLUTION

DIFANTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
7 Place de la République
21700 NUITS ST GEORGES
908 789 332 RCS DIJON

Aux termes de l'AGM du 21 mai 2024, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24013889

TRANSFORMATION

FLASHELEK

Société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de transformation en SARLU
au capital de 45 734,71 euros
Siège social
69 Route Nationale
21560 ARC SUR TILLE
420 867 673 RCS DIJON

Par décision du 01/04/2024, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 45 734,71 euros, divisé en 3 000 parts sociales de 15,24 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : D2H, SASU au capital de 6 000 euros, dont le siège social est situé 9 Rue Claude MAILLY – 21310 ARCEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 911 466 498,
Représentée par Monsieur David HECQUET, Président
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par M. David HECQUET, demeurant 9 Rue Claude MAILLY – 21310 ARCEAU.
Pour avis

AL24013891

TRANSFORMATION

Le 02/05/2024, l'associé unique de la SARL PROFIL ORTHOPEDIE, capital 3000 €, 16 Place Bossuet 21000 DIJON, 494347727 RCS DIJON a décidé la transformation de la Société en SAS. La dénomination est devenue PROFIL, son objet social l'activité de holding, toute prestations de services aux filiales, prestations de conseils et services aux entreprises, apport d'affaire, acquisition et gestion de biens ou droits immobiliers. Siège, capital, durée et les dates de clôture de l'exercice social sont inchangées. Participation aux décisions sur justification d'identité et d'inscription en compte au jour de la décision collective. Une action vaut une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre, et sauf entre associés soumise à l'agrément de la collectivité des associés. Philippe JEANNIARD demeurant 16 Place Bossuet 21000 DIJON, gérant de la SARL est devenu Président. Sylvie JEANNIARD, à la même adresse, a été nommée directrice générale.

AL24013917

// GÉRANCE

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CESSION D'OFFICINE

Suivant ASSP en date du 03/05/2024, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON le 15/05/2024, dossier 202400021745, référence 2104P012024A01137, la société PHARMACIE HEMMER-LEST, EURL au capital de 7.622,45 €, RCS DIJON N°343.853.123, dont le siège social est 2, Place Craquelin 21230 ARNAY-LE-DUC, a cédé son fonds d'Officine de Pharmacie exploité à la même adresse dans le cadre d'une restructuration du réseau officinal, à la SELAS PHARMACIE DE LA TOUR au capital de 10.000,00 €, RCS DIJON N°908.553.894, dont le siège social est 17 rue du César LAVIROTTE 21230 ARNAY-LE-DUC, moyennant le prix de 1.215.000,00 € réparti de la façon suivante :
- éléments incorporels 1.149.975,00 €
- éléments corporels 65.025,00 €
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/05/2024.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (DIX) jours de la dernière en date des publications légales, chez la SARL 2T CONSEIL AVOCAT sise 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour avis.

AL24013873

// DIVERS

LA MAISON DE LA BOURGOGNE
Société Anonyme
au capital de 40 000 euros
Siège social
chez A2B Centre d'Affaires
ZAC Porte de Beaune
18 rue Buffon21200 BEAUNE
517 020 178 R.C.S. DIJON

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les actionnaires de la société sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**, qui se tiendra, **le 17 JUIN 2024, à 17 heures**, dans les locaux de la société Maison Albert BICHOT, à BEAUNE (21200) - 6 boulevard Jacques Copeau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration,- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 et quitus aux administrateurs,- Affectation du résultat de l'exercice,- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,- Questions diverses,- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité,- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.Les actionnaires auront le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits sur un compte tenu par la Société au jour de l'assemblée.Les actionnaires peuvent se procurer une formule de procuration au siège social. Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique et la fera parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration

AL24013878



AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me LORISSON Notaire à DIJON, 1 Place de l'Europe le 14 Mai 2024, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial de la communauté d'acquêts (par apport d'un bien propre) par M. Olivier Emmanuel ROTH dit BETTONI, né à DIJON (21) le 14 Mai 1961 et Mme Chantal DINET, née à DIJON (21) le 14 Janvier 1962, demeurant ensemble à BRETIGNY (21490) 3 Impasse du Clos Saint Georges. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24013835



BOURGOGNE PROMOTION
Société Anonyme
au capital de 85 440 euros
Siège social
chez A2B Centre d'Affaires
ZAC Porte de Beaune
18 rue Buffon21200 BEAUNE
517 020 137 R.C.S. DIJON

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les actionnaires de la société sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**, qui se tiendra le **17 JUIN 2024, à 17 heures,** dans les locaux de la société Maison Albert BICHOT, à BEAUNE (21200) - 6 boulevard Jacques Copeau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration,- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 et quitus aux administrateurs,- Affectation du résultat de l'exercice,- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,- Questions diverses,- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité,- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.Les actionnaires auront le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits sur un compte tenu par la Société au jour de l'assemblée.Les actionnaires peuvent se procurer une formule de procuration au siège social. Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique et la fera parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration

AL24013877

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 27/05/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Blaisy-Bas (21) Libre terres, prés, landes et bois, urbanisme : Zone non constructible de la carte communale. 2 ha 65 a 47 ca 'LES ENTREES DU BOIS' : A-0392 - 'AU VERGEROT' : A-0557 - 'CHAMPS DEVANT LE MONT' : E-0026-0030 - 'EN COME BILLOTTE CHPS L AB' : E-0014-0017 - 'AU DESSUS DU BAS DE LA COM' : E-0212-0214 - 'EN CHAMPS LINOIS' : ZA-0065 - 'SUR COME' : ZB-0069 - 'AUX SILLONS' : ZC-0119-0120
Chevannes (21) : Vignes AOP Bourgogne HCN (cépage aligoté et Chardonnay) et Terres à vignes HCN – Urbanisme : RNU - Libre après enlèvement de la vendange 2027 4 ha 44 a 44 ca 'LE LARRET DE MORVEAUX' : ZA-0017J-0017K-0018 - 'SUR LES ROCHES' : ZC-0002J—0002L
Recey-sur-Ource (21) : Terres, prés, bois - Urbanisme : RNU
18 ha 83 a 25 ca 'COTES D ARCE' : D-0005-0009-0010-0198J-0198K - 'SUR CREUSOT' : D-0035-0039 - 'DEVANT LES BROSSES' : D-0025 - 'ONGLOTS' : D-0105-0106 - 'COTEAUX DES REGAINS' : E-0390-0392 - 'EN GRAME' : E-0058
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/06/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24013899

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CHANTERIVE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 182 938,82 euros
Siège social : 22 rue Saint Maurice
21270 PONTAILLER SUR SAONE
Siège de liquidation : 22 rue Saint-Maurice
21270 PONTAILLER SUR SAONE
423 917 277 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 22.04.2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gérard GÖTTI, demeurant Spiegelbergstrasse 18, 4059 BALE (SUISSE),de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31.03.2024, date d'établissement du compte définitif de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24013838

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CABINET DE KINESITHERAPIE DE MOURA.

SCM en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social
39 Avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE
Siège de liquidation
17 Boulevard de Strasbourg
21000 DIJON
443 503 537 RCS DIJON

Selon décision en date du 25/04/2024 au siège de liquidation, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Stéphane DE MOURA, demeurant 17 Boulevard de Strasbourg - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL24013895

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL GERARD MOINE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 87 460,00 euros
Siège de la liquidation
21130 TRECLUN
432 129 013 RCS DIJON

Aux termes d'un acte en date du 20 décembre 2023, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le Liquidateur

AL24013916

// CONSTITUTION

IMMATRICULATION (EURL À CAPITAL FIXE)

EPICURIEUSE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 22 rue Piron
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 2 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Epicurieuse
Siège social : 22 rue Piron, 21000 DIJON
Objet social : L'exploitation de tous fonds de commerce d'épicerie fine et d'alimentation générale. L'achat et la vente en magasin et par e-commerce de produits alimentaires et non alimentaire, locaux et étrangers, notamment en vrac et au détail, tels que des fruits et légumes, des produits frais et secs, des produits surgelés, des conserves, des produits laitiers, des produits d'épicerie fine, des produits de boucherie, des produits d'hygiène et d'entretien, des produits cosmétiques et autres. La vente d'alcool et de boissons non alcoolisées à emporter.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Madame Emilie GEOFFROY demeurant 21 rue des Clématites – 21300 CHENOVE, a été nommée Gérante.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis : La Gérance

AL24013697

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la EURL MYA ALMA, au capital de 10 000 €. Siège : 1 RUE SAINT ROCH, CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ, 21500 MONTBARD. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON. Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La vente de produits de beauté, de prestations de soins esthétiques ainsi que la vente d'autres produits ou services qui y sont liés, vente de produits accessoires, d'habillement, de décoration ainsi que les produits de diététiques, de nutrition ou alimentaires Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. Le montant des apports en numéraire s'élève à 10 000,00 €. La cession des parts de l'associé unique est libre. Gérante : Madame Myriam Sarah ROUMAGNAC, née EMBAREK, demeurant 58 RUE VAUCORBE 89700 TONNERRE

AL24013839

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 mai 2024
Dénomination : Duhn Therapeutics.
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : Toutes activités de recherches, développements et innovation notamment en biotechnologie, biologie et dans les domaines suivants sans que la liste ne soit exhaustive : médical, vétérinaire, diagnostics, et dans toutes les implications induites notamment en matière de médicaments, vaccins, mise au point de procédés d'analyse, automatisation de méthodes de recherches, etc. ; Toutes activités de consultant et de conseil pour le développement de stratégies de recherches ou la mise au point d'applications industrielles, ou de stratégies de protection de propriété intellectuelle ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession ou concession de licences ou de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Toutes opérations de commercialisations et de vente des produits et services liés à l'activité de la Société sous toutes ses formes ; Toutes opérations de production et de fabrication des produits liés aux activités de recherches ou commerciales de la Société ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location?gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 7000 euros
Cession d'actions et agrément : Toute cession consentie au profit d'un tiers doit être soumise à la procédure d'agrément (en cas de pluralité d'associés).
Siège social : 64A, rue Sully - 21000 Dijon.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Jacques BAUER - 31, chemin de la Moraine - 11620 Saint-Prex (Suisse)
Pour avis.

AL24013845

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Mélissa ALVES SALDANHA, notaire à DIJON, le 24 mai2024, a été constituée la société civile dénommée «**SCI DU VIADUC**», siège social : MAISEY LE DUC (21400), ferme du puits au loup.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés à l'exception des opérations entre associés.Nommés premiers gérants de ladite société :
- Monsieur Florian Charles Lucien DONDAINE, électricien en industrie, demeurant à MAISEY LE DUC (21400), 3 ferme de la fin.
- Mademoiselle Florianne Marie Béatrice ROCHA, assistante dentaire, demeurant à MAISEY LE DUC (21400), 3 ferme de la fin.
- Monsieur Quentin André Lucien Robert

ANNONCES LÉGALES

DUVERNOIS, mécanicien industriel,demeurant à MAISEY LE DUC (21400), 3 ferme de la fin.
Pour avis

AL24013908

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 avril 2024 à SAINT SEINE SUR VINGEANNE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : SAS SOUVERAIN JEROME
Siège : 13 Lotissement Les Vausselottes 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : - La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par voie d'achat, d'apport ou de souscription de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.
- L'acquisition, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous actifs immobiliers et droits immobiliers de toute nature.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jérôme SOUVERAIN, demeurant 13 Lot. Les Vausselottes 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour Avis, Le Président

AL24013850

IMMATRICULATION (SARL À CAPITAL FIXE)

ARUM ET SENTEURS
Société à responsabilité limitée au capital de 5500 euros
Siège social : Centre commercial Champlon - 18 route de Massène
21140 SEMUR EN AUXOIS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEMUR EN AUXOIS du 21/05/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ARUM ET SENTEURS
Siège social : Centre commercial Champlon - 18 route de Massène - 21140 SEMUR EN AUXOIS
Objet social : La vente au détail de fleurs naturelles, artificielles, plantes en pot, compositions florales, graines, articles funéraires, articles de décoration, carterie, accessoires vestimentaires, prestation d'aménagement végétal, décoration évènementielle.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 5 500 euros
Gérance : Mme Clémence TANQUEREL dmt à MOUTIERS SAINT JEAN (21500) – 10 rue Saint Paul et Mme Corinne TANQUEREL dmt à ETAULES (21121) – 4 rue de l'abreuvoir.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis : La Gérance

AL24013864

LEGATIS DIJON GENIUS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Me Charles-Alban PRIEUR notaire à DIJON le 15 mai 2024, d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société civile immobilière - Dénomination : SANATEO - Capital social : 1 000 € - Apports en numéraire : 1000 € - Durée : 99 ans - Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.. - Siège social : à MARLIENS (21110) 3 rue des Cornots - Gérance : Monsieur Vincent Rinaldi et Madame Sandra Rinaldi MARLIENS (21110) 3 rue des Cornots - Cession de parts : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés à l'unanimité. - Immatriculation : RCS Dijon.
Pour Avis

AL24013897

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 26/05/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SAS ; Dénomination sociale : Green Médical Ai (GMAi) ; Siège social : 12 Boulevard Carnot 21000 DIJON ; Objet social : La conception, le développement, la fabrication et la commercialisation de dispositifs ou matériels médicaux ou chirurgicaux et d'instruments scientifiques durables et respectueux de l'environnement, ainsi que l'ingénierie et les études techniques dans ce domaine, y incluant notamment, le développement et la commercialisation de solutions informatiques et/ou robotisées, d'équipements et logiciels associés, à visée médicale ou relatifs à des matériels médicaux, et toutes prestations de services notamment de maintenance et de formation associées à ces domaines ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. ; Capital social : 1.000 € ; Président : M. Kévin DELEPORTE demeurant à ABBEVILLE (80100) 48 rue du Valvret ; Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Une action donne droit à une voix ; Agrément : L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; cession libre entre associes ; agrément requis à la majorité des voix pour les cessions aux tiers. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. Le Président.

AL24013904

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ECHEVRONNE (21420) du 21 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARRE MICKAE
LSiège social : 54 Grande Rue – 21420 ECHEVRONNE
Objet social : tous travaux et toutes prestations de services agricoles, viticoles et vinicoles ; achat, vente de matériels et engins agricoles et viticoles ; location de matériels et engins agricoles et viticoles ; toutes activités de conseil en rapport avec les activités agricoles, viticoles et vinicoles ; travaux publics, terrassement, assainissement, réseau d'eau, canalisation eau usée eau pluviale, érosion.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2.000 euros constitué uniquement par apports en numéraire
Gérance : Monsieur Mickaël SARRE demeurant 54 Grande Rue – 21420 ECHEVRONNE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.Pour avis. La Gérance.

AL24013909

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VETAUGUSTINS
société civile
au capital social de 1000 Euros
Siège social : 5 Rue Paul Langevin,
58160 IMPHY
981 103 534 R.C.S. NEVERS

Le 13 mai 2024, l'AGE de cette société ayant pour président Mr Guillaume DABENOC demeurant 15 rue Gisors, 57000 Metz a décidé de transférer le siège social au 15 rue Gisors, 57000 Metz.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Metz.

AL24013786

MODIFICATION DU CAPITAL

SDI 81
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 2 000 euros
porté à 300.000 euros
Siège social : 7B rue du 13eme de Ligne
58000 NEVERS
833 130 552 RCS NEVERS

Par décisions du 31.01.2024 l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de la somme de 298.000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 300.000 euros et de modifier en conséquences les articles 6 et 7 des statuts.
Pour avis.

AL24013863

DÉCÈS D'UN CO-GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER «LES FROMENTEAUX»
Groupement Forestier
au capital de 306.727,42 euros
Siège social : Les Fromenteaux
58250 LA NOCLE MAULAIX
RCS NEVERS : 323 551 697

L'assemblée générale en date du 03 janvier 2024 a pris acte de la fin du mandat de la co-gérante Mademoiselle Marie Joëlle DECAUDAVEINE décédée le 08 juillet 2021, à compter de cette date.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis : La gérance.

AL24013867

MODIFICATIONS DES STATUTS

CYNIA SCI au capital de 1 000 € 32 Route de Nevers 58180 MARZY 829.125.673 RCS NEVERS L'AGE du 6/05/24 a, à compter du même jour, modifié la dénomination sociale pour adopter IMMO SC, transféré le siège social au 6 Route de Sermoise 58000 NEVERS, et modifié les statuts. DENOMINATION : Ancienne mention : CYNIA. Nouvelle mention : IMMO SC. SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 32 Route de Nevers 58180 MARZY. Nouvelle mention : 6 Route de Sermoise 58000 NEVERS.

AL24013874

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SBEH Société civile au capital de 38.000 € Siège social : 66, rue de Nièvre NEVERS (58) RCS NEVERS 514.642.792 L'AGE du 01/01/2024 a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal à CUFFY (18150) 1, allée de la Passerelle à compter du 01/01/2024. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL24013875

MODIFICATION DU CAPITAL

ART ET CONSTRUCTION
SAS au capital de 100 € porté à 20 000 €
Siège social : 43, Route de Chaluzy – 58000 SAINT ELOI
907 749 238 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 29/03/2024 les associés ont décidé :
- d'augmenter à effet du 29/03/2024 le capital social de 19 900 € pour le porter de 100 € à 20 000 € par incorporation de réserves et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts ;
- d'étendre l'objet social à compter rétroactivement du 01/03/2024 aux activités suivantes : travaux de rénovation énergétique : isolation thermique intérieure et extérieure – plâtrerie – peinture et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL24013876

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATION DE CO-GÉRANT

SCEA BELLEGRANGE
Société civile d'exploitation
Au capital de 2 000 euros
Siège social
Bellegrange
58310 ARQUIAN
884 795 592 RCS NEVERS

Le 12/05/2024, l'AGE a nommé Monsieur Antoine ROZE, demeurant 12 rue de Verdun 92100 Boulogne-Billancourt en qualité de cogérant.
Pour avis.

AL24013893

TRANSFORMATION

GUILLAUME DUGUET SARL en cours de transformation en SAS au capital de 50 000 € Siège social : 6 rue Saint Eloi 58600 FOURCHAMBAULT 500 215 025 RCS NEVERS AVIS DE TRANSFORMATION Selon décisions du 27.05.2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 01.06.2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 50 000 €. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Guillaume DUGUET. Sous sa nouvelle forme de SAS la Société est dirigée par : Président de la société : M. Guillaume DUGUET demeurant 7 rue de la Cabane 58180 MARZY. Pour avis, La Gérance

AL24013903

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

NOMINATION DE CO-GÉRANT

COPIEFAX
SARL au capital de 75.000 €
Siège social
52 Bis bd Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
385 244 009 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale du 27 Avril 2024 a décidé, à compter du 1er Mai 2024, de nommer aux fonctions de co-gérant, pour une durée illimitée, M. Thibaut BOURDILLAT, né à NEVERS (58) le 12 Novembre 1989 et demeurant à SAINT DOULCHARD (18230) – 6 Allée du Champ de Saint-Jean.

AL24013915

// GÉRANCE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAL

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du 6 mai2024 enregistré à Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS le 22 mai 2024 dossier 202400009412 référence 5804P01 2024 A 00320,
VENDEUR : La société ENTREPRISE JEAN DE CASTRO, société par actions simplifiée au capital de 15.244,90 euros, dont le siège social est à GARCHIZY (Nièvre) - 81, Rue Roland Brouard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 381 792 290,
ACQUEREUR : - La société AKBAYIN MURAT, société à responsabilité limitée au capital de 58.600 euros dont le siège social est à MARZY (Nièvre) - 15A, Rue aux Chevaux,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 799 194 881,
DESIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce et artisanal de maçonnerie, travaux du bâtiment, travaux publics exploité sous l'enseigne « ENTREPRISE JEAN DE CASTRO » à GARCHIZY(Nièvre) - 81, Rue Roland Brouard, pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 381 792 290
PRIX : 100.000 euros
JOUISSANCE : le 6 mai 2024
OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (Nièvre) -3, Rue Vauban,dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis

AL24013910

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 04/05/2024 à PARIS, enregistré au SIE de NIEVRE, le 13/05/2024, Dossier no 2024 00008644, Référence 5804P01 2024 A 00309 SALON SOLEIL, SARL au capital de 1000 €, ayant son siège social 38 40 42 rue de Nièvre 58000 Nevers, 899 773 691 RCS de Nevers A cédé à CHUN BEAUTE, SASU au capital de 1000 €, ayant son siège social 38 40 42 rue de Nièvre 58000 Nevers, en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, un fonds de commerce de Salon de beauté, détente, relaxation, manucure épilation, entretien corporel, vente de produits de beauté., comprenant La clientèle, , l'enseigne, le droit au bail, le matériel. sis 38 40 42 rue de Nièvre 58000 Nevers, moyennant le prix de 5000 €. La date d'entrée en jouissance : 07/05/2024. Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : 19 rue Rodier Maître Fabienne COTE, Avocat à la Cour 75009 Paris.

AL24013911

// VENTE AUX ENCHÈRES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 02 JUILLET 2024
A 10 heures 30
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de PAZY (58800), 14 route des Étangs, Lieudit « Mouches » :
Une maison d'habitation comprenant :
- Au rez-de-chaussée : cuisine-séjour avec cheminée insert, couloir, salle d'eau avec WC,
- Étage : couloir, deux chambres mansardées,
- Grenier,
- Dépendance séparée comprenant garage et remise,
- Terrain attenant.
Le tout cadastré section C numéro 138 « 14 route des Étangs, Lieudit Mouches » pour une contenance de 07 ares 60 centiares.
Bien libre.
MISE A PRIX : SIX MILLE EUROS (6 000,00 €) EN UN LOT.
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 14 mai 2024
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, Commissaire de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le mercredi 19 juin 2024 à 11 h 00 sur place.

AL24013760

Maître Emilie CLEME
Avocat au Barreau de NEVERS
10, avenue St Just, NEVERS (58)
Tél : 03. 86. 21. 96. 41

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

Le Mardi 2 Juillet 2024 à 10H30
Au Tribunal Judiciaire de Nevers
Palais de Justice – Place du Palais – NEVERS
Commune de CHATILLON EN BAZOIS (58110), Lieudit Ravisy :
Un bien immobilier comprenant :
Séjour, bureau, chaufferie, cuisine, salle de bains, WC, dégagement, deux chambres, garage, local vélo, grenier, cave, appentis, terrain
Les lieux sont occupés.
Le tout cadastré Section ZC n° 56 pour une contenance de 10 ares et 24 centiares
Sur la MISE A PRIX de : 15.400, 00 €
Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter des enchères, une consignation de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000, 00 € est obligatoire, en sus des frais.
Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente
1. au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS
2. au Cabinet de Maître Emilie CLEME
Les visites seront réalisées **le Mercredi 19 juin 2024 à 14 heures 00** par la SELARL QUALIJURIS 58, Commissaires de Justice à NEVERS (58) – Tél : 03 86 59 73 42
Emilie CLEME

AL24013905

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suivant testament olographe en date du 12 septembre 2016, Madame Suzanne Denise GUILLERMAIN, en son vivant retraitée, née à BAZOCHES-SUR-LE-BETZ (45210), le 12 janvier 1935, demeurant à NEVERS (58000) 28 rue Charles Roy, célibataire, décédée à NEVERS le 8 mars 2024, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 21 mai 2024, par Maître Pierre JOURDIER, Notaire associé de la SELAS dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial à DECIZE (58300) 8 rue Carnot, immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58062, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013886

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 21 mai 2024.**MILLOT FLORENCE, MARIE-LOUISE, MARGUERITE**.77 Rue des Sablons 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 420 050 577.Activité : Vente à distance sur catalogue général.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24013858

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 21 mai 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE ROHANN**.37 Boulevard Maréchal Juin 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 752 203 109.Activité : Restauration traditionnelle.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24013859

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 21 mai 2024.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ATPERFORMANCE**.13 bis Boulevard Camille Dagonneau 58640 Varennes-Vauzelles.RCS Greffe de Nevers 841 039 019.Activité : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24013860

SELARL «Philibert HERAUD, Notaire»
Notaire associé à VITTEAUX (21350)
40 rue Hubert Languet
Bureau Permanent à SAULIEU (21210)
1 Place Monge
Tél : 03.80.49.60.44

AVIS DE DECLARATION D'ACCEPTATION D'UNE SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET ET DEPOT D'INVENTAIRE

Suivant acte reçu par Maître Philibert HERAUD, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «Philibert HERAUD, Notaire», titulaire d'un office notarial à VITTEAUX (Côte-d'Or) et d'un bureau permanent à SAULIEU (Côte-d'Or), et dont l'office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 21071, le 28 mars 2024, a été reçue l'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de M. Michel Charles Emmanuel MENDES, demeurant à ALLIGNY EN MORVAN (58230), Fontaine Blanche - 2 Route de la Fragneau, né à PARAY LE MONIAL (71600), le 21 juin 1968, décédé à SAULIEU (21210) le 17 octobre 2022 par : -M. Yoann MENDES, Plâtrier peintre, demeurant à CRESSANGES (03240), Beaubins, né à AVALLON (89200), le 4 mars 1994, fils du défunt, - Et Mme Maëlle MENDES, Etudiante, demeurant à SAULIEU (21210), 8 Place Charles de Gaulle, née à GRASSE (06130), le 24 septembre 2004, fille du défunt.
Suivant acte reçu par Maître Philibert HERAUD, notaire susnommé, le 28 mars 2024, il a été dressé l'inventaire chiffré de l'actif et du passif successoral suite à l'ouverture de la succession de M. Michel Charles Emmanuel MENDES, et suivant acte reçu par Maître Philibert HERAUD, notaire susnommé, le 03 mai 2024 il a été dressé une continuation d'inventaire.
Les actes d'acceptation à concurrence de l'actif net, d'inventaire et de continuation d'inventaire ont été déposés auprès du greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS (58000) le 14 mai 2024 sous le numéro RG 24/00326, et publiés au BODACC le 14 mai 2024.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, auprès de Me Philibert HERAUD, 1 Place Monge, 21210 SAULIEU, notaire en charge du règlement de la succession où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, le notaire

AL24013900

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TURPIN DOMINIQUE
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social et Siège de liquidation :
4, impasse des Chênes
58000 ST ELOI
450 074 851 RCS NEVERS

Le 15.03.2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à effet du 29.02.2024. La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24013855

DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNNELLE DE VETERINAIRES KOLDEWEIJ-CASTEX
SCP en liquidation au capital de 163 500 €
Siège Social : 42, rue Louis Bonnet – 58000 CHALLUY
522 193 028 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/03/2024 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Bernardus KOLDEWEIJ et Mme Anne-Marie CASTEX dt ensemble à CHALLUY (58) – Le Mou ont été nommés comme liquidateurs pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à CHALLUY (58) – Le Mou. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Les Liquidateurs

AL24013924

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS MobiDoc
Forme sociale : SAS
Capital social : 500 €
Siège social : 43, Boulevard du Grand Pré des Bordes - 58000 NEVERS
Objet social : Exploitation d'une unité de téléconsultation - Réalisation de toute mission et de tout acte nécessaire sous la supervision d'un médecin - Exploitation de véhicules de transports sanitaires pour le transport de malades (ambulances, VSL et taxis)
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Thomas DAMIEN dt à LA CELLE SUR LOIRE (58) - 7, rue des Robards
Directeur Général : M. Romain RENARD dt à AUXERRE (89) – 5, rue des Boucheries
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL24013843

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte établi sous seing privé en date du 15 Mai 2024, les actionnaires ont créé la société aux caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiées
Dénomination : SAS HUBANIS
Objet : La société a pour objet en France et dans tous pays :
- La réalisation de prestations de services comptables, financières, juridiques, conseils, études, formation, etc.
- L'activité de courtage sur tous domaines de dépenses, ou produits
- La réalisation de travaux ou de maitrise d'ouvrage
- La vente, l'achat, la gestion, la location de matériel ou l'exploitation d'un patrimoine mobilier ou immobilier pour compte propre ou pour compte de tiers
Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Capital : 20 000 € divisé en 200 parts de 100 €
Siège social : 58800 HERY (Nièvre) – 2 Bis Grande Rue
Durée : 99 années
Gérant : Anne-Marie GOGUELAT en qualité de représentante permanente de la SARL SAINT-WARHOL, sise 8 rue du champ perdrix 21 410 FLEUREY (Côte d'Or)
Cession des parts : soumise à agrément
Le représentant légal

AL24013896

AVIS DE CONSTITUTION

A Varzy le 16/05/2024 constitution de la SARL, O'DELICE capital 1 000 €, siège 42, rue Delangle 58210 Varzy,durée 99ans, objet Restauration rapide sur place et à emporter avec cuisson, sandwicheries, sans vente d'alcool Gérant Mme MABROUK Malek épouse EL MKADEM demeurant au 55, avenue Maréchal Lelcerc 58400 La Charité Sur Loire, RCS Nevers

AL24013848

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

IMMATRICULATION

Suivant acte SSP du 22/05/2024, il a été constitué une **SASU COUDROYE SOLAIRE**
Capital social : 500 euros
Siège social : 4 rue de la Coudroye 58700 PREMERY
Objet : La production et la vente de tous types d'énergies renouvelables ; La location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ;
Président : M. Jacques-Antoine ROSE demeurant 4 rue de la Coudroye 58700 PREMERY
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis.

AL24013853

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/05/2024, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ATELIER 1.618
Objet social : L'étude, la construction, la mise en œuvre de tous décors de théâtre et spec-

ANNONCES LÉGALES

tacles?; la conception, la fabrication de meubles et agencements sur mesure?; la fabrication de moulures.
Siège social : 73 Sauvin 58800 LA COLLANCELLE.
Au capital de : 2 000 €.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Gérance : M. DU PONT DE ROMÉMONT Edgar demeurant FERME DE CUITE-FÈVE 54110 ROSIERES AUX SALINES, M. TARBY Léo demeurant 101 Rue de Charenton 75012 PARIS.

AL24013856

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET
Siège social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche
ORLEANS -3/5 Bd de Verdun

IMMATRICULATION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société NALIN, SAS au capital de 1 000 €, dt le siège social est à NEVERS 58000, 2 B, rue Père de Foucauld, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet le Café, bar, vente au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter, hôtel ; la prise de participations dans toutes sociétés commerciales, et la gestion de ces participations ; toutes prestations de services et conseils utiles au développement des personnes morales et en particulier en matière d'organisation administrative, de gestion, de comptabilité.
Dont le Président est :
Mme Nalin MOHAMED née à MALIKIYE (SYRIE), le25/09/1988, dmt à NEVERS (58000) 2 B, rue Père de Foucauld.
Chaque actionnaire pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.
Les cessions d'actions entre associés sont libres. Toute autre cession est soumise au droit de préemption et à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts.
Pour insertion : le Président

AL24013871

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/05/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CHUN BEAUTE Objet social : Entretien corporel, soins de confort uniquement ou modelages à visée non esthétiques, et vente de produits de beauté. Siège social : 38 40 42 Rue de Nièvre 58000 Nevers. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : Mme LI ép.YU Chun, demeurant 145 av Colonel Fabien 93230 Romainville Immatriculation au RCS de Nevers

AL24013912

YONNE

// MODIFICATION

FIDUCIAL SOFIRAL

NON DISSOLUTION

SARL BOUTTEYRE ET LEGRAND

Société à responsabilité limitée
au capital de 42 000 euros
Siège social : 28 avenue de la Paix
89100 PARON
RCS SENS 323 650 515

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL24013841

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DE LA MALADIERE - Société civile - 710 700 € - 1, Rue de la Paix, Z.A. des Violettes - 89800 CHABLIS - 508 308 418 RCS AUXERRE - AGE du 28/11/2023 réduction du capital social de 710 700 € à 710 680€ par annulation d'1 part sociale : Anc. mention : 710 700 €. Divisé en 35 535 parts sociales de 20 euros chacune. Nouv. mention : 710 680 €. divisé en 35 534 parts sociales de 20 euros chacune. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 35 534 parts.

AL24013842

MODIFICATIONS D'ADMINISTRATEURS

STE COOPERATIVE AGRICOLE DE CEREALES «BIOBOURGOGNE»
SA au capital de 277760 Euros
Sentier de la fontaine Route de noyers,
89310 Nitry
328650197 R.C.S. Auxerre
Sigle : CO.CE.BI

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 14/12/2023 il a été pris acte de la nomination de la société:
- EI VARACHE Louis, représentée par Varache Louis en tant qu'administrateur.
- EARL CHAILLOIS GAME représentée par Florian GAME
Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 14/12/2023 il a été pris acte des administrateurs sortants :
- EI BOUNON, représentée par Bounon Nicolas
- GAEC LA FERME AUX CAILLOUX représentée par Christophe DUPUIS
-Aux termes du conseil d'administration en date du 3 novembre 2023, il a été pris acte de la démission de la SCEA DE SERY représentée par Vincent JADOUL en tant qu'administrateur.
-Aux termes du conseil d'administration en date du 16 mars 2023, il a été pris acte de la démission de l'EARL BILLOTTE MARC représentée par Marc BILLOTTE en tant qu'administrateur.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL24013898

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

SCI DE LA BASINE

Société civile immobilière
au capital de 304,90 euros
Siège social : La Basine
89290 ESCOLIVES STE CAMILLE
378 327 035 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 2 mai 2024, Madame Josette ALFARO, demeurant La Basine 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE et Monsieur Guillaume GICLAT, demeurant 3 Chemin de la Porte d'en Haut 89580 COULANGES LA VINEUSE, ont été nommés en qualité de co-gérants pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Pierre GICLAT, démissionnaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis

AL24013851

NON DISSOLUTION

LA PANZA

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : lieu dit la grilloterie
89130 VILLIERS ST BENOIT
894259951 RCS de AUXERRE

Par AGE du 20/05/2024, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, il a étédécidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du code de commerce. Mention au RCS de AUXERRE

AL24013868

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

COTÉ FLAM

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 10 000 euros
Siège social
184 Avenue de Sénigallia
89100 SENS
RCS SENS 532 627 619

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 8 novembre 2023 l'associée unique de la société a décidé de supprimer les activités suivantes de l'objet social : la vente et la pose de vérandas, à compter de ce jour.L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis,Le Gérant.

AL24013890

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7 mai 2024, les associés de la SCI DU PETIT VAUX au capital de 2000 euros ayant son siège 12 Route d'Augy lieudit le Petit Vaux 89290 CHAMPS SUR YONNE, immatriculée 448733121 RCS AUXERRE, ont décidé de le transférer au 2 Route de Petit Vaux 89290 CHAMPS SUR YONNE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis Les associés

AL24013901

// GÉRANCE

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE «, titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 17 mai 2024, enregistré au SIE d'Auxerre, le 23 mai 2024, sous les références 8904P01 2024N00566, a été cédé un fonds de commerce par : La Société LE FOURNIL AUXERROIS, SARL à AUXERRE (89),19 avenue Charles de Gaulle, 751620840 RCS AUXERRE. A La Société INGOLD, SARL à AUXERRE (89),39 rue Rouget de l'Isle, 914186747 RCS AUXERRE. Désignation : Un fonds de commerce de boulangerie, patisserie, snackie, chocolaterie sis à AUXERRE (89), 10 voie Romaine, connu sous le nom commercial LE FOURNIL AUXERROIS, comprenant la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail, le matériel et le mobilier commercial. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 40 000,00 Euros dont 2 000,00 Euros pour les éléments incorporels et 38 000,00 Euros pour le matériel. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL24013885

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune de Joux-la-Ville

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0207 une enquête publique relative à la demande de neuf permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 100 ha et d'une puissance totale de85,7MWc sur le territoire de la commune de JOUX-LA-VILLE,déposée par la SAS « Grenier des essences » (Société INNERGEX), sera ouverte du jeudi 30 mai 2024 (9 h) au mardi2 juillet 2024 (18 h), soit une durée de 34 jours consécutifs, à la mairie de JOUX-LA-VILLE.
Sont désignés Monsieur André PATIGNIER, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur José JACQUEMAIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier des neuf demandes de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'attestation d'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis de la SAS « Grenier des essences » (Société INNERGEX) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du jeudi 30 mai 2024 (9 h) au mardi 2 juillet 2024 (18 h), à la mairie de JOUX-LA-VILLE, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du jeudi 30 mai 2024 au mardi 2 juillet 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-joux-la-ville@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie deJOUX-LA-VILLE (89440), 3 rue de l'Eglise, ou
- courrier adressé à la mairie de JOUX-LA-VILLE (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de JOUX-LA-VILLE, les :
- jeudi 30 mai 2024, de 9 h à 12 h,
- samedi 8 juin2024, de 9h à 12h,
- lundi 17 juin 2024, de 14 h à 17 h,
- mardi 2 juillet 2024 de 15 h à 18 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de JOUX-LA-VILLE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Mathieu JULIEN, responsable du projet pour la SAS « Grenier des essences » (Société INNERGEX) - Etoile Part-Dieu - 190 avenue Thiers - 69006 LYON - email : mjulien@innergex.com -
Tel : 06.74.28.06.71/04.26.46.03.96

AL24013473

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

BIH - Blanchisserie Interhospitalière d'Auxerre(89)

10 rue des Caillottes
89000 Auxerre

FOURNITURES
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Blanchisserie Interhospitalière d'Auxerre (89)
Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 26890484400035
Code postal / Ville : 89000 Auxerre
Groupement de commandes : Non
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Blanchisserie Interhospitalière d'Auxerre
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Cf. RC
Capacité économique et financière : Cf. RC
Capacités techniques et professionnelles : Cf. RC
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : Lundi 10 juin 2024 - 17:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : FOURNITURE DE VETEMENTS SPECIFIQUES DE TRAVAIL POUR LES ETABLISSEMENTS MEMBRES DU GCS-BIH D'AUXERRE
Type de marché : Fournitures
Description succinte du marché : FOURNITURE DE VETEMENTS SPECIFIQUES DE TRAVAIL POUR LES ETABLISSEMENTS-MEMBRES DU GCS BIH D'AUXERRE
Lieu principal d'exécution : BIH Auxerre
Durée du marché (en mois) : 12
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non

AL24013870

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE LIGNY-LE-CHÂTEL

Le public est averti qu'en exécution :
* du code de l'environnement,
* de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0248 du 27 mai 2024
une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :
Nature de l'installation : Exploitation de bâtiments à destination de préparation et de stockage de vin
Rubrique de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :
- n° 2251-1 : Préparation, conditionnement de vins, à l'exclusion des installations classées au titre de la rubrique 3642, la capacité de production étant supérieure à 200 000 hl.
Demandeur : SAS François MARTENOT
Emplacement de l'installation : Chemin de Méré 89144 Ligny-le-Châtel
Durée de la consultation : quatre semaines, du lundi 17 juin 2024 au lundi 15 juillet 2024 inclus
Le dossier est déposé en mairie de LIGNY-LE-CHÂTEL où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux.
Communes concernées par le périmètre d'affichage : Ligny-le-Châtel et Varennes.
Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au Préfet de l'Yonne (Bureau de l'Environnement - Place de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr**
A l'issue de la procédure le Préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral de refus.

AL24013914

// DIVERS

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625 3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante : GEB SARL Liquidation Judiciaire du 07/06/2022 11, Rue des Grands Barreaux 89100 GRON L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 21 mai 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24013832

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BUSSY EN OTHE – terre - 38 a 60 ca - 'LE VAU PINSON' : ZR – 0080 – zonage : zone A du PLU
DIGES – bois-taillis - 60 a 33 ca - 'BOIS DE VARENNES' : A - 0759 - 'LA GENETRERIE' : A - 0761 - zonage : zone N du PLU
MONTHOLON
- 0 ha 05 a 76 ca - jardin - 'LE BOURG NORD' : AB - 0234 – zonage : zone UAa du PLUi
- 3 ha 10 a 74 ca - peupleraie, verger, lande et taillis - 'FERRILLON' : B – 0576 – 0597 – 0598 – 0600 – 0613 – 0623 - 0624 - 'LA QUILLEE' : B – 0203 -0223 – 0237 – 0242 – 0657 - 0659 - 'LES CHAILLOUX AILLANT S/TH' : B - 0133 - 'L ARMITOIS' : B – 0521 – 0522 - 0530 - 'LA FORET' : B – 0365 – 0380 – 0388 – 0396 – 0397 – 0418 – 0424 – 0427 – 0670 – 0736 – 0738 - 0766 - 'LE TAUREAU' : C - 0441 - 'RONGE FER' : C – 0005 – 0006 – 0027 – 0044 – 0045 – 0047 – 0048 – 0049 – 0050 – 0051 – 0052 – 0054 – 0057 - 0060 - 'LA VOIE CREUSE AILLANT S/T' : C - 0384 - zonage : zones A et N du PLUi
SAINT SEROTIN - bois-taillis avec petite cabane - 1 ha 02 a 00 ca - 'LES GRANDS RUPS' : YA – 0030 - Zonage : RNU
SEIGNELAY – bois-taillis - 1 ha 00 a 38 ca - 'LE GRAND PARC OUEST' : D - 0668 – zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/06/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; ww.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24013919

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Anaïs COMOY
Notaire à Villeneuve-la-Guyard (Yonne)
1, avenue des Promenades

AVIS

Conformément aux dispositions de l'art. L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente. Biens à MICHERY (89140) :
Section E N° 26 lieudit LES ARBRES SOUS L ENCLOS pour 00ha 08a 60ca
Section E N°38 lieudit LES ARBRES SOUS L ENCLOS pour 00ha 02a 50ca
Section E N° 456 lieudit LE MILIEU DES ARBRES pour 00ha 00a 60ca
Section E N° 482 lieudit LE MILIEU DES ARBRES pour 00ha 10a 40ca
Section E N° 484 lieudit LE MILIEU DES ARBRES pour 00ha 00a 80ca
Section E N° 522 lieudit LE MILIEU DES ARBRES pour 00ha 02a 00ca
Section E N° 855 lieudit LE BIME pour 00ha 08a 30ca
Section E N° 927 lieudit SOUS LE BIME pour 00ha 01a 30ca
Section E N° 1067 lieudit LES ARBRES SOUS L'ENCLOS pour 00ha 00a 65ca
Section F N° 101 lieudit SUR LE PRE AUX BŒUFS pour 00ha 10a 30ca
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de MILLE EUROS (1 000,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus. Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 23 mai 2024, pour faire connaître à Maître COMOY notaire à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 1 avenue des Promenades, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

AL24013906

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLOTURE DE LIQUIDATION

L-FELICITY

SARL au capital social de 5 000 EUROS
Siège social : 18 avenue Robert Schuman
89000 AUXERRE
R.C.S. de Auxerre : 789 559 697

Par décision AGE du 31/03/2024, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus liquidatrice Mme DU ép. LIU Limei demeurant 65 rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers pour sa décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2024. Radiation au RCS d'AUXERRE.

AL24013862

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SARL LYDE.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 7500 euros.
Siège social : 70 Allée du Bourdon, 89100 SENS.
452306848 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Monsieur André MARECHAL, demeurant 70 Allée du Bourdon 89100 SENS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le gérant

AL24013854

DISSOLUTION

VIKEDO

SARL au capital de 1050 €
Siège Social : 9, rue des Lions
89170 ST FARGEAU
534697248 RCS de AUXERRE

Par AGE du 22/05/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 22/05/2024.
M. GOURAULT Virgil La Boutauderie 89170 RONCHERES a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de AUXERRE

AL24013861

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : ST FLORENTIN TERRASSEMENT.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 6000 euros.
Siège social : 7 Rue JULES LANCOME, 89600 SAINT-FLORENTIN.
518760780 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Patrick CERTENAIS demeurant 7 RUE JULES LANCOME, 89600 SAINT FLORENTIN et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du AUXERRE.
Le liquidateur

AL24013866

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

S.C.I. B.A.P.

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 30 490 euros
Siège social
Route de Quarré Les Tombes
89630 QUARRE LES TOMBES
Siège de liquidation
3 Bis Place de l'Eglise
89200 MAGNY
420 170 995 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 MAI 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 MAI 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François Xavier NAULOT, demeurant 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 MAGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 MAGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24013882

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

PITCHOUN

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
3 Bis Place de l'Eglise
89200 MAGNY
529 173 965 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 mai 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 mai 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François Xavier NAULOT, demeurant 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 MAGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 MAGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24013883

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/04/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : PRO RENOV CONSTRUCTION Objet social : Maitre d'œuvre, sous traitance Siège social : 3 PLACE LAMARTINE 89000 Auxerre. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. RAHO Merouane, demeurant 13 Parc de la Commanderie 95500 Gonesse Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL24013765

ANTOINE AUDARD
24, rue de Paris - 89200 AVALLON

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 21/05/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée – Dénomination : J.C.G – Siège : 8 Rue Bocquillot, 89200 AVALLON – Durée : 99 ans – Capital : 1 000 euros – Objet : La restauration, la préparation et la vente de plats cuisinés, sur place, à emporter et en livraison, la vente de boissons chaudes ou froides, avec ou sans alcool, conformément à la législation en vigueur, la vente de produits alimentaires. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Président : M. JORDAN HEITZMANN, demeurant 6 impasse Carnot 89200 AVALLON Directeur Général : M. GUILLAUME BREBAN demeurant 8 rue Bocquillot, 89200 AVALLON.La Société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.POUR AVIS.Le Président.

AL24013849

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 mai 2024, à SAINT MARTIN DU TERTRE.
Dénomination : L'ART DU PORTAIL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 4 Rue des Brémonts, 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE.
Objet : L'achat et la vente de menuiseries intérieures et extérieures, tels que portails, volets, pergolas, gardes corps.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 4000 euros divisé en 400 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires.
Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au président de la Société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le président aux actionnaires.
L'agrément résulte d'une décision collective

ANNONCES LÉGALES

des actionnaires statuant à la majorité simple (50 %) des voix des actionnaires disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Stéphanie BARON 15 Rue de l'ancienne Gare 89100 NAILLY.
Directeur général : Monsieur Domingos OLIVEIRA 13 Chemin de la Calotterie 89510 ETIGNY.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
La Présidente

AL24013852

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 mai 2024, à TANLAY.
Dénomination : AQUILON-TECHNOLOGIES.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 30 Rue des Guinandes BP5, 89700 Tonnerre.
Objet : Maintenance et fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros
Gérant : Monsieur Arnauld LEFEVRE, demeurant 10 RUE DES GUENARDS, 89430 Tanlay.
Gérant : Monsieur Pierre LEFEVRE, demeurant 5 Avenue Victor Hugo, 21000 Dijon.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.les cogérants

AL24013880

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DRACY (Yonne), du 22 MAI 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MATHIEU TAXI
Siège social : 9 Rue des Fours à Chaux - 89130 DRACY
Objet social : Transport de voyageurs par taxi - Transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places - Location de véhicule sans chauffeur - Négoce de matériel et de véhicules d'occasion.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 4 800 euros
Gérance : Monsieur Mathieu CADOT, demeurant 9 Rue des Fours à Chaux 89130 DRACY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24013881

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 15/04/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination : TRANSPORT GOLOU
Sigle : 89870230300022
Nom Commercial : GOLOU 89
Enseigne : 89870230300022
Siège Social : 54 grande rue 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE
Capital : 2700 €
Objet social : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec chauffeur destine au transport de marchandises a l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes .
Durée : 99 ans
Président : M. MAGNAN Loua jacques olivier 54 grande rue 89260 La Chapelle-sur-Oreuse
Immatriculation au RCS de SENS

AL24013884

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à VERMENTON (89) et VILLEURBANNE (69) du 21/05/2024, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : TomMat
Siège social : 4 Place de la République 89270 VERMENTON.
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS AUXERRE.
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Gérant : M. Thomas DEBIEF demeurant 4 Place de la République 89270 VERMENTON.
Pour avis, La Gérance

AL24013887

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 18/05/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination : TBM RENOVATION
Siège Social : 4 RUE DES LILAS 89260 PERCENEIGE
Capital : 500 €
Objet social : Maçonnerie - Isolation - Couverture - Carrelage
Durée : 99 ans
Président : M. MELO DA COSTA José Carlos 4 Rue des Lilas 89260 PERCENEIGE.
Immatriculation au RCS de SENS

AL24013892

SARL PHILIPPE FARO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
25 rue d'Auxerre 89470 MONETEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24/05/2024, signé électroniquement, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée ;
Dénomination sociale : « SARL PHILIPPE FARO » ;
Siège social : 25 rue d'Auxerre, 89470 MONETEAU ;
Objet social : La peinture intérieure et extérieure en bâtiment, la réalisation de travaux de vitrerie, le revêtement de sols et murs, le montage de faux plafonds, l'isolation intérieure, la pose de plaques de plâtre ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Philippe FARO, demeurant 47 rue de Seignelay 89470 MONETEAU, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis La Gérance

AL24013894

AVIS DE CONSTITUTION

ECOM
SASU au capital de 1 000 euros
siège social est situé : 34 RUE PASTEUR 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
RCS de SENS
Suivant acte SSP du 23/05/2024 il a été constitué une SASU dénommée :
ECOM
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 34 RUE PASTEUR 89190VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
Objet :
La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :
Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'achat et à la vente au détail et en gros de tous articles et produits marchands non réglementés, notamment sur internet, E-commerce, drop shipping. L'exploitation d'une plateforme de commerce électronique, incluant la vente de produits, la gestion des transactions, la logistique,et la promotion des ventes.
Le tout directement ou indirectement,pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.
Président : Société FS HOLDING, dont le siège social est situé 34 RUE PASTEUR89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE, représentée par Monsieur Fatih SAHIN demeurant 9 ROUTE DE MARCÉ 58180 MARZY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de SENS.

AL24013907

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent FRANCIN le 27/05/2024, a été constituée la société civile immobilière suivante :
Dénomination : «SCI SARZEA»
Objet : acquisition et gestion par voie de location ou autrement de tous biens et droits immobiliers.
Durée : 99 ans
Capital : 1.400,00 €
Siège : 11 Rue de l'Yonne 89470 MONETEAU
Co-gérants : Mr Cristian SARZEA, et Mme Aurélia NEMES demeurant à MONETEAU (89470), 11 Rue de l'Yonne
Cessions de parts soumises à agrément sauf lorsqu'elles interviennent entre associés ou au profit des descendants.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le Notaire

AL24013923

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix

☐ pour 1 an 58 € par revue

☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

LOISIRS

// NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES

58

Éclairer un territoire

Le 18 mai, dans le cadre de la Nuit européenne des musées, la Maison des Hommes et des Paysages à Saint-Brisson proposait des visites à thèmes.

Durant la Nuit européenne des musées, la Maison des Hommes et des Paysages, à Saint-Brisson, ouvrait ses portes pour trois visites gratuites le 18 mai. Mélodie Teil, chargée de mission Médiation culturelle à la Maison du Parc, précise : *« À chaque fois, nous renouvelons les éclairages sur notre territoire du Morvan afin que chacun en ait une meilleure connaissance »*.

Pour cette édition, l'après-midi commença par la « découverte des paysages du Morvan » avec comme support la maquette du musée : *« il y a de nombreuses traces des interactions entre les humains et leur environnement. Inversement, les spécificités naturelles du secteur ont forcé les activités humaines à s'adapter »* pointe Mélodie Teil.



Résidents à l'année ou touristes étaient présents pour les visites organisées à la Maison des Hommes et des Paysages à Saint-Brisson le 18 mai, dans le cadre de la Nuit européenne des musées.

Façonnement partagé

Durant les échanges avec les visiteurs, Mélodie Teil met donc en lumière que les lacs et étangs façonnés de la main humaine ont joué un rôle important dans l'économie morvandelle. Elle prend pour exemple le flottage : *« Les forêts ont été modifiées pour fournir en bois de chauffage Paris, les lacs étaient également des clefs de voûte de cette pratique puisqu'ils permettaient de réguler l'Yonne ou encore la Cure utilisées pour acheminer les bûches. Encore maintenant nous voyons certaines berges empierrées pour faciliter le flottage de ces bûches. De même, la forêt fut très modifiée au fil du temps. Aujourd'hui, la proportion de résineux et de feuillus est à peu près égale dans les limites du Parc. D'ailleurs, il est nécessaire de rappeler que la majorité des forêts du Morvan est privée, et que la production de Sapin de Noël est une activité agricole (pour rappel le Morvan est le premier producteur français de sapins naturels) »*. Outre la forêt, le bocage fut également abordé : *« les prés bordés de haies sont une des singularités d'ici et représentatifs d'une évolution. En effet, les terres étant acides et assez pauvres, elles ne sont pas forcément propices aux grandes cultures. De ce fait, et pour valoriser leurs terrains, les exploitants agricoles se sont tournés vers l'élevage – majoritairement de Charolais »*. Pour encadrer ce panorama, Mélodie Teil stipule : *« les paysages du Morvan ont toujours évolué et évoluent encore maintenant »*.

Pour continuer

En plus des explications sur le paysage, deux autres visites étaient prévues durant la journée du 18 mai. La première était axée sur les divers usages du seigle, jadis cultivé en Morvan. Sur ce point, Mélodie Teil rappelle que les équipes du Parc naturel régional du Morvan travaillent pour la relance de cette filière. Une fois les explications prodiguées, les participants ont pu déguster quelques produits à base de seigle au Bistrot du Parc : du pain de seigle, du pain d'épices et des crapiaux aux pommes. Pour la seconde, c'est le thème « Dans les pas des vaches et bœufs du Morvan » qui clôturait la journée : *« Nous nous sommes appuyés sur la charrette morvandelle et l'ancien bâtiment à ferrer du site de la Maison du Parc, récemment nettoyé. Pour nous, il est important de remettre du réel dans l'histoire, et les témoins qu'il nous reste permettent de se plonger très concrètement dans le quotidien des morvandiaux d'autrefois, où les bœufs et vaches étaient primordiaux pour les galvachers ou encore les paysans »*. Mélodie Teil conclut : *« la nuit des musées – ou en l'occurrence pour nous l'après-midi – est une opportunité pour proposer un autre regard sur notre territoire du Morvan »*.

Chloé Monget

Le mot d'un visiteur

Stéphane, 41 ans, paysagiste, a participé aux visites : *« J'ai une résidence secondaire dans le Morvan depuis deux ans maintenant. Et, j'ai une grande appétence pour en apprendre plus sur ce territoire qui offre une nature tranquille. De plus, les échanges entre visiteurs sont très enrichissants et nous pouvons rencontrer des voisins - c'est très agréable. Enfin, durant la Nuit européenne des musées, ces visites sont gratuites ; un argument de plus pour venir, s'il en fallait un autre ».*

// FÊTE ET ÉLEVAGE

21

Aux Journées châtillonnaises, le plein de savoir-faire

Les 1er et 2 juin Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or, propose les Journées châtillonnaises. Deux jours de fête propices à la mise en valeur des savoir-faire agricoles et artisanaux.

C'est écrit sur l'affiche : les Journées châtillonnaises, organisées samedi 1er et dimanche 2 juin à Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or, se revendiquent comme « Grande foire des savoir-faire locaux ». Les visiteurs sont donc prévenus : ce qui se fait de mieux en matière agricole et artisanale sera visible à cette occasion, sur l'esplanade du Cours-l'Abbé. Côté agricole, les choses sérieuses commenceront dès samedi à 10 heures avec le concours interrégional de la race de vaches laitière Brunes pour lequel une centaine d'animaux est annoncée. En parallèle aura également lieu un concours ovin. Le samedi soir à 20 heures aura lieu une vente aux enchères avec quinze lots comprenant des vaches, des génisses et des embryons. Le « festival » des Brunes se poursuivra dimanche 2 juin avec diverses animations et le challenge jeunes présentateurs. Le village agricole permettra, au-delà des vaches Brunes, d'admirer des moutons Mérinos, Suffolks, Ouessants, Texel, Southdowns et Île-de-France, des lapins Géants des Flandres, Argentés de Champagne ou Petit papillon, une grande variété de races de volailles. Le centre équestre de La Barotte proposera des balades à poney, l'élevage du Vieux Rhin présentera des épagneuls de Munster et l'Afaccc 21, des chiens de chasse et accessoires.

De quoi bien occuper la journée !

Tout cela sera complété par la présence d'une quinzaine d'exposants liés à l'agriculture (matériel, restauration…) Ce village des agriculteurs sera complété par celui des entreprises, avec 30 exposants, dont CER France et la Maison familiale rurale (MFR) de Baigneux. Un troisième village, consacré aux artisans locaux, réunira 12 professionnels (tourneur sur bois, potier, tailleur de pierre, créateurs de vêtements ou de sacs…) Au total, sur ces deux jours de festivités, les visiteurs pourront découvrir une centaine d'exposants, dont 35 nouveaux. Un espace ludique pour les enfants fait également son apparition cette année. Des ateliers gratuits seront proposés aux familles : fabrication de cerfs-volants, atelier de peinture, créations en laine de mouton… et ces deux journées seront rythmées par des concerts et des spectacles vitaminés : Fever, Radio Moa, Cala, Tio Pepe, les Mistinguettes, le Lydie Show, Sev et ses danseurs… Côté restauration, vous aurez le choix entre 20 exposants (traiteurs, produits locaux salés ou sucrés, ainsi que des vins et de la bière). Les Journées châtillonnaises se tiennent de 10 heures à 21 heures samedi 1er juin et de 10 heures à 19 heures, dimanche 2 juin.

D'après communiqué



Les Journées châtillonnaises, c'est deux jours de fête et de découvertes gourmandes.

LOISIRS

// À DIJON

21

Le pique-nique fermier vous attend !

Le réseau Bienvenue à la ferme organise, le 8 juin, un grand pique-nique fermier. Une manière de rapprocher les producteurs du réseau et les citadins afin d'échanger, en toute convivialité, autour de leur travail et de leurs produits.



Pour les producteurs Côte-d'Oriens adhérents au réseau Bienvenue à la ferme, le pique-nique fermier du 8 juin à Dijon est une belle opportunité pour se faire connaître.

Séjours à la ferme, repas authentiques ou vente en circuit court : la richesse des offres du réseau Bienvenue à la ferme valorise le savoir-faire agricole et le rend accessible à tous. Depuis 1988, au sein des Chambres d'agriculture, la marque Bienvenue à la ferme accompagne plus de 10 000 agriculteurs partout en France. Dans sa volonté de promouvoir l'agriculture française et de proximité, le réseau cherche aujourd'hui à renforcer ses liens avec le grand public à travers de nouvelles initiatives. Le pique-nique fermier organisé le 8 juin à Dijon, de 10 heures à 17 heures sur la place de la République, s'inscrit pleinement dans cette démarche et vise à mettre en lumière les producteurs locaux et leurs spécialités.

Programme diversifié

Le temps d'un déjeuner ou d'une visite, les habitants ou touristes de passage sont attendus nombreux pour rencontrer les agriculteurs et déguster leurs produits dans la convivialité et la bonne humeur. L'évènement est coorganisé par le réseau national Bienvenue à la ferme, pionnier en matière d'accueil à la ferme et de produits fermiers accessibles en circuit court, le réseau Bienvenue à la ferme de Côte-d'Or, avec le soutien de la ville de Dijon et de Dijon Métropole. Au programme de cette journée festive du 8 juin : des produits locaux, des animations pour déguster, découvrir et bouger en s'amusant. Les visiteurs pourront se restaurer sur place et déguster des plats préparés par les producteurs ou acheter un panier pique-nique concocté à partir de produits locaux. Un marché fermier, tenu par 16 producteurs, permettra également aux visiteurs de faire leurs emplettes pour repartir avec des produits du terroir, frais et sains à cuisiner chez eux.

Cuisine et Jeux olympiques

Des ateliers culinaires seront animés par Takashi Kinoshita, chef cuisinier du restaurant du château de Citeaux, à Meursault et ancien chef du château de Courban (une étoile au Michelin) qui réalisera des plats avec les produits disponibles à la vente sur le marché fermier. Ces ateliers donneront aux visiteurs des idées de recettes savoureuses et simples à reproduire chez eux. Adaptées à tous les âges, des animations gratuites sont prévues au programme pour bouger en famille ou entre amis et partager un moment ludique : des défis sportifs pour faire rimer alimentation durable et activité physique, et mettre à l'honneur cette année olympique, un jeu de l'oie géant pour sensibiliser au gaspillage alimentaire tout en s'amusant, un photo-call et la mascotte Bienvenue à la ferme pour immortaliser ces bons moments. D'autres surprises seront à découvrir sur place !

D'après communiqué

Bienvenue à la ferme fait son Pique-Nique à Dijon bénéficie du soutien d'Atout France, du Parcours des Savoir-Faire Français, de la métropole de Dijon, de la Ville de Dijon et des entreprises Crédit Agricole, Vitabri, Petit Forestier, France Bleu Bourgogne, France 3 Bourgogne-Franche-Comté.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• À partir du 1er juin

// Expo photo sur les vignerons de Bourgogne

Dans le cadre du Mois des Climats, une exposition photographique se tiendra, du 1er juin au 30 juillet à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune. Un voyage photographique à la rencontre des vignerons pour mieux comprendre leur quotidien face au dérèglement climatique. Un regard porté par Michel Joly sur leurs préoccupations : gel, sécheresse, dépérissement de la vigne, mais aussi sur l'urgence d'adaptation, la biodiversité et le développement durable.

Accès gratuit.
www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Dimanche 2 juin

// Marche gourmande à Arcenant

Dans le cadre des Rencontres à table ! Organisées par Interbev, l'interprofession bétail et viande, une marche gourmande est organisée depuis Arcenant, pour un parcours de 8 km. Le départ sera donné à 10 heures à la salle des fêtes, 7, rue de Beaune. À l'issue de cette escapade, un grand buffet épicurien reflet de la diversité des productions agricoles de la région sera proposé. À cette occasion, retrouvez un marché d'artisans et de producteurs locaux ainsi que plusieurs ambassadeurs du terroir bourguignon, dont les Meilleurs Ouvriers de France Guillaume Royer (chef de plusieurs restaurants en Côte-d'Or) et Sébastien Chevalier (boulanger). Le chef Anthony Bonnardot ainsi que des représentants de l'Union des boulangers pâtissiers de Côte-d'Or et de la fromagerie Delin, fabricant depuis 50 ans des fromages typiques de la région – Brillat-Savarin, Morbier, Tome… proposeront également des dégustations. L'accès est gratuit mais le déjeuner sur place est payant. Inscription obligatoire.

Renseignements : unionboulangerspatissiers.21@gmail.com. Tél. : 06 79 29 26 54

• 15 et 16 juin

// La Cité des vins et climats de Bourgogne fête son premier anniversaire

La Cité des vins et climats de Bourgogne va célébrer son premier anniversaire. À cette occasion on fêtera aussi les 50 ans de l'École des Vins de Bourgogne : référence pédagogique de la Cité pour la dégustation des vins. Un week-end de découvertes sensorielles, de rencontres œnologiques et de partages passionnés autour du vin et de la culture viticole. Pour marquer cet évènement emblématique, une programmation autour de la thématique du jeu a été concoctée.

www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Jusqu'en avril 2025

// Exposition au Clos Vougeot

Imaginée par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin et produite en partenariat avec la Chaire internationale Cultures et Traditions Vitivinicoles, l'exposition « 1920-1930 Les années vin », présentée au château du Clos Vougeot pendant une année a pour ambition de donner à voir et à comprendre cette riche période d'une Bourgogne viticole en plein essor, qui a ouvert de nouvelles voies en matière de culture, de gastronomie et d'art de vivre. Elle est visible dans la salle du dortoir des moines Cisterciens. Le Château offre ainsi aux visiteurs un nouvel éclairage sur cette période méconnue de l'histoire de la gastronomie et du vin en France, fondatrice de nombreux modèles encore en œuvre de nos jours.

closdevougeot.fr

Nièvre

• Samedi 1er juin

// Rendez-vous aux jardins

Dans le cadre de l'événement national « Rendez-vous aux jardins » (du 31 mai au 2 juin), le CAUE de la Nièvre, en partenariat avec le Parc naturel régional du Morvan, organise, le 1er juin à 14 h 30 à la Maison du Parc, une découverte du parc du Domaine de Saint-Brisson sous le prisme de l'aménagement dessiné par Paul de Lavenne, compte de Choulot, paysagiste nivernais du XIXe siècle. Réservation recommandée : contact@parcdumorvan.org ou au 03 86 78 79 57. Pour rappel, d'autres rendez-vous sont proposés dans la Nièvre, comme la visite du jardin médiéval des Grands-Prés de Jean-Claude Duplessis (le 1er juin de 15 h à 17 h, inscriptions à : contact@camosine.fr).

Retrouvez tous les rencontres des « Rendez-vous aux jardins » sur : https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr/programme#/events/16595310

• Samedi 1er juin

// Balade paysagère et gourmande

Une balade de 2 km est proposée au départ du lavoir d'Arquian à 9 h 30. Au programme échanges sur les paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Un pot convivial clôturera la rencontre au jardin partagé de l'association Les Herbes folles en Puisaye à 12 h 30.

Renseignements : l.grebille@cc-puisayeforterre.fr ou au 07 57 68 73 38.

• Samedi 8 juin

// La Nièvre en fête

Le Conseil départemental de la Nièvre organise « La Nièvre en fête » le 8 juin à la base de loisirs de l'étang de Baye. Pour cette journée, des spectacle et concerts sont prévus pour animer la journée. Des balades en bateaux seront organisés ainsi qu'un marché estampillé « la Belle Nièvre » avec un village des partenaires également. En plus, les JA de Saint-Saulge et les JA de la Nièvre s'associe à l'événement et proposent une dégustation de viande – toute la journée. En parallèle des débats sont programmés.

Programme complet : https://www.calameo.com/read/006592662a1e7d0b618f2

• du 21 juin au 23 juin

// Journée du patrimoine de Pays et des Moulins

Le Musée de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire proposera un thème particulier pour cette nouvelle participation aux Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins : l'eau utile à tous. Ainsi, il au fil d'une visite commentée, les visiteurs remonterons le temps où la Loire était un des fleuves les plus navigués de France. Réservation obligatoire.

Réservations et renseignements : 03 86 26 71 02

• 29 juin

// Visite

Le domaine de la Perrine à Livry organise une visite guidée du vignoble et de la cave – avec dégustation – le 29 juin à partir de 18 h. Inscription auprès de l'office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours.

Renseignements : 03 86 37 21 25 ou par mail ot.stpierre-magnycours@orange.fr

Yonne

• Dimanche 2 juin

// Randonnée 4x4 des JA

Le canton des Jeunes agriculteurs de Villeneuve-l'Archevêque organise leur traditionnelle randonnée 4x4. Nombre de places limité.

Informations et inscriptions au 06 46 48 55 17.

FranceterredeLAIT

NOURRIR AUJOURD'HUI & DEMAIN

En cette Journée Mondiale du Lait, célébrée le 1er Juin et initiée par la FAO*,
la filière laitière française met à l'honneur les femmes et les hommes qui font le lait :

« Nous, producteurs de lait, industriels privés et coopératives, distributeurs restaurateurs et fromagers, avons confiance en l'avenir parce que notre mission à tous est de garantir notre souveraineté alimentaire. Notre fierté est de vous proposer tous les jours de bons produits laitiers.

Face aux défis économiques, environnementaux et sociétaux, notre démarche de progrès France Terre de Lait réaffirme notre volonté de vous nourrir aujourd'hui et demain. Retrouvez nos engagements sur franceterredelait.fr *»

* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

photographie retouchée

franceterredelait.fr

FranceterredeLAIT

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière